

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, culture et société
(INRS-UCS)

LA DYNAMIQUE SOCIALE ENTOURANT L'IMPLANTATION
D'UNE INFRASTRUCTURE MAJEURE : LE CAS DU PARC
ÉOLIEN LE NORDAIS

Par
Étienne Lyrette

Mémoire présenté
pour l'obtention
du grade de Maître ès en science (M.Sc.)
en Études urbaines

Jury d'évaluation

Examineur externe	Marc-Urbain Proulx, UQAC
Examineur interne	Pierre-Yves Guay, UQAM
Directeur de recherche	Michel Trépanier, INRS-UCS
Codirecteur de la recherche	Gaëtan Lafrance, INRS-EMT


RÉSUMÉ

Comme partout ailleurs, l'implantation d'infrastructures majeures dans des milieux ruraux et faiblement densifiés provoque bien souvent une levée de boucliers de la part des riverains ou de divers groupes interpellés par le projet. Cette contestation implique divers intervenants qui s'affrontent et négocient dans le but de défendre des intérêts qui vont dans le sens de la réalisation, de la révision ou de l'abandon du projet. Ce mémoire a pour objectif principal de mieux comprendre la dynamique sociale entourant l'implantation d'une infrastructure majeure présentant des risques relativement faibles pour l'environnement et de voir jusqu'à quel point les milieux ruraux possèdent des caractéristiques qui, comme le laissent entrevoir les travaux sur le syndrome NIMBY, les rendent moins « résistants » aux demandes des promoteurs.

Le présent mémoire s'articule autour d'une étude de cas : la période de mise en place du parc éolien Le Nordais sur le territoire des municipalités de Cap-Chat et de Matane entre 1996 et 1999. Nous analysons les relations qui unissent et opposent les différents acteurs tout au long du processus de mise en place afin de cerner les principaux éléments et les fondements de leurs prises de position de même que les effets de ces dernières sur la réalisation et les caractéristiques du projet final. Nous ferons cette étude par le biais d'une analyse documentaire des documents déposés au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre des audiences sur le Projet éolien de la Gaspésie. Nous étudierons en parallèle et de manière plus superficielle la contestation qui, à Grondines, a forcé Hydro-Québec à abandonner son projet de ligne de transport aérienne au profit d'une ligne sous-fluviale.

Nous constatons que, malgré la faible dangerosité d'un équipement tel un parc éolien, le processus d'implantation est marqué par le syndrome « pas dans ma cour » (NIMBY) et que les intérêts économiques de certains acteurs jouent un rôle déterminant dans leur prise de position. Nous remarquons également que le caractère localisé des impacts n'explique pas à lui seul le succès ou l'échec d'une contestation NIMBY. Il faut aussi prendre en considération les caractéristiques socio-économiques des opposants et leur capacité à convertir des intérêts individuels en intérêts collectifs.


Étienne Lyrette
Étudiant


Michel Trépanier
Directeur de la recherche

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes m'ont manifesté un appui des plus apprécié tout au long de la réalisation de ce mémoire. Mes premiers remerciements vont à mon directeur de recherche, Monsieur Michel Trépanier, professeur chercheur à l'INRS-UCS, pour ses conseils judicieux, sa disponibilité et sa confiance. Je le remercie particulièrement pour tout l'encadrement nécessaire qu'il m'a fourni tout au long de mon cheminement. Je tiens aussi à souligner le soutien de Monsieur Gaëtan Lafrance (INRS-EMT), codirecteur de la recherche. Je remercie également, l'Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation, culture et société, pour le soutien financier dont j'ai eu la chance de bénéficier.

De plus, je tiens à remercier Ginette Brunet, Marie-Hélène Perron et Karine Savage pour la grande rigueur qu'elles ont manifestée au cours de leurs excellentes relectures et corrections. En terminant, je m'en voudrais de passer sous silence le soutien de ma famille, mais plus particulièrement le soutien inconditionnel à tout point de vue de mes parents. Pour leur support, leur dévouement, leur générosité et leurs multiples encouragements : merci.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES SIGLES	vi
INTRODUCTION	1
L'ÉNERGIE ÉOLIENNE ET LE PROJET LE NORDAIS	2
CHAPITRE I – PROBLÉMATIQUE	6
1.1 LA NAISSANCE DE L'OPPOSITION ET LA PROXIMITÉ.....	6
1.2 LE SYNDROME PAS DANS MA COUR (NIMBY).....	7
1.3 CONFLIT ENTRE L'INTÉRÊT INDIVIDUEL ET COLLECTIF	9
1.4 LES CONFLITS ENGENDRÉS PAR L'IMPLANTATION D'UNE INFRASTRUCTURE MAJEURE	11
1.5 L'ACCEPTATION D'UN PROJET	15
1.6 LES PRINCIPAUX POINTS DE RÉSISTANCE À L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN	17
1.7 PROFIL DES RÉGIONS ÉTUDIÉES	21
1.7.1 Démographie et densité.....	22
1.7.2 Situation économique.....	24
1.8 QUESTIONS DE RECHERCHE.....	29
1.9 HYPOTHÈSES	29
CHAPITRE II – MÉTHODOLOGIE	31
2.1 TYPE DE STRATÉGIE	31
2.2 TERRITOIRE COUVERT PAR L'ÉTUDE	31
2.3 PÉRIODE COUVERTE PAR L'ÉTUDE	32
2.4 L'ANALYSE DOCUMENTAIRE.....	33
2.5 LES SOURCES.....	35
2.6 LES THÈMES ABORDÉS	36
CHAPITRE III – PRÉSENTATION DU PROMOTEUR ET DU PARC ÉOLIEN LE NORDAIS	37
3.1 LE PROMOTEUR	37
3.2 LE PARC ÉOLIEN LE NORDAIS.....	37
CHAPITRE IV – LE NORDAIS : DES ARGUMENTS POUR, DES ARGUMENTS CONTRE	42
4.1 L'ARGUMENTATION DU PROMOTEUR.....	43
4.2 LES LETTRES TYPES ET L'INFLATION DES ARGUMENTS	45
4.3 L'ARGUMENTATION DES PARTISANS	46



4.3.1 Les partisans.....	46
4.3.2 Le type d'arguments des partisans	47
4.4 L'ARGUMENTATION DES OPPOSANTS.....	50
4.4.1 Les opposants.....	50
4.4.2 Le type d'arguments des opposants	52
CHAPITRE V- UN NIMBY LOCALISÉ DÉFAIT PAR LES PARTISANS DU PROJET	55
5.1 LA NAISSANCE DE L'OPPOSITION DANS L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLEN LE NORDAIS	55
5.2 VA POUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE, MAIS PAS DANS MA COUR!	56
5.3 LE CONFLIT ENTRE L'INTÉRÊT INDIVIDUEL ET COLLECTIF	58
5.4 LES CONFLITS ENGENDRÉS PAR L'IMPLANTATION DU NORDAIS	61
5.5 L'ARROGANCE DES PROMOTEURS	67
5.6 LES POINTS DE RÉSISTANCE DANS L'IMPLANTATION DU NORDAIS	68
5.7 L'INFLUENCE DU MILIEU	69
5.8 CONCLUSION	70
CHAPITRE VI – LA TRAVERSÉE SOUS-FLUVIALE DE GRONDINES : UN NIMBY LOCALISÉ VICTORIEUX.....	72
6.1 LES OPPOSANTS ET L'ARGUMENTATION ESTHÉTIQUE	72
6.2 L'IMPORTANCE RELATIVE DU NOMBRE D'OPPOSANTS.....	79
6.3 L'IMPORTANCE DU MILIEU ET DE LA CONJONCTURE	80
CONCLUSION	82
Annexe A - Lettre aux acteurs.....	89
Annexe B – Liste des articles de journaux utilisés.....	91
Annexe C- Liste des documents utilisés	93
Annexe D -Description de l'argumentaire des partisans du projet.....	114
Annexe E – Les arguments collectifs, neutres et individuels des partisans	128
Annexe F– Les adresses des opposants au projet du Nordais.....	139
Annexe G - Description de l'argumentaire des opposants du projet.....	142
Annexe H – Les arguments collectifs et individuels des opposants	148
Annexe I – Localisation du projet de Grondines	157
Annexe J – Proposition de prix pour les droits de propriété superficière.....	161
BIBLIOGRAPHIE	163



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Description des zones d'implantation du parc éolien	5
Tableau 2 - Évolution de la population des régions administratives touchées par l'implantation de l'infrastructure, Québec, 1981-2001.....	22
Tableau 3 - Évolution de la population des MRC touchées par l'implantation de l'infrastructure, Québec, 1981-2001.....	23
Tableau 4 - Population, superficie et densité de population pour les municipalités touchées par l'implantation de l'infrastructure, 1996.....	24
Tableau 5 - Profil des partisans du projet de parc éolien Le Nordais.....	46
Tableau 6 - Type d'arguments utilisés par les partisans du projet le Nordais.....	47
Tableau 7 - Argumentation des partisans du projet de parc éolien Le Nordais.....	49
Tableau 8 - Profil des opposants du projet de parc éolien Le Nordais.....	51
Tableau 9 - Type d'arguments utilisés par les opposants du projet le Nordais	52
Tableau 10 - Argumentation des opposants au projet de parc éolien Le Nordais.....	53

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Localisation géographique du Nordais....	38
Figure 2 - Éolienne du parc Le Nordais.....	39
Figure 3 - Principe de fonctionnement d'un parc éolien	40

LISTE DES SIGLES

BAPE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

KW : Kilowatt

MAMM : Ministère des Affaires municipales et de la métropole du Québec

MIC : Ministère de l'Industrie et du commerce du Québec

MTQ : Ministère des Transport du Québec

MRC : Municipalité régionale de comté

MRN : Ministère des Ressources naturelles

MW: Mégawatt

NIMBY: Not in my back yard

INTRODUCTION

L'implantation d'infrastructures provoque bien souvent une levée de boucliers de la part de la population ou de divers groupes d'intérêts. Cette contestation entraîne des processus de négociation qui varient d'un projet à l'autre mais qui ont comme dénominateur commun que divers intervenants s'affrontent, discutent et négocient, dans le but de protéger leurs intérêts ou de défendre leur vision du projet. La présente étude porte sur une situation de ce type : l'implantation du parc éolien Le Nordais en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. Notre objectif principal est de mieux comprendre la dynamique sociale entourant l'implantation d'une infrastructure majeure, présentant des risques relativement faibles pour l'environnement en milieu rural et peu peuplé.

Les milieux ruraux doivent bien souvent porter le fardeau des équipements de production énergétique majeurs. Ces infrastructures sont, la plupart du temps, plus utiles aux grands centres et aux grandes industries qu'aux petites communautés qui les accueillent puisque l'énergie produite est, règle générale, vouée à quitter la région et que plusieurs des emplois spécialisés liés à l'exploitation sont occupés par des gens de l'extérieur. Dans le passé, plusieurs communautés se sont vues imposer une infrastructure sous prétexte qu'il en allait du développement collectif. Nous verrons, tout au long de cette étude, que ce n'est plus toujours le cas. Même si ces infrastructures continuent d'être implantées dans ces milieux, il est clair que des groupes d'opposants s'organisent et tentent de faire avorter ou modifier les projets.

L'étude d'un parc éolien constitue un cas intéressant dans la mesure où sa faible dangerosité et son image écologique laissent entrevoir une implantation facile. Pour le ministère des Ressources Naturelles du Québec, par exemple, l'implantation d'un parc éolien dans un milieu donné a un impact «...faible pour l'environnement à condition que des études environnementales confirment que le site ne se situe pas dans une passe migratoire importante ou des aires de nidification¹. Une fois installée, l'éolienne occupe peu de terrain, modifie peu la vocation première de ce dernier et est compatible avec les usages agricoles².»(MRN, 1995 : 130). Hydro-Québec (1998 : 12) va dans le même sens en mentionnant que les bases des turbines utilisent au plus 3% de la superficie brute d'un parc et on peut donc conclure qu'en

¹ Des études environnementales déposées lors des audiences publiques sur l'environnement, dans le cadre du Projet éolien de la Gaspésie (1997, rapport du BAPE numéro 109) viennent le confirmer. Il s'agit des documents DA12, DA13, DA14 déposés lors des audiences.

² Il est à noter que la Commission de protection des terres agricoles (1997) va dans le même sens en soulignant la compatibilité entre la filière éolienne et l'agriculture.

général, la présence des éoliennes est compatible avec le maintien des fonctions agricoles sur le site. Du point de vue d'Hydro-Québec, les parcs industriels, les autoroutes, les fermes, les terres en friche et même les forêts peuvent être considérés comme des espaces dont les fonctions sont compatibles avec des éoliennes et, par conséquent, leur implantation ne devrait pas soulever de graves problèmes. Pourtant, comme nous allons le constater, l'opposition peut prendre forme même si l'équipement ne présente pas une menace sérieuse. Or, en dépit du fait que ces équipements sont de plus en plus contestés, ce type d'infrastructure a fait l'objet de très peu d'études ; les chercheurs et les militants portant leur attention sur les infrastructures à haut risque et aux impacts potentiels bien connus, tels les sites d'enfouissement des déchets solides ou les centrales nucléaires. Dans ce contexte, l'examen des projets à faible dangerosité est susceptible de révéler des caractéristiques particulières des oppositions de type NIMBY puisqu'il s'agit de situation où le danger ne peut jouer le rôle qu'il a généralement.

Parallèlement à l'étude du parc éolien Le Nordais, nous ferons également un examen rapide du projet de construction de la traversée du fleuve Saint-Laurent par la ligne électrique à courant continu de 450 Kilovolts, Radisson-Nicolet-Des Cantons, à la hauteur de Grondines dans la région de la Capitale Nationale. La controverse entourant l'implantation de cette traversée a plusieurs points convergents ou divergents avec le cas du Nordais et viendra enrichir l'analyse grâce à une comparaison des deux cas. Nous ferons référence à cette brève étude complémentaire comme étant «le cas de Grondines».

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE ET LE PROJET LE NORDAIS

La crise du pétrole des années 70 a mis en lumière les problèmes engendrés par une dépendance trop importante aux combustibles fossiles (Aten et Hewing, 1995; Dunsky et Perron, 1995). Aten et Hewing (1995) soulignent que la hausse des prix a enclenché un processus de questionnement chez les politiciens et la population en général. Les sociétés occidentales pouvaient-elles continuer d'être si dépendantes de ce type de combustible ? Bien que plusieurs énergies, dites renouvelables, existaient bien avant que cette crise frappe l'Occident, c'est dans ce contexte que plusieurs d'entre elles ont pris leur véritable envol.

Les énergies renouvelables sont, de nos jours, plus performantes et plus accessibles que jamais. Certaines d'entre elles, comme l'énergie éolienne, sont d'ailleurs arrivées à maturité (Gipe :1996). L'Association danoise de l'industrie éolienne (2002) souligne que la grande

majorité des innovations techniques qui ont permis d'atteindre le niveau de performance actuel ont eu lieu au cours des décennies 70 et 80, ce qui correspond à la période qui suit la crise pétrolière. L'énergie éolienne est techniquement au point et les aérogénérateurs peuvent être rentables dans les régions bien ventilées (Dunsky et Perron, 1995; Gipe 1996).

Dans l'industrie éolienne, le choix du site est effectivement un facteur primordial. Le Ministère des ressources naturelles du Québec (MRN) (1995 :129) en fait mention en soulignant que le «... choix du site est le facteur le plus important dans le coût de revient unitaire qui est largement fonction des coûts fixes.». Autre avantage intéressant : la plus forte période de production, en hiver, correspond à la plus forte période de demande. Pour Hydro-Québec (1995a :1), par exemple, «...cette corrélation [entre intensité du vent et demande en électricité] est réelle dans un réseau tel que celui d'Hydro-Québec. En effet, le chauffage électrique contribue en grande partie à la demande de pointe hivernale et est davantage sollicité quand il vente.».

Par contre, l'énergie éolienne ne peut pas être considérée comme une énergie de base étant donné son caractère aléatoire. Cela dit, elle est «...statistiquement prévisible et elle peut-être mise à profit en l'intégrant aux moyens de production conventionnels et en l'utilisant pour combler des besoins reliés à la consommation de pointe.» (MRN, 1995 :129). Il faut donc retenir que l'énergie éolienne et hydro-électrique sont particulièrement complémentaires (MRN, 1995; MRN, 1996; BAPE, 1997). L'ensemble des avancées techniques et le niveau de performance actuel permettent à des pays comme le Danemark de produire, par le biais de 6000 aérogénérateurs, près de 10 % de la consommation énergétique du pays (Hydro-Québec 1995b).

Il faut également mentionner que le développement mondial de l'énergie éolienne est appuyé par plusieurs politiques qui lui sont favorables. L'accord de Kyoto de 1997 incite les pays adhérents à une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et, s'il est respecté, devrait mener à une diminution de la consommation de combustibles fossiles au profit d'énergies renouvelables. De tels accords, appuyés bien souvent par des politiques nationales, permettent d'accentuer l'expansion mondiale de la technologie éolienne.

À ce jour, 70 % des 13 455 MW produits par l'énergie éolienne sont issus du vieux continent (Burin des Rozières, 2001 : 139). Les États-Unis sont également un joueur important avec

leurs 17 000 éoliennes situées, pour la plupart, dans le désert californien (Hydro-Québec, 1995b). Les pays en développement représentent aussi un fort potentiel de développement (Dunsky et Perron, 1995 ; Gipe, 1996). L'Afrique, avec ses grands plateaux balayés par le vent, représente un secteur fort intéressant, sans compter la Chine et l'Inde, deux des plus grands marchés de la planète qui voudraient réduire leur utilisation et leur dépendance au charbon. En 1995, l'Inde comptait doubler sa production d'énergie éolienne pour passer à une production de 600 MW (Hydro-Québec, 1995b). Hydro-Québec (1998) souligne que la capacité de production mondiale éolienne passera à 34 000 MW en 2005.

Pour sa part, le Canada s'est engagé, par le biais du protocole de Kyoto, à réduire d'ici 2012 ses émissions de 6 % sous les niveaux de 1990 (Environnement Canada, 2002). Dans ce contexte, le gouvernement fédéral veut encourager l'installation de 1000 mégawatts de puissance éolienne d'ici les cinq prochaines années par le biais de subventions aux promoteurs (Vailles, 2002). Le gouvernement du Québec a, de son côté, indiqué que, dans une perspective de développement durable, sa politique énergétique favorise l'émergence et le développement de l'énergie éolienne (BAPE, 1997 ; Hydro-Québec, 1998). Hydro-Québec (1998) s'est ainsi engagé, en 1998, à intégrer dans son plan de ressources l'achat de 30 MW d'énergies nouvelles (dont l'énergie éolienne) pendant 10 ans. Il faut également souligner que « ...d'ici 2010, les Américains vont exiger des fournisseurs d'énergie actifs sur leur territoire qu'ils tirent 5,5 % de leur puissance de sources renouvelables, autre que l'hydroélectricité. Hydro-Québec a donc tout intérêt à être prêt. » (David, 1998 : 58). Selon un groupe d'experts de l'Université du Québec à Rimouski³ et la Société en commandite KW Gaspé (1995), le corridor des Appalaches et du Saint-Laurent représente 60 % du potentiel éolien canadien. Selon le MRN (1996 :73), «...le Québec bénéficie d'une situation privilégiée, pour ce qui est de la ressource éolienne. Le gisement de vent est particulièrement abondant dans les régions côtières, le long de l'estuaire du Saint-Laurent...».

C'est dans ce contexte favorable au développement éolien que le complexe Le Nordais a vu le jour. Situé à la fois en Gaspésie et dans le bas Bas-Saint-Laurent, Le Nordais est un complexe éolien scindé en deux sites : l'un à Cap-Chat et l'autre dans la région de Matane. Le site de Cap-Chat, construit en cinq mois, compte 76 éoliennes et ces dernières sont en opération

³ *Groupe éolien de l'UQAR* est un groupe d'experts qui voit une capacité éolienne théorique de 2000 MW pour l'Est du Québec. Le groupe estimait, en 1998, qu'à court terme, dix zones pourraient accueillir des complexes éoliens. Les membres font la promotion du développement d'une expertise régionale. Les membres ont également réalisé, en partenariat avec une firme américaine, une carte détaillée du potentiel éolien de l'ensemble des régions du Québec.

depuis décembre 1998. Le deuxième site est situé dans la région de Matane et comprend 56 éoliennes mises en service un an plus tard. Le complexe compte, au total, 133 aérogénérateurs pour une puissance installée de 100 MW; ce qui est suffisant pour combler 5 % des besoins en énergie de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, soit environ 10 000 résidences (Axor, 2002). Le projet, évalué à 160 millions de dollars, a été conçu et est exploité par la société Axor et M&N Wind Power, un consortium d'entreprises québécoises et étrangères. Hydro-Québec s'est engagé à acheter l'ensemble de la production pour une période de 25 ans à 0,05 \$ le kilowattheure. Axor (2002) estime que Le Nordais, utilisé à pleine capacité, peut permettre l'élimination de 250 000 tonnes de CO₂ sur une base annuelle. La mise en service du parc éolien Le Nordais a quintuplé la puissance éolienne du pays (Michaud, 1999).

Tableau 1 – Description des zones d'implantation du parc éolien

Site	Milieu physique	Milieu biologique	Milieu humain
Cap-Chat	Topographie plane ou ondulée, recoupe les bassins versants de la rivière Cap-Chat et du fleuve Saint-Laurent	Couvert forestier : 70% de la zone, dominance du couvert mixte, 116 espèces d'oiseaux consignées, 76 espèces d'oiseaux nicheurs, probables ou possibles.	Zonage agricole sur 88% de la zone, production laitière et exploitation de fermes d'élevage. Attraction touristique : Éole (éolienne à axe vertical).
Matane	Topographie peu accentuée, recoupe les bassins de la rivière Matane et du fleuve Saint-Laurent.	Couvert forestier : 40% de la zone, dominance du couvert mixte, 217 espèces d'oiseaux consignées, 86 espèces d'oiseaux nicheurs probables ou possibles, présence d'espèces végétales et animales susceptibles d'être désignées menacées.	Zonage agricole sur 92% de la zone, attraction touristique : rivière Matane.

Source : BAPE, 1997 : 13

Compte tenu de ses caractéristiques techniques, de sa faible dangerosité et de son impact positif sur l'environnement, on pourrait croire que l'implantation du parc éolien Le Nordais s'est fait sans heurt. Comme nous allons le voir, ce ne fut pas tout à fait le cas, et il semble bien que le syndrome *pas dans ma cour* (NIMBY) ne soit pas réservé aux seuls équipements dangereux ou ayant un impact majeur sur la valeur des propriétés touchées.



CHAPITRE I – PROBLÉMATIQUE

Comme nous l'avons constaté, l'énergie éolienne a la faveur de plusieurs instances internationales et gouvernementales. Toutefois, même si ce type d'énergie présente plusieurs avantages, l'implantation d'un parc comptant une centaine d'éoliennes suscite souvent une certaine résistance dans les communautés touchées.

1.1 LA NAISSANCE DE L'OPPOSITION ET LA PROXIMITÉ

L'opposition provient, la plupart du temps, de la population directement touchée par l'équipement. En effet, la perception généralement favorable de l'énergie éolienne diminue le risque d'une vaste opposition. Cela dit, on observe à l'occasion, une contestation ouverte lorsqu'on interroge uniquement les riverains des installations (Gipe, 1995a ; Gipe, 1995b). Au cours de la dernière décennie, les citoyens des municipalités touchées par l'implantation de divers projets potentiellement nuisibles se sont, la plupart du temps, regroupés en organisations hétéroclites qui apparaissent et disparaissent au gré des projets pour manifester leur désaccord (Mousseau, 1993). Mousseau (1993) mentionne qu'à la base, ces groupes sont composés de «...citoyens ordinaires de la majorité silencieuse qui justement décident de prendre la parole...» afin de défendre des intérêts communs.

Le plus souvent, ces groupes n'ont pas vraiment de philosophie ou d'idéologie précise. Certains auteurs soutiennent que les riverains sont souvent les instigateurs de ces regroupements. Comme nous le verrons plus loin, un des enjeux de la contestation est la capacité des riverains à mobiliser d'autres groupes ou d'autres personnes, afin d'élargir la base sociale du mouvement d'opposition et lui donner plus de «poids». Nelkin (1995) va dans ce sens en soulignant que plusieurs personnes s'impliquent, de prime abord, dans le processus d'opposition, parce qu'ils sont riverains du projet. Ils le font bien souvent parce que l'infrastructure à risque vient mettre en jeu leurs intérêts personnels, tels leur santé ou leur qualité de vie (Nelkin, 1995). Dear (cité dans Housing assistance council, 1994: 120) va plus loin en mentionnant pour sa part que «the bottom line in gauging community opposition is proximity : the closer a neighbor, the more likely he or she will object». Catherin (2000) tient un discours semblable et mentionne que plus on s'éloigne de l'infrastructure, moins les gens sont préoccupés par le projet, et moins ils sont impliqués dans les groupes d'opposition. Ces gens se regroupent donc bien souvent à l'intérieur d'organisations ponctuelles qui, selon

Lascoumes (1994), sont portées à avoir une vision plus centrée sur la défense d'intérêts égoïstes. Il mentionne également que ces organisations ponctuelles souffrent souvent d'un manque de crédibilité, contrairement aux organismes plus permanents qui défendent des intérêts plus diversifiés. Ces organismes mieux structurés se multiplient et possèdent des tactiques d'opposition de plus en plus efficaces. Dans le cas de projets à hauts risques environnementaux qui dépassent des considérations locales (impacts forment localisés sur le territoire ; affectant les riverains) ou subjectives, des appuis venant de l'extérieur de la communauté se font plus souvent sentir (Nelkin, 1995). Ce sont donc des organisations plus ou moins complexes, selon le type de projet et le type d'enjeux, qui sont mobilisées dans le processus d'opposition à une implantation. Par contre, comme nous le verrons, il n'existe pas de ligne directrice bien définie en ce qui concerne les groupes impliqués et le type de projet. La littérature indique plutôt des tendances.

Catherin (2000) se base sur les travaux de Quéré (1990) et de Schütz (1987) pour souligner que deux types de comportements peuvent être relevés dans une contestation : les conduites implicites et explicites. Selon l'auteur, les associations riveraines relèvent du second type de conduite. Pour ces derniers, il n'est plus question de conduite implicite caractérisée par l'expression «il faudrait faire», c'est plutôt le moment de l'action concrète. Catherin (2000 : 138) mentionne que la conduite explicite « ...renvoie à la notion d'action, c'est-à-dire à une conduite définie à l'avance fondée sur un projet préconçu. L'intention de mener à terme une situation projetée, en l'occurrence l'annulation de la décision...».

1.2 LE SYNDROME PAS DANS MA COUR (NIMBY)

Le type de regroupement décrit plus haut peut être propice à la naissance du syndrome *pas dans ma cour* (NIMBY)⁴. Lake (1993 : 91) décrit ce phénomène comme « an expression of people needs and fears». Dans son étude sur l'implantation de logements sociaux, le Housing Assistance Council (1994 :1) décrit le phénomène *NIMBY* comme : «...citizen's desires to prevent certain land uses near their homes or communities.». Trom (1999 : 37) apporte des précisions importantes et présente le syndrome *NIMBY* comme :

⁴ MOUSSEAU souligne qu'il y a plusieurs appellations pour le phénomène de résistance face à un projet : NIMBY : Not In My Back Yard, GOOMBY : Get Out Of My Back Yard, LULU : Locally Unwanted Land Use.

«... l'implantation d'équipements collectifs qui se heurtent à l'opposition des populations locales concernées pour cause de nuisances diverses, attestées, plausibles, ou simplement craintes, inacceptables pour elles, mais parfaitement acceptables partout ailleurs où ces mêmes nuisances ne pourraient les toucher directement ».

Beaubien (cité dans Mousseau, 1993 : 5) décrit, pour sa part, le syndrome comme «...une résistance sociale à accepter sur son territoire tout projet qui menacerait ou qui serait perçu comme une menace à la qualité de la vie». L'apparition de la notion «qualité de vie» conduit l'auteur à affirmer que ce phénomène de mobilisation et de résistance sociale face aux projets sensibles, est de plus en plus fréquent et qu'elle se complexifie.

Dans une perspective un peu plus historique, Libaert (1998 :78) souligne que l'acceptabilité d'un projet s'est longtemps fait uniquement sur la base de l'intérêt général et que cet état des choses tend à changer : « entre l'intérêt général qui conduit à la réalisation d'une grande infrastructure industrielle et les intérêts particuliers des habitants concernés, l'opinion publique soutient (...) les riverains ».

L'appui populaire aux contestations des riverains vient donc contribuer à la complexification des projets d'implantation. Mousseau (1993 : 1) va dans le même sens en soulignant la complexité du phénomène qui touche « ... directement et indirectement à peu près tout le monde ; décideurs politiques, entreprises d'État ou privées, le domaine des médias, les groupes environnementaux et les citoyens.». Plusieurs auteurs estiment maintenant que ce syndrome dépasse largement les projets très à risque pour l'environnement comme par exemple, un site d'enfouissement ou une centrale nucléaire (Mousseau, 1993 ; Trom, 1999 ; Libaert, 1998).

Cela dit, les travaux existants semblent plus particulièrement s'attarder aux projets potentiellement nuisibles pour l'environnement ce qui fait que les travaux sur les parcs éoliens sont peu nombreux. Par contre, Gipe (1995b) s'est penché spécifiquement sur la problématique entourant l'implantation de parc éolien. Selon ce dernier, la population n'a rien contre le développement de l'énergie éolienne, mais comme dans bien d'autres situations, elle n'en veut tout simplement pas dans sa cour. Il mentionne également qu'il ne faut pas considérer la quasi unanimité qui entoure l'éolien dans la société comme un support inconditionnel de la population plus directement touchée par l'implantation.

1.3 CONFLIT ENTRE L'INTÉRÊT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Guay (1987) souligne que les intérêts individuels et collectifs sont parfois divergents et souvent inconciliables. Ce type de situation, on s'en doute, est source de conflits, notamment pour ce qui touche au développement économique et à la protection de l'environnement (Mousseau, 1993 ; Lake, 1993 ; Nelkin, 1995). Par exemple, les gens sont conscients de la nécessité de mettre en place des infrastructures de production énergétique, mais n'en veulent tout simplement pas dans leur environnement immédiat. En effet, ces installations sont souvent requises pour régler un problème environnemental ou combler un besoin général, peu ou pas relié aux problèmes et aux besoins des riverains directement touchés par l'équipement. Toutefois, l'implantation d'une telle infrastructure peut entraîner la création d'emplois en plus de participer au développement de la région touchée ; ce qui augmentera le soutien au projet. Le rejet d'un de ces projets pour des motifs à caractères individuels peut donc avoir des retombées négatives sur l'environnement et sur l'économie d'une région (Fredriksson, 2000). Dans le cas d'infrastructures à haut risque, comme un site d'enfouissement des déchets, plusieurs analyses lient ce problème au nécessaire arbitrage entre des effets et des coûts négatifs concentrés en un lieu spécifique et des bienfaits dispersés sur le territoire (Davis, O'Hare et al. ; Rayner et Cantor cités dans Ibitayo et Pijawka, 1999). Nelkin (1995) va dans le même sens et mentionne, qu'effectivement, la question de la distribution équitable du risque sur le territoire est source de tensions. Guay (1995 : 45) mentionne, pour sa part, que la «...concentration locale des risques et la diffusion nationale des bénéfices est la cause essentielle du syndrome *pas dans ma cour* ».

Lake (1993) a pour sa part observé le phénomène du point de vue des promoteurs. Ces derniers, et plus généralement les autres acteurs favorables à un projet d'implantation, considèrent les opposants comme des groupes d'égoïstes qui déclenchent des conflits dans le but de préserver leurs intérêts individuels au détriment des intérêts collectifs. Il souligne qu'en général, les opposants aux projets sont perçus comme une opposition publique à des infrastructures désirables aux yeux de la communauté. Comme les travaux de Fredriksson (2000) l'ont montré, les installations présentant un certain risque sont souvent requises pour régler un problème environnemental ou combler un besoin. Les opposants qui font avorter ces projets, jugés nécessaires par la collectivité, empêchent ainsi les gouvernements de régler des problèmes énergétiques ou environnementaux.

Pour Lake (1993), il est plus ou moins constructif de sauter ainsi aux conclusions. Il souligne que cette vision négative des opposants (par les entrepreneurs, les promoteurs, les gouvernements, les groupes favorables, etc.), repose sur deux prémisses de base. Premièrement, que les infrastructures sont nécessaires à la société et, deuxièmement, que l'égoïsme local bloque systématiquement ces projets. Il avance plutôt que le protectionnisme local, incarné par le syndrome NIMBY, représente une menace non pas aux objectifs de la société, mais plutôt aux intérêts financiers des différents groupes de promoteurs. Dit autrement, les acteurs qui font la promotion d'un projet réussissent souvent à faire passer leur intérêt particulier pour un intérêt général ; ce qui leur permet de stigmatiser les groupes d'opposants comme des égoïstes ou encore des «obstacles» au bien-être collectif. Les promoteurs et les partisans utilisent ce que Callon et Law (1982) qualifient de «traduction» pour faciliter l'acceptabilité du projet aux yeux de la société en général et rallier le plus grand nombre d'acteurs possibles à sa cause. Comme le souligne Latour (1989 :172) :

«...le premier moyen -et le plus simple- de trouver des gens qui vont immédiatement adhérer à l'énoncé, investir dans le projet ou acheter le prototype consiste à forger l'objet de façon qu'il corresponde à leurs intérêts explicites. Comme l'indique le mot *inter-esse*, les «intérêts» se situent entre les acteurs et leurs buts, créant une tension qui fait que les acteurs choisissent ce qui leur permet, parmi de nombreuses possibilités, d'atteindre au mieux les buts qu'ils se sont fixés.».

Les opposants peuvent également utiliser la même tactique pour discréditer le projet et rallier le maximum d'acteurs à leur cause. Cette pratique de discréditation est, selon Lake (1993), particulièrement présente dans les communautés occidentales, plus particulièrement celles d'Amérique du Nord qui favorisent fortement l'accumulation de capital.

Cette façon de faire fait du territoire un bien de consommation et Guay (1987 :82) souligne, à cet effet, que :

«...le sol, parce qu'il est rentable d'en posséder et de l'exploiter, est devenu une marchandise comme les autres, soumise aux lois du marché. Le sol a donc un prix, et ce prix est proportionnel aux profits estimés de l'acheteur éventuel, à l'ampleur de la demande et à la rareté du sol».

Pour qu'il soit rentable, il est essentiel de le développer (centre commercial, secteur domiciliaire, parc industriel, etc.). On sait par ailleurs qu'un développement mal géré et dicté en grande partie par des intérêts économiques, entraîne plusieurs problèmes. Nous pouvons penser à l'étalement urbain, à la congestion, à l'enfouissement du surplus de déchets dû à la hausse des activités, à l'alimentation énergétique ou encore à la pollution (Lake, 1993).

La consommation du territoire cause donc des problèmes qui doivent être réglés ou atténués pour préserver la valeur des investissements (résidences, centres commerciaux, espaces à bureaux) et permettre la poursuite du développement. Les moyens pour régler ces problèmes peuvent entre autres passer par l'implantation d'un site d'enfouissement ou encore d'une ligne de distribution électrique, tous des projets qui sont fortement susceptibles de faire éclore le syndrome NIMBY. Dans cette optique, les opposants sont perçus, par conséquent, comme un obstacle à la continuité du développement et un obstacle à la poursuite de l'enrichissement collectif (Lake, 1993). Si les projets essentiels au développement sont continuellement avortés, cela viendra nuire aux promoteurs et aux acheteurs potentiels.

Par ailleurs, les promoteurs ne sont pas les seuls à veiller à leurs intérêts économiques. Certains auteurs suggèrent que les opposants se soulèvent, bien entendu, pour conserver leur qualité de vie, mais surtout pour protéger leurs propres investissements (Lake, 1993 ; Ibitayo et Pijawka, 1999). Dear (cité dans Housing Assistance Council, 1994) va dans le même sens et suggère qu'un des points les plus propices à faire éclore une opposition est la perte potentielle de valeur foncière. Un dépôt, une usine de filtration des eaux ou encore un parc d'éoliennes pourraient venir faire baisser la valeur des résidences situées à proximité.

En somme, les conflits qui entourent l'implantation de projets contestés pourraient donc être qualifiés, selon Lake (1993), comme une crise du capital ou encore comme un conflit entre investisseurs. Nous avons d'un côté les grands investisseurs qui désirent que le développement se poursuive et de l'autre, de petits propriétaires qui tentent de protéger leur propre investissement.

1.4 LES CONFLITS ENGENDRÉS PAR L'IMPLANTATION D'UNE INFRASTRUCTURE MAJEURE

Dans les conflits entourant l'implantation de projets à risque pour l'environnement, nous assistons, règle générale, à une mobilisation de groupes favorables ou défavorables à

l'implantation de l'équipement qui s'affrontent sur la place publique à coup d'études, d'expertises et d'opinions divergentes. Trom (1999 : 32) souligne que les conflits environnementaux se divisent en deux sous-classes de conflits en fonction de leur assise spatiale. La première sous-classe comprend les conflits portant sur des projets ayant des impacts «...dépourvus d'assise spatiale en ce sens qu'ils portent sur un ensemble de nuisances définies comme des atteintes à l'intégrité corporelle des personnes.» La seconde sous-classe de conflits environnementaux :

«...se compose des conflits qui portent sur l'espace *lui-même* en tant qu'il est doté de qualités propres, [et] les conflits autour du paysage en sont autant d'illustrations typiques puisqu'ils portent directement sur une portion circonscrite de l'espace, définie préalablement et non *ex post*». (Trom, 1999 : 32-33)

La première sous-classe est souvent plus propice à recevoir le support d'organismes extérieurs, car elle touche des intérêts plus généraux (la protection de la couche d'ozone par exemple) (Nelkin, 1995). La seconde sous-classe, contrairement à la première, suppose que le projet a des impacts plus localisés qui affectent directement des personnes situées sur les lieux.

L'implantation d'un parc éolien appartient évidemment à la seconde sous-classe, qui implique un ancrage spatial spécifique étant donné la nature « localisée » du parc. Rappelons que les milieux directement touchés par le projet Le Nordais sont ruraux, faiblement peuplés et qu'ils étaient en mauvaise posture économique à l'époque de l'implantation. Nous reviendrons plus en détail sur ces questions un peu plus loin dans la problématique. Les conflits plus généraux (première classe) sont, selon Trom (1999), plus propices au débat entre experts. Les conflits «localisés» sont, pour leur part, des conflits dans lesquels l'expertise joue un rôle, mais cette dernière finit bien souvent par être reléguée au second plan. Toujours selon Trom (1999 :33), «...les personnes affectées disposent d'un sens esthétique, d'un goût, autant d'attributs qui sont nichés dans l'historicité de leur être, rendus manifestes dans leurs jugements évaluatifs.». Prenant en considération les caractéristiques des projets, les opposants vont, par conséquent, bien souvent finir par invoquer des arguments qui relèvent de champs argumentatifs différents. Trom (1999), en se basant sur les travaux de Hirschman (1991), fait un survol des arguments types fréquemment utilisés par les opposants dans l'implantation de projet d'infrastructure.

- «L'argument type de l'effet pervers» prétend que « ...toute tentative de modifier l'ordre existant produit des effets strictement inverses au but recherché». Ce type d'argument souligne les effets directs qui viennent contredire les objectifs premiers poursuivis par les promoteurs du projet. (Hirschman, 1991)
- «L'argument de la thèse de la mise en péril» soutient que les opposants mentionnent que « les réformes sont à proscrire parce qu'elles compromettraient des acquis précieux et obtenus à grand peine». Un argument de ce type vient relativiser les avantages d'un projet en les mettant en relation avec les effets négatifs anticipés. (Hirschman, 1991)
- «L'argument esthétique» : Les arguments classés sous cette rubrique invoquent la beauté de l'espace menacé. (Trom, 1999).

«...[Les deux premiers arguments types] se distinguent en ce que le premier dénonce une mesure au regard des buts affirmés de l'action et suppose donc l'acceptation tacite des principes qui fondent les mesures prises par la partie adverse, tandis que le second dénonce cette même mesure au regard d'autres formes de bien commun jugées tout aussi précieuses». (Trom, 1999 :37)

Alors que les deux premières rubriques nécessitent une utilisation d'un savoir technique plus ou moins complexe, l'argumentation esthétique n'en nécessite aucune. C'est d'ailleurs bien souvent à ce niveau que les débats s'enlisent. Les deux premiers types d'arguments peuvent donner lieu à des consultations et des débats entre spécialistes. Si les opposants ont des ressources à leur disposition et les moyens de fournir des expertises (par le biais de groupes environnementaux d'envergure ou de partis politiques d'opposition par exemple), le débat peut s'organiser autour des deux premiers types d'arguments. Ceci est habituellement le cas lors de projets controversés et à haut risque. Comme nous avons pu le constater, dans de tels cas, les regroupements environnementaux nationaux ou régionaux hésitent moins à intervenir en début de conflit alors que la résistance des citoyens s'organise (Mousseau 1993). Par contre, si, suite au débat d'experts, la plupart des dangers semblent être écartés, les opposants ont tendance à se réfugier dans l'argumentation esthétique (Trom, 1999). Cette dernière relève de l'interprétation de tous et chacun et est particulièrement difficile à chiffrer ou à évaluer. Watzlawick (1978) souligne que bien souvent ce type de débat dérape et on assiste alors à une polarisation des points de vue, ce qui prive les opposants d'un débat constructif.

Effectivement, les perceptions et les valeurs laissent peu de place au compromis (Nelkin, 1995). Un tel déroulement peut nous amener à questionner les préoccupations des opposants. Peut-être que ces dernières dépassent les considérations uniquement sociales ou environnementales. Comme l'a mentionné Lake (1993) et quelques autres auteurs, ces dernières pourraient bien être de nature plus économique.

Cela dit, même s'il est vrai que la dimension esthétique est difficile à évaluer étant donné la nature subjective des perceptions, il reste néanmoins possible de bâtir un argumentaire qui s'appuie sur une évaluation plus balisée et plus rigoureuse des aspects esthétiques d'un projet. Par exemple, le rapport du BAPE (1987), entourant la mise en place de la ligne à courant continu de 450 kilovolts Radisson – Nicolet – Des Cantons, fait mention de diverses méthodologies qui, bien qu'en constante évolution, permettent de faire une évaluation de la valeur des paysages visés par l'implantation de l'infrastructure. Ces méthodes peuvent donc donner une certaine crédibilité à ce type d'argumentation.

Cela dit, penchons nous sur le débat entre expert souvent engendré par l'implantation d'une infrastructure. Selon Nelkin (1995), ce débat entre experts peut créer une confusion scientifique dans la population. Même si la science amène des solutions à plusieurs problèmes, le débat et les contres expertises entre les scientifiques viennent, d'une certaine façon, réduire la confiance des gens face aux expertises. Plus les résultats des études sont contredits par un ou l'autre des partis sur la place publique, moins ils auront de portée sur la population et les divers intervenants. Allègre (1997) arrive à une conclusion semblable et souligne que le grand public peut, dans une certaine mesure, faire confiance aux scientifiques à condition que ces derniers ne s'enlisent pas dans une bataille ouverte ou dans des arguments quasi incompréhensibles pour les non-initiés. Sur ce point, Callon, Lascoumes et Barthe (2001:66 et 68) soulignent que les connaissances scientifiques échappent de plus en plus aux profanes. Les scientifiques se replient peu à peu sur leurs connaissances et leurs expertises. Ces auteurs mentionnent que «...la course au confinement touche tous les compartiments de la recherche scientifique, n'épargnant aucune discipline.». Ils ajoutent que ce confinement est source «...d'incompréhensions, de ressentiments et d'angoisse» pour l'ensemble des acteurs. Cette réclusion du savoir scientifique ne fait pas que créer une frontière entre les scientifiques et la population, mais aussi entre les chercheurs de différentes disciplines. Cette situation explique en partie la multitude d'expertises et de contre expertises qui s'affrontent et ce contredisent lors de débats.

La multiplicité des grilles d'évaluation des impacts négatifs et positifs d'un projet prend encore plus d'ampleur lorsqu'en plus des scientifiques, les riverains font leur propre évaluation. Guay (1995) mentionne, à cet effet, que les divergences d'opinions entre les divers intervenants sont en partie causées par la grande confiance de chacun en son propre jugement, de même que dans les fondements sur lesquels repose ce dernier. Par exemple, l'appréciation de la dangerosité d'un projet correspond, pour certains scientifiques, au degré de risque face à la mise en place d'une infrastructure et à la probabilité statistique qu'un accident se produise. Pour les riverains, la dangerosité relève plutôt de la gravité potentielle d'un incident et non de sa probabilité. Avec une telle différence de point de vue, nous comprenons mieux le «pourquoi» de plusieurs conflits. De plus, Nelkin (1995) souligne que le quasi culte voué aux scientifiques (de la part des promoteurs ou des politiciens) dans la prise de décision vient du point de vue des citoyens, réduire leur pouvoir face à la classe politique.

Comme nous allons maintenant le constater, la diminution de la confiance envers les promoteurs joue également un rôle clef dans le raffermissement de la position des opposants.

1.5 L'ACCEPTATION D'UN PROJET

Pour faciliter l'acceptation d'un projet controversé, Libaert (1998) propose quelques règles. Il suggère premièrement une communication préventive. Les promoteurs augmentent grandement leur chance de succès si la population, en particulier la population riveraine, est informée avant le début des travaux, et même avant la tenue des consultations. Il est également primordial que les promoteurs fassent preuve d'honnêteté en dévoilant les nuisances potentielles. Cela viendra augmenter leur cote de confiance auprès de la population ; ce qui fait bien souvent défaut dans de telles situations, mais qui est d'une grande importance (Libaert, 1998 ; Ibitayo et Pijawka, 1999). Cela dit, l'implication et la participation de la population au cours de chacune des étapes d'un projet semblent être la plus importante (Libaert, 1998 ; Ibitayo et Pijawka, 1999 ; Energy Patways inc, 1994 ; Hydro-Québec, 1995b). La combinaison des deux derniers points (crédibilité des promoteurs et participation des citoyens) augmente de beaucoup les chances de réussite. Il est primordial de respecter cette logique participative, car dans plusieurs cas les citoyens ont «...le sentiment d'avoir été lésés puisque des démarches administratives, juridiques et des études de faisabilité ont été entreprises et parfois finalisées sans qu'ils soient consultés.» (Mousseau, 1993 : 12).

Il faut souligner ici que la nature des projets ne semble pas affecter cette conclusion. Ibitayo et Pijawaka (1999) se penchent sur l'implantation d'infrastructures à risques élevés (*Hazardous waste facilities HW*) alors que Libaert (1998) se concentre sur l'acceptation de projets divers, mais qui soulèvent tout de même une opposition, et ils arrivent néanmoins aux mêmes conclusions.

Gipe (1995a) s'est, pour sa part, intéressé aux facteurs pouvant améliorer les chances d'acceptation d'un parc éolien et ses travaux nous permettent de préciser d'avantage les facteurs de succès. Comme nous allons le voir, l'impact visuel occupe une place importante dans la contestation de ce type de projet, et Gipe mentionne donc qu'un souci particulier doit être accordé à l'esthétique des éoliennes elles-mêmes et des installations en général. La couleur des éoliennes, l'espacement entre ces dernières, l'enfouissement des fils ou encore l'uniformisation des bâtiments de service avec le cadre bâti existant sont des aspects particulièrement importants. Garantir une certaine uniformité visuelle vient, selon Gipe (1995a), augmenter les chances de succès pour un promoteur de parc éolien.

En résumé, les recherches existantes nous apprennent que l'opposition publique a été identifiée, il y a une vingtaine d'années, comme l'obstacle principal dans l'implantation d'infrastructures potentiellement dangereuses pour l'environnement ou la santé comme, par exemple, les centres de traitement des déchets dangereux (EPA⁵ ; NGA⁶, cité dans Ibitayo et Pijawaka, 1999). Dans de tels cas, les principaux points sur lesquels s'appuie l'opposition sont les risques pour la santé, les risques environnementaux, la détérioration de l'image du quartier ou de la ville impliquée, la baisse de la valeur des propriétés⁷ et le fait de recevoir des retombées économiques marginales (David ; Rayner et Cantor, cité dans Ibitayo et Pijawaka, 1999). Mais qu'en est-il pour les parcs éoliens ? Les opposants utilisent-ils *grosso modo* la même logique argumentative ? Certains auteurs comme Gipe (1995a), Chaumel (1996) et Cloes du Cota (2002) se sont penchés sur la question.

⁵ Environmental Protection Agency (EPA)

⁶ National Governors' Association Subcommittee on the Environment (NGA)

⁷ Lake (1993) en fait également mention

1.6 LES PRINCIPAUX POINTS DE RÉSISTANCE À L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN

Dans le cas des parcs d'éoliennes, Gipe (1995a) relève des nuisances qui semblent récurrentes dans leur l'implantation :

- l'impact visuel,
- le bruit,
- l'effet stroboscopique (provoqué par la réverbération du soleil sur les palmes),
- les collisions d'oiseaux.

Chaumel (1996) tire des conclusions assez semblables et souligne cinq aspects souvent au cœur des controverses entourant l'implantation d'un parc éolien :

- l'impact visuel,
- le bruit,
- les perturbations occasionnées aux colonies d'oiseaux,
- l'effet stroboscopique (provoqué par la réverbération du soleil sur les palmes),
- les perturbations occasionnées aux émetteurs de télécommunications.

Le travail de Chaumel (1996) s'avère à cet égard particulièrement intéressant parce que le terrain d'enquête correspond au milieu d'accueil du projet Le Nordais. C'est en effet la sensibilisation effectuée par le forum énergie Bas-Saint-Laurent – Gaspésie et l'Université du Québec à Rimouski (voir Chaumel, 1996) auprès du public à l'égard de l'éolien qui a permis d'identifier les éléments risquant de préoccuper les citoyens de la Gaspésie. Ces derniers concernent plus particulièrement les effets négatifs sur le paysage, l'industrie touristique et le niveau de bruit.

Il est également intéressant de souligner qu'à la même époque, Hydro-Québec (1995b, 1998) arrive à des résultats très semblables à ceux de Chaumel et Gipe. Hydro-Québec mentionne, pour sa part, que les principaux impacts potentiels dans l'implantation d'un parc éolien sont :

- l'impact visuel,
- le bruit,

- les impacts sur les habitats terrestres,
- les collisions d'oiseaux,
- les impacts sur l'utilisation du territoire,
- la réception des ondes électromagnétiques.

Plus récemment, Cloes du Cota (2002) a répertorié en six catégories les principaux points d'opposition qui apparaissent lors de l'implantation d'un parc d'éoliennes. Encore une fois, nous allons remarquer que les conclusions sont très proches de celles de Chaumel, Gipe et d'Hydro-Québec ; ce qui laisse entendre que les éléments de controverse entourant l'implantation de parc éolien sont relativement connus et stables depuis le milieu des années 90. Selon Cloes du Cota (2002), les principales critiques surviennent dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- l'impact visuel,
- le bruit,
- la perturbation de l'écologie locale,
- la destruction de vestiges archéologiques,
- les interférences électromagnétiques,
- la sécurité.

Les effets sur le paysage sont les problèmes les plus fréquemment rencontrés dans l'implantation de parc d'éoliennes. Plusieurs écrits confirment cette tendance en soulignant qu'il est généralement reconnu que l'impact visuel constitue la répercussion la plus importante dans l'implantation d'un parc éolien (Hydro-Québec, 1995b ; Gipe 1995a ; Gipe, 1995b ; BAPE, 1997). Les aérogénérateurs constituent, sans équivoque, une présence visuelle marquante. Dans le projet Le Nordais, chaque éolienne a une hauteur de 55 m et comprend trois pales de 48 m de diamètre (Axor, 1999). Cette présence se fait encore plus sentir dans les régions rurales comme celles impliquées dans le cas du Nordais. Le peu de constructions et la présence de grands espaces font que ces constructions vont dominer le paysage des secteurs touchés des personnes qui recevront des éoliennes sur leur terre. Par contre, en milieu rural, la faible densité de population a pour effet de minimiser le nombre de gens directement touchés par les impacts visuels. Étant donné que c'est un élément majeur de la

contestation, le fait que peu de personnes soient directement touchées par l'impact négatif lié à la taille des éoliennes entraîne une résistance restreinte de la part du milieu.

Cloes du Cota (2002) souligne qu'il est difficile d'évaluer correctement l'impact visuel, car il s'agit bien souvent d'une opinion subjective. Le BAPE (1987) va dans le même sens, mais souligne qu'il existe tout de même des méthodologies prévues à cette fin. Gipe (1995a) souligne, pour sa part, que les argumentations basées sur le visuel sont bien souvent rejetées par les autorités étant donné leur caractère subjectif. Les divergences d'opinions au sujet des impacts visuels se font particulièrement sentir dans les 63 mémoires déposés aux audiences publiques sur l'environnement concernant le projet éolien de la Gaspésie⁸. Selon Hydro-Québec (1995b: 34) :

«...la perception (...) n'est pas indépendante des retombées économiques locales que ces dernières [populations locales] peuvent espérer. Il est donc possible que les résidents de la Gaspésie et de la Côte-Nord accueillent positivement une modification, même importante, de leur paysage, pourvu que les efforts d'atténuation soient optimisés, que l'impact sur les paysages côtiers soit minimisé, qu'ils puissent participer à la planification des projets et finalement, que les retombées économiques régionales soient maximisées».

Le design des parcs éoliens, ainsi que le type de paysage dans lesquels ils s'insèrent ont, par conséquent, un rôle de première importance.

Après les impacts visuels, le bruit occasionné par le fonctionnement des éoliennes préoccupe au plus haut point la plupart des résidents des périmètres touchés (BAPE, 1997). Le bruit émis par les éoliennes peut être divisé en deux catégories. Il y a le bruit produit par le passage de l'air dans l'hélice et celui produit par la rotation d'éléments mécaniques. L'expérience acquise au fil des années démontre que le bruit n'est pas excessif lorsque les habitations sont situées à plus de 300 mètres (Cloes du Cota, 2002) et par conséquent, le bruit peut être réduit de façon significative si l'aménagement du site prend en considération les caractéristiques topographiques des lieux, de même que la localisation des habitations.

⁸ Rapport du BAPE (1997) numéro 109.

Les perturbations écologiques reviennent régulièrement dans les critiques faites à l'endroit des fermes d'éoliennes. Plusieurs, notamment les groupes écologistes, craignent que ces imposantes concentrations d'aérogénérateurs posent un danger aux populations d'oiseaux. Pourtant, des études hollandaises, danoises, suédoises, américaines et anglaises concluent sur la base d'observations que les possibilités de collision le jour sont marginales (Cloes du Cota, 2002). Cela dit, les responsables doivent tout de même porter une attention particulière aux couloirs migratoires. Cloes du Cota (2002) souligne qu'en ce qui concerne les effets sur l'habitat animal, très peu de recherches ont été effectuées et qu'il est, par conséquent, difficile de tirer des conclusions à ce sujet pour l'instant.

Des vestiges archéologiques, dans le sous-sol, peuvent arrêter ou retarder grandement les travaux si les précautions nécessaires n'ont pas été prises au préalable. Cloes du Cota (2002) mentionne que :

«... la nécessité de vents forts et ininterrompus a pour effet que les fermes d'éoliennes sont souvent situées dans des régions rurales qui n'ont pas connu de développement important dans un passé récent. Dès lors, ces régions sont susceptibles de comporter des vestiges archéologiques préservés qui, quoique n'ayant pas de valeur environnementale en eux-mêmes, font partie de l'héritage culturel et de l'environnement humain ».

Dans les secteurs à risque, les promoteurs cherchent alors à situer les éoliennes de façon à ne pas endommager les vestiges ou encore font de l'excavation archéologique préventive.

Au plan technique, un parc d'éoliennes est une importante concentration de structures métalliques d'envergure. Par conséquent, ces parcs sont une source potentiellement importante d'interférences électromagnétiques qui peuvent, par exemple, nuire à la réception de signaux radio ou de télévision. Cloes du Cota (2002) souligne également que la rotation des hélices cause des signaux parasites intermittents qui peuvent interférer avec la trajectoire originale des transmissions. L'ajout de récepteurs ou de transmetteurs pour amplifier le signal original peut régler le problème.

Concernant la sécurité des personnes, ces immenses structures et leurs hélices peuvent paraître potentiellement dangereuses en cas de bris. Les risques d'accidents de ce type sont

grandement minimisés en construisant les parcs d'éoliennes à bonne distance des zones résidentielles, ainsi que par un entretien et des contrôles réguliers des installations.

Suivant Cloes du Cota (2002), on peut donc estimer que, dans la plupart des cas, il est possible de surmonter les principaux problèmes au moyen d'études environnementales, ainsi que par diverses solutions techniques et esthétiques qui n'affectent en rien la viabilité du projet.

De manière générale, l'opposition aux parcs éoliens partage des caractéristiques avec celle que suscite des équipements plus dangereux : les impacts visuels et le bruit. Ces deux dimensions occupent une place centrale dans la plupart des conflits entourant l'implantation d'une infrastructure éolienne. Nous remarquons que la plupart des préoccupations sont de nature plutôt localisée. Ceci laisse entrevoir que très peu de grandes organisations sont intéressées à prendre part au mouvement de contestation (Trom, 1999). L'opposition, dans le cas d'un parc éolien, proviendra vraisemblablement de la population riveraine. Fait intéressant, les auteurs qui se sont intéressés aux parcs d'éoliennes ne font aucunement allusion aux risques économiques que laissent pourtant entrevoir les travaux de Lake (1993). Il semble donc y avoir certaines omissions ou lacunes dans cette littérature. Il est, par conséquent, possible que certains auteurs fassent fausse route ou qu'ils aient omis certaines dimensions. La présente étude nous permettra de valider ou d'infirmer les diverses tendances.

Finalement, nous devons mentionner un fait intéressant concernant la filière éolienne et son implantation. Cette dernière semble devoir composer avec un certain paradoxe, puisque l'énergie produite par le vent bénéficie, règle générale, d'un large soutien de la part du public, mais que cet appui diminue dans les milieux touchés lorsque les impacts locaux deviennent plus évidents. De toute évidence, l'implantation d'un parc éolien est un cas de NIMBY, mais un cas qui a fait l'objet de peu d'études.

1.7 PROFIL DES RÉGIONS ÉTUDIÉES

Cette section nous permettra de mieux connaître les régions auxquelles nous allons faire référence tout au long de l'analyse. Nous ferons un survol des régions de la Gaspésie-Île-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent au début du processus de mise en place du parc éolien Le Nordais en 1996. Parallèlement à l'analyse de nos deux territoires privilégiés, nous

regarderons également la situation de Grondines qui fait partie de la région de la Capitale-Nationale.

1.7.1 Démographie et densité

Tableau 2 - Évolution de la population des régions administratives touchées par l'implantation de l'infrastructure, Québec, 1981-2001

Régions administratives	1981	1986	1991	1996	2001
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	115 032	115 050	108 190	106 757	99 797
Bas-Saint-Laurent	211 841	215 812	209 565	209 209	203 106
Capitale-Nationale	576 750	601 579	631 360	644 504	648 855

Institut de la statistique du Québec, 2002a, source : Statistique Canada

Nous pouvons remarquer, grâce au tableau 2, que la population gaspésienne est en perpétuel déclin depuis le milieu de la décennie 80. Nous remarquons également une très forte baisse de la population de 1996 à 2001, ce qui englobe la période couverte par la présente étude (1996-1999). La région a effectivement subi une diminution de population de près de 7 % au cours de cette période. Soulignons aussi que cette partie du Québec n'a jamais représenté plus de 1,8 % de la population de la province depuis 1981 (Institut de la statistique du Québec 2002a). L'atlas interrégional du ministère des Régions du Québec (2002) souligne d'ailleurs cette tendance au dépeuplement. Le ministère mentionne que «sur les 60 municipalités de la région, six affichent des taux de dépeuplement allant de 50,1 % à 90 % et 35 municipalités affichent des taux de dépeuplement oscillant entre 0,1 % et 50 %.» (MRQ, 2002). Il souligne également que la densité de population reste très faible et en légère diminution depuis 1981 alors que la densité moyenne du Québec augmente.

Ce tableau met également en lumière que la situation démographique de la région du Bas-Saint-Laurent n'est pas vraiment plus reluisante que celle de sa voisine gaspésienne. Même si cette région est plus peuplée que la Gaspésie et qu'elle comptait pour 2,9 % de la population québécoise en 1996, nous pouvons constater que la population décline là aussi depuis 1986 (Institut de la statistique du Québec 2002a). Encore ici nous voyons bien que la période 1996-2001 a donné lieu à un dépeuplement significatif de la région. Même si la réduction est moindre qu'en Gaspésie à la même période, la région a tout de même encaissé une diminution de population de 6103 personnes, ce qui équivalait à environ 3 % de sa population de 1996. Bien que certaines des 133 municipalités de la région aient eu à cette époque une légère tendance au peuplement, la majorité d'entre elles présentait un bilan négatif à ce chapitre. L'atlas interrégional du ministère des Régions du Québec (2002)

mentionne que «33 municipalités connaissent, des taux de dépeuplement oscillant entre 50,1% et 90% et 62 affichent des taux de dépeuplement variant entre 0,1% et 50%». Tout comme la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent est une région relativement peu densifiée.

En ce qui concerne la région de la Capitale-Nationale, elle présente un profil qui contraste grandement avec les deux premières régions analysées. Cette région, qui compte pour environ 9 % de la population québécoise depuis 1981, connaît une augmentation constante de sa population depuis les vingt dernières années (Institut de la statistique du Québec 2002a). Il est intéressant de remarquer que contrairement à la Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent, l'implantation de «l'infrastructure» au centre de la controverse intervient dans un contexte de forte hausse de population. Nous remarquons effectivement que la population fait un bond de 5 % de 1986 à 1991 ; une croissance démographique qui, d'une certaine manière, joue un rôle dans l'argumentation de la demande à l'origine du projet de ligne de transport d'électricité et dans le débat entourant la traverse fluviale de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec à Grondines. La densité de population y est également de beaucoup supérieure à celle observée dans les autres régions. Il faut tout de même noter que la présence de la ville de Québec et de son agglomération n'est pas étrangère à cette situation, et que le milieu d'implantation, à la limite de la région, est, quant à lui, carrément rural.

Tableau 3 - Évolution de la population des MRC touchées par l'implantation de l'infrastructure, Québec, 1981-2001.

MRC	1981	1986	1991	1996	2001
La Haute-Gaspésie	15 921	15 241	14 286	13 940	12 893
Matane	25 559	25 258	24 839	24 075	22 772
Portneuf	41 651	41 622	44 158	45 927	46 376

Institut de la statistique du Québec, 2002b, source : Statistique Canada

Le tableau 3 nous permet de valider les tendances régionales constatées au tableau précédant à l'échelle des MRC directement touchées par l'implantation du Nordais. Nous remarquons effectivement que la MRC de la Haute-Gaspésie et celle de Matane subissent de fortes baisses de population depuis le début des années 80. Parallèlement à cette baisse constante des deux MRC touchées par l'implantation du parc éolien Le Nordais, nous remarquons que la population de la MRC Portneuf est en constante progression depuis 1986. Remarquons que cet essor a atteint son paroxysme de 1986 à 1991 alors que la controverse entourant la traversée fluviale avait lieu.

Tableau 4 – Population, superficie et densité de population pour les municipalités touchées par l’implantation de l’infrastructure, 1996.

Municipalités	Population 1996	Superficie en Km2	Densité de population, habitants au km2
Saint-Ulric-de-Matane	1624	118 680	0 à 19
Saint-Léandre	381	102 620	0 à 19
Saint-Jérôme-de-Matane	1113	71 209	0 à 19
Cap-Chat	2903	183 130	0 à 19
Deschambault-Grondines	1927	123 600	0 à 19

Ministère des Affaires municipales et de la métropole, 2002
Ministère des Régions du Québec, 2002

Le tableau 4 nous permet de jeter un regard plus précis sur la situation des différentes municipalités touchées par le projet éolien Le Nordais. Nous remarquons que nous avons affaire à des municipalités faiblement peuplées qui occupent des territoires relativement vastes compte tenu de leur population respective. Ce sont des territoires faiblement occupés donc peu densifiés. Il est intéressant de mentionner que Grondines a un profil très semblable à celle des autres municipalités analysées. Sa population est relativement faible, et sa densité de population l’est tout autant. Par contre, cette municipalité se situe dans une région plus peuplée et plus dense que ses pairs de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent.

1.7.2 Situation économique

Selon le ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC) (2002a), l’économie de la région de la Gaspésie – Île-de-la-Madeleine, rurale à 70 %, repose principalement sur l’exploitation des ressources naturelles (agriculture, pêche et forêt). Même si des efforts avaient été déployés au cours des années précédentes pour diversifier l’économie (tourisme, services), la structure économique régionale du milieu des années 1990 reste très peu diversifiée et s’appuie toujours largement sur l’exploitation des produits de l’industrie primaire.

En 1996, une conjoncture peu favorable dans le secteur des ressources forestières combinée à un moratoire sur plusieurs espèces de la ressource halieutique et la fermeture temporaire de Mine Seleine, viennent atténuer les maigres gains en emploi effectués dans le secteur des services. En 1996, Chaumel (1996 : 10) souligne que « ... la stagnation de l’industrie du bois et surtout l’effondrement des stocks de poisson ont dramatiquement affecté la qualité de vie des habitants de cette région. ». La conjoncture difficile qui frappait alors le secteur moteur de la région avait également des impacts directs sur l’industrie manufacturière. La faiblesse de l’approvisionnement en matière première contraignait plusieurs entreprises à réduire leur production. De plus, l’année 1996 a été très difficile sur le plan touristique ainsi que

commercial. Globalement, et en dépit d'une légère réduction du taux de chômage attribuable à une diminution de la population active, cette région était, en 1996, la région la plus durement touchée par le chômage au Québec.

Le projet Le Nordais faisait partie des principaux projets d'investissement prévus par le MIC en 1996 (MIC, 2002a). Selon ce ministère, le projet, qui nécessitait un investissement de 140 millions, devait fournir du travail à 1000 personnes pendant la construction et maintenant une vingtaine d'emplois suite à la mise en service du complexe éolien. Pour sa part, Chaumel (1996 :11) mentionne que ce n'est qu'une estimation très approximative et sans doute exagérée. Il soutient que la «... seule perspective de tours et de fondations en ciment ne peut conduire à des chiffres d'emplois aussi élevés». Il mentionne que pour faire profiter la région des retombées en emploi, les entreprises régionales devraient participer à la conception et à la production d'un nombre important de composantes.

Il n'en reste pas moins que la conjoncture économique qui régnait en 1996 faisait du projet Le Nordais un projet très attendu par plusieurs intervenants majeurs de la région :

« Pour nous, il s'agit d'un projet dont l'impact n'a pas d'incidence négative majeure pour ce qui est de l'aménagement du territoire. Il constitue un projet novateur tant au plan technique que touristique. Dans une région éloignée comme la nôtre qui est au prise avec de sérieux problèmes économiques, la venue d'un projet, qui fait place au concept de développement durable est plus que souhaitable.» (MRC Denis Riverain⁹, 1996 : 4)

«Enfin, considérant les efforts démontrés par le promoteur pour augmenter les retombées économique et intégrer la filière éolienne à l'économie de la région, nous croyons que ce projet innovateur devrait créer l'espoir de jours meilleurs pour notre population, créer et développer chez les jeunes un esprit d'entrepreneurship suite aux possibilités de développement qu'engendrait ce projet.» (Ville de Cap-Chat, 1996 :2)

« Son développement économique [MRC Denis Riverain] ayant été fortement ralenti par le contexte économique des dernières années (...) nous vous précisons

⁹ MRC Denis-Riverain est maintenant devenue la MRC de la Haute-Gaspésie

immédiatement que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ne voie aucune objection et est même en faveur de l'implantation du parc éolien sur son territoire.» (Ville de Sainte-Anne-des-Monts, 1996 : 1)

Comme nous pouvons le voir, le milieu accueillait avec enthousiasme un projet de l'envergure du Nordais. À leurs yeux, Le Nordais n'a que peu d'incidence sur l'aménagement du territoire. De plus, ces acteurs présentent une argumentation axée sur les bienfaits collectifs d'un tel projet à l'échelle locale et régionale. Ils parlent de retombées économiques importantes pour la région ou d'intégration de cette technologie novatrice dans l'industrie régionale. Ils semblent voir ce projet comme un levier pour se sortir du marasme économique qui frappe durement la région en 1996. Il est intéressant de constater qu'aucun de ces acteurs ne mentionne la hausse potentielle des revenus pour les municipalités impliquées dans le projet, alors que plusieurs d'entre elles se cherchent désespérément un moyen de «survivre» à long terme. Nous pouvons penser que de telles affirmations auraient pu minimiser l'impact de leur position dans la population en mettant au jour leurs intérêts particuliers dans la réalisation du projet. Retenons, pour le moment, que ces administrations locales sont très ouvertes au projet et qu'elles tiennent une argumentation de nature «collective».

En ce qui concerne la région du Bas-Saint-Laurent, le ministère de l'Industrie et du commerce du Québec (MIC) (2002b) souligne que, bien que son économie soit un peu plus diversifiée que celle de la Gaspésie, sa structure économique reste très semblable à celle de sa voisine. L'économie y repose en grande partie sur l'agriculture et l'exploitation des ressources forestières. L'industrie manufacturière repose quant à elle sur la transformation de ces ressources. Cette industrie se compose essentiellement d'un réseau de petites et moyennes entreprises (PME), exception faite de Bombardier à La Pocatière.

En 1996, le nombre d'emplois dans le Bas-Saint-Laurent est en baisse de 1,3 % par rapport à 1995, soit une baisse de 1100 postes et ce, malgré une légère augmentation de l'emploi dans le secteur manufacturier (MIC, 2002b). Cette baisse est en grande partie imputable aux secteurs des services sociaux, commerciaux et personnels. La baisse du nombre d'emplois entraîne une augmentation significative du taux de chômage. Le MIC (2002b) souligne que ce taux est passé de 13 % en 1995 à 14,2 % en 1996. Pour sa part, le taux d'activité régionale s'établissait à 57,3 % en 1996, soit le troisième plus bas au Québec.

Il faut également souligner que, «...l'affaiblissement de la demande de certains produits forestiers et l'imposition de quotas suite à l'accord Canada/États-Unis sur le bois d'œuvre font que les activités primaires autres que l'agriculture ne créent aucun nouvel emploi.» . Le secteur primaire (forestier, minier) était donc en période de consolidation d'emplois plutôt que de création, exception faite du secteur agricole.

Comme en Gaspésie, la conjoncture économique qui régnait en 1996 faisait du projet Le Nordais un projet très attendu :

« La MRC de Matane a récemment été frappée par la fermeture d'entreprises d'importance qui étaient implantées depuis plusieurs années sur le territoire. Ces fermetures ont entraîné la perte de plusieurs emplois, ce qui a porté un dur coup à l'économie régionale. Il va sans dire que la réalisation du projet présenté par la Société en commandite KW Gaspé est attendue dans le contexte actuel.» (MRC Matane, 1996 : 4)

«Partant du postulat que le travail c'est la santé et que l'harmonie est dans l'équité, il est clair pour nous et c'est clair depuis déjà trop longtemps que le redressement de notre économie commence par la création d'emplois dans des secteurs stables ... aussi stables que peuvent être constant les vents qui soufflent sur Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Jérôme-de-Matane.» (Bélanger, Marcel, 1996 : 4, organisateur communautaire CLSC de Matane)

«Dans un contexte des plus difficiles sur le plan économique et dans une région où le taux de chômage a toujours été parmi les plus hauts au Canada, à un moment où la nouvelle Loi de l'assurance-emploi entre en vigueur et où aucun grand projet ne pointe à l'horizon, le projet Le Nordais n'aura pas seulement un impact à court terme, puisqu'au moment où il doit se réaliser, il permettra à des entreprises de la région «de passer au travers» c'est-à-dire de demeurer en affaire. (...) Ce n'est peut-être pas le Klondike, mais dans une région habituée aux fermetures et aux projets reportés, des retombées possibles de 60 millions en deux ans, c'est mieux qu'un «billet de mini» surtout que pour une fois, il s'agit d'un projet où le contrat est signé, qu'il n'est pas

conditionnel à l'obtention d'une subvention gouvernementale et qui peut démarrer dès la réception du permis.» (Le conseil économique de la région de Matane, 1996 :9-10)

«Nous vivons présentement une période de turbulence économique : les moratoires sur les pêches, les restrictions au commerce dans le secteur du bois d'œuvre, les emplois saisonniers ont une conséquence directe sur notre développement. Nous pensons que la venue d'un projet comme celui à l'étude [Le Nordais] saura engendrer un dynamisme non-négligeable et secouer une certaine torpeur.» (Chambre de commerce région de Matane, 1996 : 16)

D'entrée de jeu, nous remarquons que les administrations locales et les organismes de développement socio-économique utilisent la même stratégie argumentaire qu'en Gaspésie. Ces municipalités ont le désir de «survivre» aux multiples fermetures d'entreprises et à une situation économique difficile. Ils voient donc le projet du Nordais comme un outil de développement pour améliorer la situation de la collectivité. Ils utilisent une argumentation de nature collective en parlant de création d'emplois stables, de réduction du chômage ou encore de développement d'un créneau pour les entreprises locales.

Nous avons pu constater que le milieu municipal et socio-économique des régions touchées attend la concrétisation de ce projet avec enthousiasme. Par contre, comme nous allons le voir plus loin, cet enthousiasme, suscité par le promoteur, ne va pas rester confiné à ces organismes. Il se transmet très rapidement aux entrepreneurs de la région qui voient dans ce projet une importante occasion d'affaires.

La région de la Capitale nationale présente, pour sa part, un profil économique radicalement différent. Son économie repose en grande partie sur les activités gouvernementales et les services. Son industrie secondaire est relativement peu développée par rapport au reste des régions québécoises, mais elle augmente en importance tout au long des années 90 (MIC 2002c). En 1996, la région enregistrait une hausse de l'emploi de l'ordre de 3,4 %. Parmi ces emplois, 60 % d'entre eux étaient des emplois à temps plein, ce qui contraste avec les nombreux emplois saisonniers de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. À la fin des années 80, période correspondant à la controverse entourant la traverse fluviale de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec, le taux de chômage de la région se chiffrait à 8,6 %. Par contre, suite à la récession du début des années 90, les coupures dans la fonction publique ont porté le

taux de chômage régional à 12,5 % en 1996. Il faut également mentionner qu'il y a eu au cours de cette période une augmentation de la population active de 13 600, ce qui n'est pas étranger à cette hausse marquée. (MIC, 2002c)

1.8 QUESTIONS DE RECHERCHE

Comme nous l'avons constaté dans la problématique, la dynamique sociale entourant l'implantation d'infrastructures s'articule autour du phénomène NIMBY. Quelle est la dynamique des relations entourant plus spécifiquement la mise en place d'un parc d'éoliennes en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent ? Qui sont les acteurs en présence, quelles sont leurs ressources, quelles sont leurs positions, quels sont leurs arguments pour justifier leur appui ou leur opposition au projet ? Certains arguments et certains acteurs ont-ils plus de poids que d'autres dans l'issue du débat ? Est-ce que les caractéristiques du milieu ont une influence sur le déroulement des événements ? C'est ce que nous allons étudier dans ce mémoire.

1.9 HYPOTHÈSES

Les avancées théorique et empiriques des travaux sur l'implantation d'infrastructure majeures et le phénomène NIMBY dont nous avons fait état dans les sections précédentes nous permettent maintenant d'avancer les hypothèses suivantes pour guider notre analyse :

- la dynamique sociale qui entoure l'implantation d'un parc d'éoliennes relève de la logique *NIMBY* ;
- contrairement à ce que laissent entrevoir les travaux de Gipe (1995a), Chaumel (1996) et de Cloes du Cota (2002), les conflits entourant l'implantation relèvent plus particulièrement des intérêts économiques des acteurs. Il semble que la dimension économique ait été trop peu prise en considération dans les travaux de ces auteurs ;
- la situation économique générale permettra au promoteur et aux partisans du projet de transformer leurs intérêts particuliers eu égard au projet en intérêts généraux ;
- l'impact visuel et le bruit occuperont une place importante dans les arguments des opposants ;

- comme les impacts négatifs sont très localisés, les opposants ne pourront compter que sur eux-mêmes et n'auront pas le support d'organismes nationaux ou internationaux ;
- comme les impacts négatifs sont très localisés, les opposants auront de la difficulté à convertir leurs intérêts particuliers en intérêts collectifs.

Selon Trom (1999) les études en terme d'effet NIMBY, en majorité nord-américaines, portent quasi exclusivement sur des projets d'industries dites sensibles, comme des usines d'incinération ou de traitement de déchets. Il s'agit par conséquent de projets qui ont de fortes chances de provoquer des nuisances importantes et assez bien définies. Les projets qui présentent des risques plus marginaux pour la population et l'environnement, comme les tours de télécommunications ou les parcs d'éoliennes, ont fait l'objet de très peu d'études. Pourtant, on remarque qu'il y a de plus en plus de demandes pour ce type d'installations qui soulèvent des contestations. De plus, nous ferons cette étude dans un milieu rural, agricole, faiblement densifié et relativement défavorisé par rapport au reste du Québec ; un milieu lui aussi relativement peu étudié en ce qui a trait à l'implantation d'équipements de ce type. Ce mémoire se veut un outil pour mieux comprendre la dynamique sociale entourant l'implantation d'infrastructures tel un parc éolien dans un milieu rural et il permettra d'améliorer notre compréhension de phénomène NIMBY.

CHAPITRE II – MÉTHODOLOGIE

2.1 TYPE DE STRATÉGIE

Le présent mémoire s'articulera autour de l'étude de deux cas (à des degrés d'exhaustivité différents) d'implantation d'infrastructures en milieu rural. Selon Yin (1994), l'étude de cas est souvent la stratégie la plus appropriée quand les questions «comment» ou «pourquoi» sont à l'origine d'une recherche. Elle est également privilégiée lorsque le chercheur a peu de contrôle sur les événements et lorsque l'étude porte sur un phénomène contemporain, comme c'est le cas pour la présente étude. C'est un outil efficace pour comprendre les comportements des intervenants et prendre en considération la dimension temporelle du phénomène étudié. Ce faisant, elle permet de prendre en compte les effets de contexte et de conjoncture. Compte tenu des objectifs de ce mémoire, l'étude de cas est un choix méthodologique pertinent.

Une étude de cas implique la présentation de données qui sont recueillies de plusieurs manières et dans une multitude de sources. Les informations nécessaires à la réalisation de l'étude peuvent provenir de documents administratifs, de documents techniques, de cartes, d'articles de journaux ou encore de diverses sources statistiques. Les acteurs du milieu peuvent également être mis à contribution par le biais d'entretiens ou de documents écrits afin de cerner leur point de vue. Une telle étude implique donc l'utilisation d'une multitude de données qualitatives et quantitatives. Dans notre cas, la majeure partie de la présente recherche s'appuiera sur des informations qualitatives.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'étude de l'implantation du parc éolien Le Nordais et celle de la traversée fluviale de Grondines n'ont pas la même envergure. La première est une analyse détaillée des argumentations développées par les différents acteurs impliqués, tandis que la seconde est plus superficielle et vise essentiellement à fournir un point de comparaison permettant de valider, de nuancer ou d'infirmer certains points se dégageant de l'analyse principale.

2.2 TERRITOIRE COUVERT PAR L'ÉTUDE

Les territoires visés par l'étude sont les municipalités et les MRC touchées par l'implantation du parc d'éoliennes. Il s'agit des municipalités de Cap-Chat ainsi que celle de Matane et ses

environs. Ces territoires seront le point d'ancrage géographique des acteurs auxquels nous attacherons le plus d'importance. Toutefois, étant donné la nature, l'ampleur et le nombre des intervenants impliqués, nous allons devoir déborder de ces municipalités au cours de l'analyse. Plusieurs intervenants voient dans l'industrie éolienne un créneau prometteur qui pourrait donner un nouveau souffle à l'économie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. C'est le cas d'une multitude d'entreprises, de plusieurs organismes socio-économiques, des élus municipaux et de divers experts : ces acteurs ne sont pas toujours localisés dans les municipalités où seront construites les éoliennes. Le projet a également une importance au niveau national. Premièrement, Hydro-Québec s'est engagé à se porter acquéreur de la production du Nordais pour une période de 25 ans. De plus, ce complexe éolien est complètement intégré au réseau de la société d'État. Mentionnons également que ce type de technologie cadre dans la politique énergétique du gouvernement du Québec (BAPE, 1997). Soulignons finalement que le parc d'éoliennes Le Nordais est le plus grand complexe éolien au Canada et qu'il est un des plus importants en Amérique du Nord.

En ce qui concerne le cas de Grondines, nous allons également nous attarder plus particulièrement aux espaces locaux. Par contre, nous verrons que l'ensemble du débat entourant la traverse fluviale déborde largement des limites municipales de Grondines.

2.3 PÉRIODE COUVERTE PAR L'ÉTUDE

La période couverte dans l'étude de cas principale s'échelonne de 1996 à 1999. Le processus de mise en place du projet Le Nordais débute en 1996. Une recherche dans divers quotidiens (*Le Soleil, La Presse, Le Devoir*) montre que le projet fait son apparition dans l'actualité au cours de cette année (1996). Plusieurs projets d'exploitation du potentiel éolien de la région de la Gaspésie / Bas-Saint-Laurent ont été proposés bien avant cette date. Par contre, c'est au milieu de la décennie 90 que le consortium de promoteurs prend forme et met sur papier le projet Le Nordais qui est en opération depuis 1999. Dans le cadre du présent mémoire, il serait peu opportun de poursuivre l'étude au-delà de la mise en service étant donné que nous nous intéressons plus particulièrement à la dynamique sociale entourant la mise en place et non l'exploitation de l'infrastructure. Nous tenterons donc d'analyser, à l'intérieur de cette période, les jeux d'acteurs et leurs intérêts entourant l'implantation du parc éolien tout au long du processus de mise en place afin de comprendre les réels fondements de leurs prises de position.

Pour ce qui est de notre étude de cas secondaire, nous allons également nous attarder à la période de mise en place. Nous nous attarderons plus particulièrement sur la période s'échelonnant de 1985 à 1992. Ces dates correspondent aux premières phases de développement du projet et sa mise en service.

2.4 L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Une étude de cas implique l'utilisation d'une diversité d'outils de recherche. Pour le présent mémoire, le travail s'effectuera par le biais de l'analyse documentaire. Comme nous avons pu le constater, nous tenterons de comprendre la dynamique sociale entourant l'implantation d'un parc éolien. Comme nous le verrons, l'analyse documentaire est particulièrement appropriée pour les fins de la présente étude. Elle nous permettra de comprendre les intérêts ainsi que les priorités des différents acteurs en plus de nous permettre de placer les différents événements de façon chronologique.

L'analyse documentaire nous apprend énormément sur la chronologie des événements et les raisons qui ont poussé les acteurs à agir d'une certaine façon. May (1993) mentionne que l'analyse documentaire est un outil précieux pour construire une série d'événements. Il souligne également que les documents pertinents peuvent nous en dire long sur les intentions d'un groupe, d'un individu ou encore sur les interactions entre ces derniers.

Comme l'indiquent Blanchet et Gotman (1992), des entretiens auraient pu être utiles au cours du processus de collecte de données étant donné la nature de la présente recherche. Toutefois, suite à l'analyse de l'ensemble de la documentation déposée lors des audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de parc éolien de la Gaspésie (documents du promoteur, mémoires et lettres des partisans et opposants, expertises, documents gouvernementaux, études environnementales), des articles de journaux et de la documentation internet, un constat concernant les choix méthodologiques de la recherche s'est imposé de lui-même. La richesse, la diversité et la quantité et la qualité des documents déposés lors des audiences publiques sur l'environnement, relatives au projet de parc éolien de la Gaspésie, remettent en cause la nécessité de tenir des entretiens avec les divers intervenants.

En effet, lors de ces audiences, l'ensemble des acteurs impliqués, interpellés ou tout simplement intéressés par le projet Le Nordais ont manifesté leur opinion par le biais de mémoires, de lettres, de pétitions, d'études, etc. Nous avons donc sous la main la position et l'argumentation des intervenants publics (villes, MRC, Ministères, Hydro-Québec, etc.), institutionnels (Chambre de commerce, CLSC, CEGEP, Université, etc.), privés (promoteur, entreprises locales et régionales) ainsi que celles des individus (opposants, groupes d'opposants, partisans, regroupements de citoyens, etc.). Nous pouvons, par conséquent, construire le profil argumentaire du promoteur, des opposants et des partisans du projet tout en faisant référence à leur milieu d'appartenance (milieu des affaires, riverain du projet, membre d'un groupe, etc.) et en établissant les liens entre les acteurs. Nous allons donc pouvoir, grâce à cette analyse documentaire, retracer le cours des événements ainsi que les motivations des divers acteurs.

Il faut également noter que les audiences publiques se sont tenues au cours de l'année 1996 et que le rapport du BAPE a été complété au cours de l'année suivante. Les documents déposés au BAPE expriment donc les positions, les arguments et les faits tels qu'ils ont été formulés ou qu'ils se sont produits dans la période de mise en place du projet. En somme, les «données» sont contemporaines des événements étudiés; ce qui leur confère une qualité supérieure à des «données» recueillies a posteriori. Par exemple, les informations qui pourraient être recueillies par entretien, plusieurs années après les événements, seraient sans altérées par des faits ou des changements idéologiques survenus depuis la mise en service du complexe éolien. Il nous semble donc plus pertinent d'investir temps et ressources à l'analyse des documents étant donné la qualité de ces derniers. Une dizaine de participants aux audiences publiques, choisis au hasard (opposants et partisans), ont tout de même été contactés par le biais d'une lettre (annexe A) pour leur demander s'ils avaient de l'information supplémentaire à nous fournir. Étant donné qu'aucun des acteurs contactés ne s'est manifesté, nous pouvons en déduire que ces derniers n'ont rien à ajouter aux documents qu'ils ont déposés lors des audiences publiques. Pour ces raisons, les entretiens n'avaient, tout simplement pas raison d'être.

L'étude entourant le cas de Grondines se fera également par le biais de l'analyse documentaire. Toutefois, cette étude secondaire sera beaucoup moins exhaustive que l'étude de cas principale. Nous nous baserons sur le rapport du BAPE émis à cet effet en 1987 ainsi que sur une série d'articles de journaux. (annexe B)

2.5 LES SOURCES

L'analyse documentaire nous permettra de mieux cerner les divers acteurs et de mieux comprendre leurs motivations. Nous pourrons utiliser, dans le cadre de cette étude, des documents techniques, administratifs ou encore évaluatifs. Une liste détaillée des documents utilisés dans le cadre de l'analyse du cas du Nordais figure à l'annexe C.

- *Études et documents du consortium de promoteurs*
Ces documents nous apportent des informations techniques sur le projet. Ils nous éclairent également, la démarche et les stratégies d'implantation et de justification adoptées par le consortium.
- *Rapports du BAPE*
Le rapport du BAPE sur le *Projet de parc éolien de la Gaspésie* (1997) offre une description du projet et de ses composantes, une description des préoccupations des citoyens, un survol du contexte relatif à l'énergie éolienne, une justification du projet, une analyse des impacts associés au projet ainsi qu'une conclusion comportant les recommandations de l'organisme. Nous utiliserons également un rapport du BAPE (1987) pour l'analyse du cas de Gondines. Le rapport sur le projet ligne à courant continu de 450 Kilovolts, Radisson-Nicolet-De-Cantons nous sera effectivement d'une grande utilité.
- *Mémoires et divers documents déposés au BAPE*
Les mémoires et les divers documents déposés nous permettront de cerner les préoccupations des divers intervenants. En effet, ces documents sont produits directement par les divers acteurs et font état de leurs propositions ainsi que leurs opinions sur le projet concerné ou sur un aspect plus spécifique de ce dernier. Il peut s'agir de documents préparés et déposés par des particuliers, des entreprises, des experts, des municipalités, des organismes, le promoteur, ou encore par des instances gouvernementales.
- *Journaux*
Les journaux (*Le Soleil, La Presse, le Devoir*) nous informent sur la chronologie des événements et la nature des débats ainsi que sur les principales préoccupations des acteurs. Pour le projet le Nordais, *Le Soleil* de Québec a été préféré aux autres grands quotidiens de la province, comme source principale étant donné la proximité relative

entre la capitale québécoise et les milieux concernés par l'implantation du parc éolien. En ce qui concerne le cas de Grondines, les articles ont été tirés de *La Presse* et du *Devoir*. Une liste complète des articles de journaux consultés est disponible en annexe B. Il faudra par contre utiliser les informations issues des quotidiens de façon prudente. La neutralité des articles de quotidiens peut parfois être remise en question compte tenu des diverses méthodes de cueillette de données et des sources utilisées par les journalistes. Il sera, par conséquent, préférable de s'assurer de la validité des écrits en amassant plusieurs articles d'auteurs et de quotidiens différents qui rapportent les mêmes faits ou événements.

2.6 LES THÈMES ABORDÉS

L'analyse des sources documentaires consistera à regrouper l'information sous les thèmes suivants :

- caractéristiques sociodémographiques de l'auteur du document,
- au nom de qui parlent-ils (personnel, organisme, entreprise, etc.),
- leur position face au projet,
- les raisons qui motivent leur prise de position : sociales, environnementales, économiques, etc.,
- leur niveau de ressources sociales, économiques, culturelles et politiques,
- leur stratégie argumentaire.

Ces catégories nous permettent essentiellement deux opérations. Premièrement, établir qui parle et d'où il parle de manière à pouvoir rendre compte des stratégies qui sont privilégiées et d'expliquer le sort réservé à la contestation. Deuxièmement, classer l'information contenue dans les documents en fonction des stratégies argumentaires et des éléments de contestation mis en évidence dans les travaux sur le syndrome NIMBY.

CHAPITRE III – PRÉSENTATION DU PROMOTEUR ET DU PARC ÉOLIEN LE NORDAIS

Le présent chapitre est consacré au projet de parc éolien en tant que tel. Nous ferons d'abord une présentation du promoteur et du consortium qui a été formé à l'occasion du projet. Dans un deuxième temps, nous ferons une présentation des caractéristiques techniques du parc éolien Le Nordais.

3.1 LE PROMOTEUR

Le projet, évalué à 160 millions de dollars, a été conçu et est exploité par la société Axor. Cette entreprise, maître d'œuvre de la construction du Nordais, est une société d'ingénierie québécoise spécialisée en construction dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de l'immobilier. Au milieu des années 90, Axor était présente sur la scène nationale et internationale.

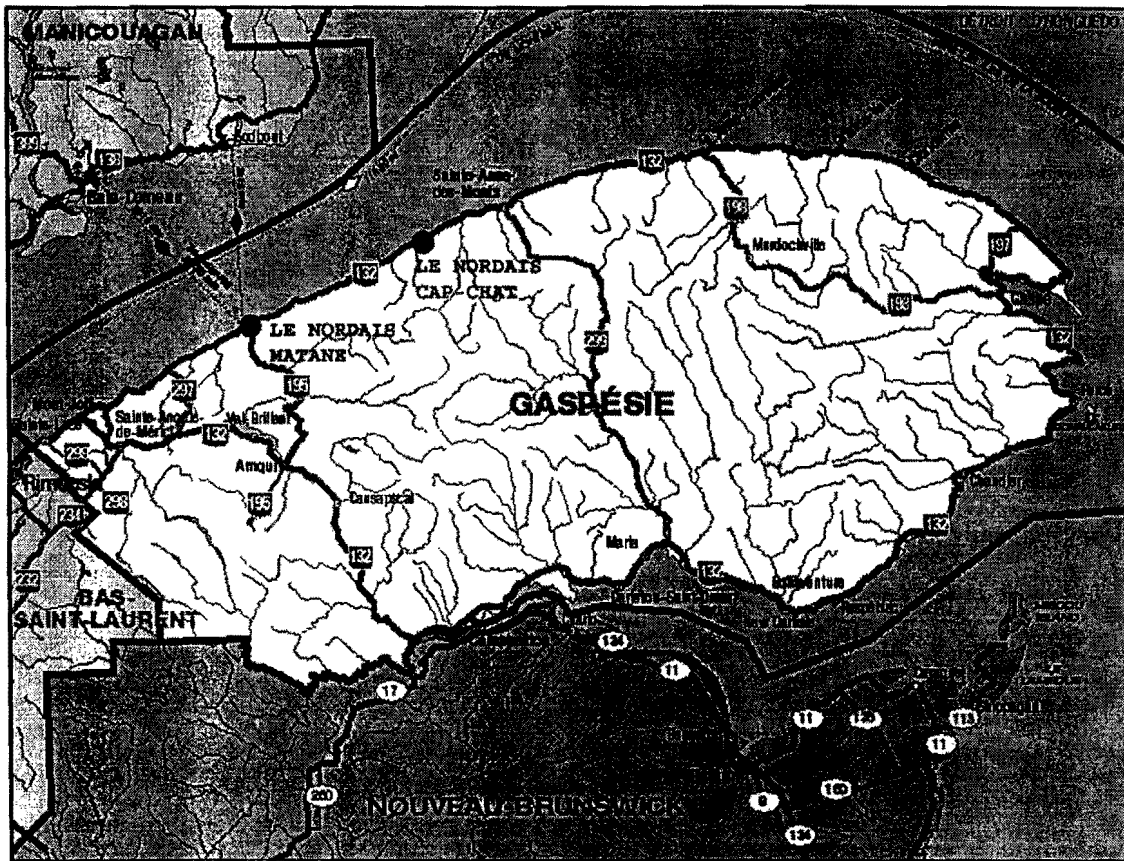
Pour les fins du projet, Axor s'est adjoint à un consortium (M&N Wind Power) composé de trois autres entreprises qui apportent leur expertise respective au projet. Il s'agit de Micon A/S, Nichimen et 3C inc. Micon A/S était, au milieu de la décennie 90, le leader mondial de l'industrie éolienne. Cette entreprise danoise avait déjà vendu plus de 3500 éoliennes à travers le monde et a été le fournisseur de la technologie éolienne pour Le Nordais. Nichimen est une maison de commerce internationale particulièrement intéressée aux industries visant la préservation de l'environnement. Elle offre une gamme de services financiers, d'investissement et d'information pour l'industrie énergétique. Nichimen a participé au financement du Nordais. Pour sa part, 3C inc. est une équipe de spécialistes québécois qui œuvre dans le développement de l'industrie éolienne. Cette entreprise a participé au développement et au financement du parc éolien Le Nordais. (Société en commandite KW Gaspé, 1996a)

3.2 LE PARC ÉOLIEN LE NORDAIS

Situé à la fois en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent, Le Nordais est un complexe éolien scindé en deux sites : l'un à Cap-Chat et l'autre dans la région de Matane. Ce dernier est réparti entre les municipalités de Saint-Ulric-de-Matane, de Saint-Léandre et de Saint-Jérôme-de-Matane. Le site de Cap-Chat, construit en cinq mois, compte 76 éoliennes et ces dernières sont en opération depuis décembre 1998. Le deuxième site, composé de 57 éoliennes a été

mis en service un an plus tard. Le complexe compte un total de 133 aérogénérateurs, pour une puissance installée de 100 mégawatts, ce qui est suffisant pour combler 5 % des besoins en énergie de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, soit environ 10 000 résidences (Axor, 2002).

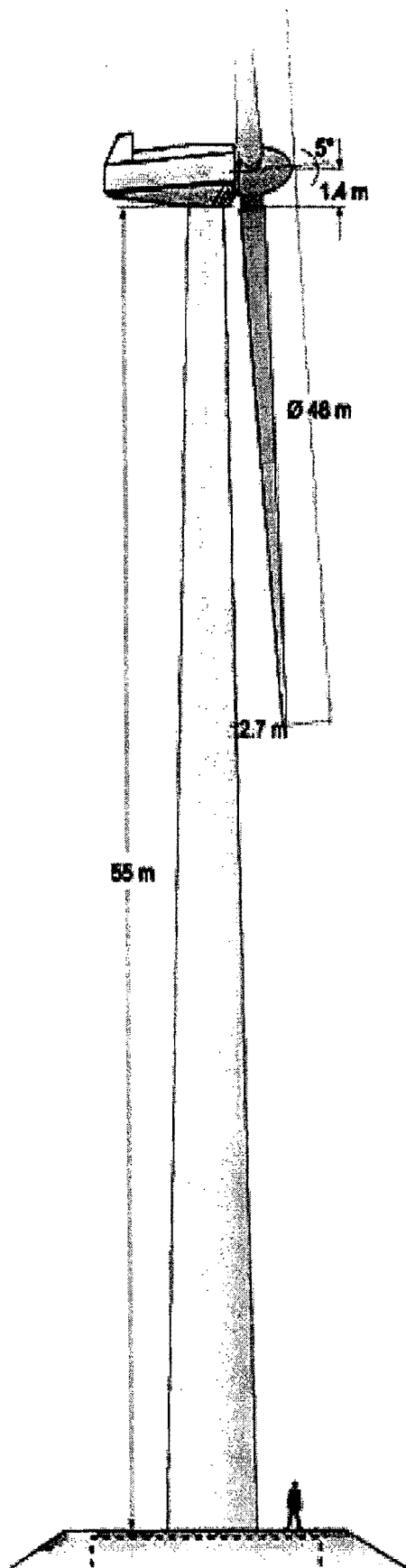
Figure 1 – Localisation géographique du Nordais



Source : MTQ, 2003

Le parc éolien Le Nordais est un parc composé d'éoliennes à axe vertical. Les éoliennes qui sont destinées à la production électrique sont, règle générale, constituées de six composantes : les capteurs d'énergie, la transmission mécanique, le convertisseur, le système de régulation, la structure portante ainsi que la charge lorsque l'éolienne n'est pas reliée à un réseau de distribution, ce qui n'est pas le cas du complexe Le Nordais.

La disposition des éoliennes est un élément fondamental dans la mise en place d'un parc éolien. En effet, la disposition joue un rôle décisif sur l'impact visuel qui est considéré comme l'inconvénient majeur dans l'implantation de ce type d'infrastructure (Hydro-Québec, 1995b : 33 ; BAPE, 1997 : 117 ; Gipe, 1995a). Les éoliennes ne doivent pas être trop



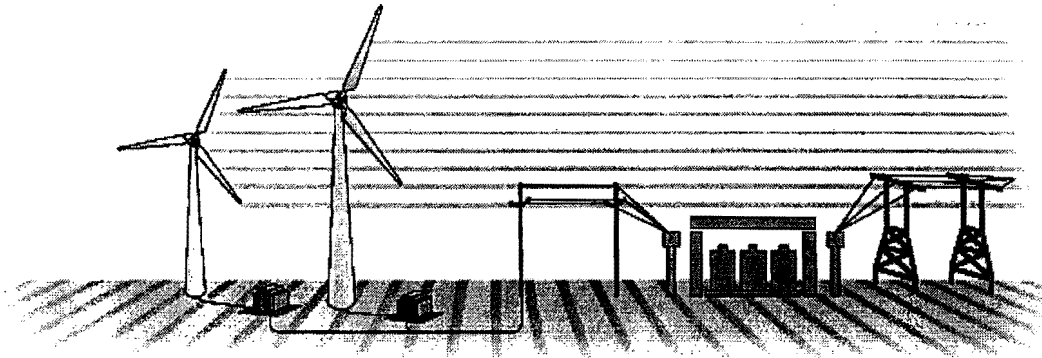
rapprochées les unes des autres, elles doivent être de même taille et d'apparence semblable. De telles façons de faire viennent, règle générale, réduire les impacts négatifs sur le paysage et améliorer les chances de succès du projet (Dunsky et Perron, 1995 ; Gipe, 1995a). Ces normes d'espacement et d'uniformité sont respectées dans le cas du Nordais.

Un parc éolien compte une multitude de composantes. La première, et la plus marquante, reste les éoliennes elles-mêmes. Le modèle retenu pour le projet le Nordais est une éolienne sur tour tubulaire d'une hauteur de 55 mètres. Chacune des trois pales de l'hélice mesure 24 mètres pour un diamètre total de 48 mètres (Axor, 2002)¹⁰. Des chemins de service d'une largeur de 3,6 mètres assurent l'accès aux éoliennes. Ces derniers permettent l'entretien et la surveillance des installations. Chacune des 133 éoliennes est reliée à un centre de contrôle. Ce réseau est constitué d'un système de câble de communication souterrain et aérien reliant les différents groupes à un point central. Il est à noter que chacun des sites est doté de son propre centre de contrôle. Un certain nombre de bâtiments de service sont répartis sur les deux sites. Ces derniers ont une multitude d'usages. Ils servent, entre autres, de lieu d'entreposage pour les pièces de rechange et les véhicules, en plus de faire office d'atelier de réparation et de lieu de repos pour les employés.

¹⁰ Figure 2 – Éolienne du parc Le Nordais, source : AXOR. *Parc éolien Le Nordais, Axor réalise le plus important parc éolien au Canada*. (Page consultée le 22 janvier 2002). [En Ligne]. Adresse URL : <http://www.axor.com/PAGE5C.HTM>

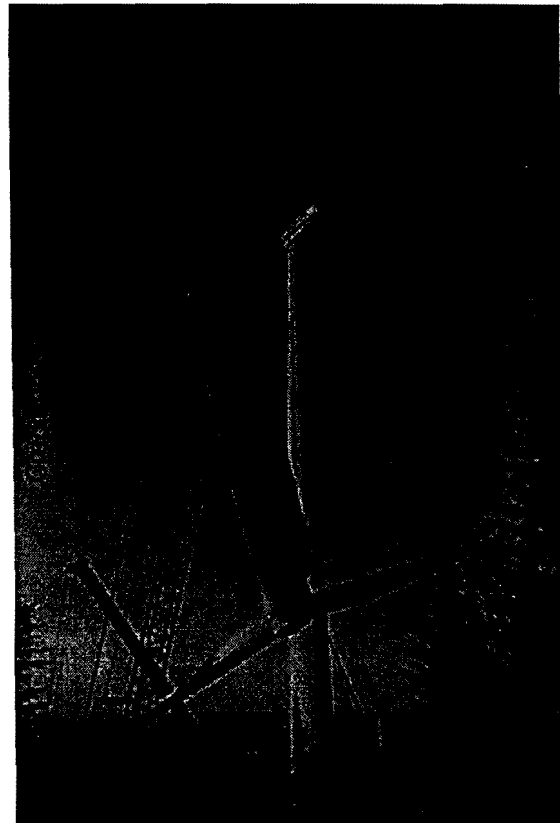
Finalement, chaque site a son poste de raccordement qui assure la connexion avec le réseau d'Hydro-Québec (Société en commandite KW Gaspé, 1995). L'énergie produite par les éoliennes du Nordais est transmise par un réseau de fils reliant les éoliennes à un poste de transformation. En augmentant le voltage de l'électricité, le poste permet de transférer directement l'énergie sur les lignes de transport d'Hydro-Québec.

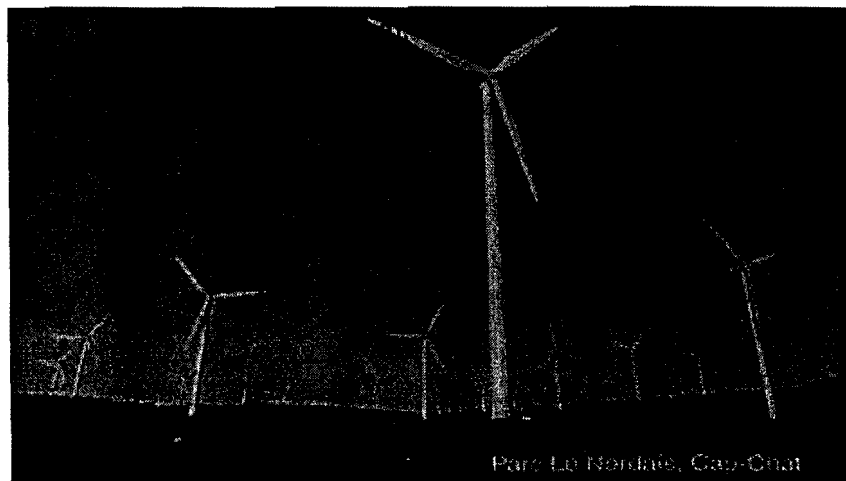
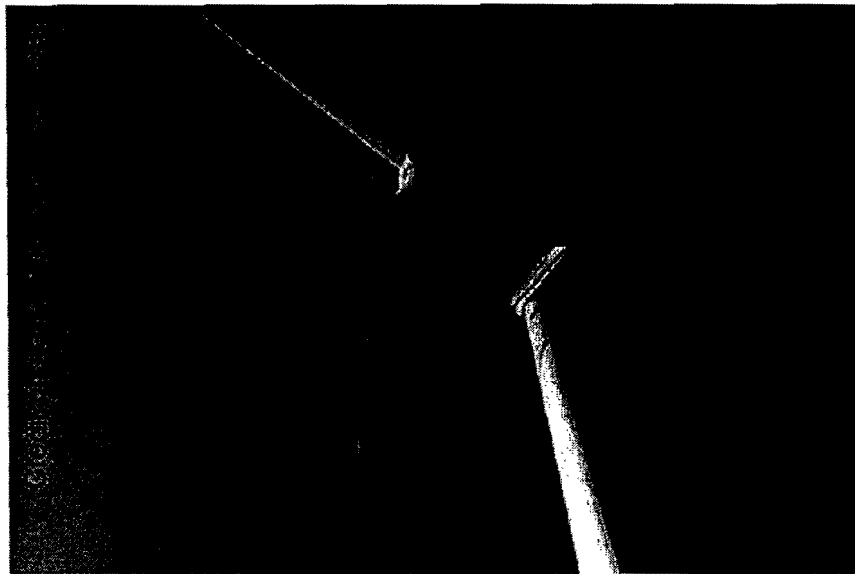
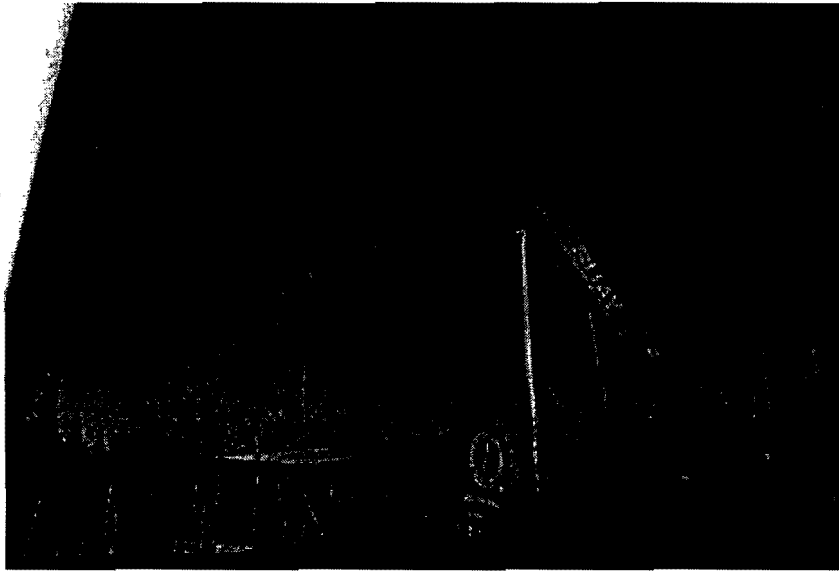
Figure 3 - Principe de fonctionnement d'un parc éolien



Source : AXOR. *Parc éolien Le Nordais, Axor réalise le plus important parc éolien au Canada.*
 (Page consultée le 22 janvier 2002). [En Ligne]. Adresse URL :
<http://www.axor.com/PAGE5C.HTM>

CONSTRUCTION DU NORDAIS (photos Robert Baronet, source:
<http://www.construnet.com/action/axor/>, consulté le 25 juillet 2003)





CHAPITRE IV – LE NORDAIS : DES ARGUMENTS POUR, DES ARGUMENTS CONTRE

Dans l'optique d'obtenir un portrait le plus exhaustif possible de l'argumentaire des groupes en présence, nous avons recensé l'ensemble des arguments utilisés par les divers acteurs. Nous avons tout d'abord standardisé les divers arguments. Pour ce faire, nous avons regroupé sous une même appellation les divers arguments ayant la même signification mais qui étaient exposés de façon différente par chaque intervenant. Par exemple, les arguments des acteurs tels que «destruction d'un si beau site», «l'impact visuel négatif», «ces éoliennes qualifiées d'inesthétique», «destruction de la beauté du paysage», «obstruction du champ de vision » ont été regroupés sous un même argument intitulé «Impact négatif sur le paysage».

Nous, avons également regroupé les intervenants en trois groupes: le promoteur, les partisans du projet et les opposants du projet. Ces trois groupes correspondent aux catégories d'analyses utilisées par les chercheurs qui se sont attardés à l'analyse de contestations de type NIMBY.

Dans notre travail de classement nous avons aussi eut recours à typologie des arguments selon qu'ils sont de nature collective ou individuelle. Les arguments de type collectif visent ou mobilisent de large segments de population ou même la population totale. Ils peuvent être de portées générale comme par exemple dans l'argument voulant que l'énergie éolienne contribue à la réduction des gaz à effet de serre. Ils peuvent aussi être de portée régionale comme dans les arguments mettant de l'avant les retombées économiques ou la création d'emplois résultant du projet. Les arguments de type individuel visent ou mobilisent un individu ou une famille. Un exemple de ce type d'argument est le propriétaire d'un terrain où on compte installer une éolienne qui dénonce le bruit que va produire cette dernière. Évidemment, certains arguments peuvent être de type collectif ou individuel en fonction du contexte dans lequel ils sont évoqués. Par exemple, l'argument du faible impact des éoliennes sur l'agriculture peut être tant de nature individuelle (un agriculteur donné ne perd pas une grande surface de culture si on installe une éolienne sur ses terres) que collective (la région ne perd pas une grande surface de terre cultivable si on y installe une centaine d'éoliennes et l'agriculture, comme activité économique, est peu affecté). Dans de tels cas, nous avons classé l'argument en fonction du contexte dans lequel il était utilisé. La dichotomie collectif-individuel nous permet d'explorer plus à fond la détermination de la

portée collective du projet et du caractère égoïste (ou non) des revendications des opposants; un processus qui constitue un des enjeux clés des contestations NIMBY.

Par la suite, nous avons dénombré pour le promoteur, les partisans et les opposants, les arguments «standardisés» utilisés dans les divers documents déposés lors des audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de parc éolien de la Gaspésie. Cet exercice nous permet d'identifier les arguments utilisés par les groupes impliqués et d'évaluer le poids respectif des différents arguments. En bout de ligne, cette analyse permet également d'établir la stratégie argumentaire de chacun des groupes d'intervenants (promoteur, partisans, opposants).

4.1 L'ARGUMENTATION DU PROMOTEUR

Pour rallier le plus d'acteurs possible à sa cause, Axor et le consortium de promoteurs utilisent une multitude d'arguments qui viennent toucher une corde sensible dans les communautés visées par le projet. Mais avant d'en dire plus, regardons, tout d'abord, les arguments en question¹¹.

Arguments de type collectif à portée générale et de nature environnementale :

- source d'énergie non polluante,
- le projet s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Arguments de type collectif à portée régionale et de nature économique :

- création d'emplois,
- retombées économiques importantes,
- perspectives d'avenir intéressantes et créneau prometteur,
- développement touristique,
- revenus pour les municipalités
- potentiel éolien important.

¹¹ Arguments relevés dans les documents déposés par le promoteur lors des audiences publiques sur l'environnement concernant Le projet de parc éolien de la Gaspésie (Rapport du BAPE numéro 109, 1997, document DA1 à DA19).

Arguments de type individuel à portée locale et liée à la qualité de vie :

- impact sur le paysage faible si bien aménagé,
- impact sonore faible si bien aménagé,
- revenus supplémentaires pour les propriétaires des terrains où sont installées les éoliennes.

La stratégie argumentaire du promoteur est principalement axée sur la conjoncture régionale et est particulièrement bien adaptée à cette dernière. L'utilisation d'une argumentation basée principalement sur le développement économique n'est certes pas étrangère à la situation économique et démographique précaire qui caractérisait la région au milieu des années 90. La collectivité avait «besoin» de bonnes nouvelles au niveau économique. Une telle argumentation était parfaitement adaptée à la situation particulière du milieu d'accueil et allait, par conséquent, faciliter l'acceptation du projet Le Nordais. La communauté des affaires, les administrations municipales et les organismes de développement socio-économique se sont très vite sentis interpellés par les arguments du promoteur. Certains sont attirés par la perspective de nouveaux contrats, d'autres par des revenus supplémentaires ou des bénéfices potentiels pour leurs membres ou la clientèle desservie. Comme nous le verrons plus loin, le groupe de promoteurs a habilement su utiliser le principe de «traduction», défini par Callon et Law (1982), et que Latour (1989) paraphrase de la manière suivante : «je veux ce que vous voulez». Nous allons effectivement constater que le promoteur et le consortium, qui sont des entreprises privées à but lucratif, ont traduit leurs intérêts individuels en intérêt collectif. De plus, le promoteur anticipe les objections des riverains et met de l'avant des décisions techniques d'aménagement lui permettant d'atténuer les impacts négatifs.

Globalement, le promoteur met de l'avant une stratégie par laquelle il espère se gagner des alliés dans les milieux concernés par le projet. Il cherche à éviter une situation où il se retrouverait seul face à une population majoritairement opposée au projet. De plus, les «préoccupations» qu'il prend pour atténuer les problèmes causés aux riverains lui permet d'espérer que ces derniers ne seront pas en mesure de se constituer en victimes bafouées par le projet ; une situation qui pourrait le valoir l'appui de leurs concitoyens ou même celui d'organisations nationales ou internationales.

4.2 LES LETTRES TYPES ET L'INFLATION DES ARGUMENTS

D'entrée de jeu, il est important de souligner que la fréquence d'apparition de plusieurs des arguments utilisés par les partisans et les opposants est, dans certains cas, amplifiée par le recours à la stratégie des «lettres à répétition». La tactique est relativement simple : une lettre type est signée par le maximum de partisans ou d'opposants, selon le cas. Une fois signée, la lettre est envoyée au BAPE. De cette façon, chaque camp amplifie le poids de ses arguments en minimisant l'effort requis de la part des divers intervenants désirant s'exprimer. Il est également plus facile d'impliquer des gens en leur donnant un mode d'expression «clé en main». Nous avons ainsi identifié deux lettres types qui ont été signées à répétition, tant par les partisans que les opposants au projet. C'est ainsi que des arguments tels que la préservation du patrimoine familial ou la diminution de la dépendance énergétique régionale sont devenus numériquement très importants; ce qui n'aurait peut-être pas été le cas si chaque intervenant avait construit sa propre argumentation. En raison de cette situation, l'importance des arguments suivants a donc été artificiellement augmentée :

Arguments utilisés dans la lettre type 1 des partisans

- Retombées économiques importantes
- Source d'énergie non polluante
- Création d'emplois
- Diminution de la dépendance énergétique régionale
- Profitable aux PME locales

Arguments utilisés dans la lettre type 2 des partisans

- Le projet cadre dans une perspective de développement durable
- Retombées économiques importantes
- Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur
- Industrie non saisonnière ni cyclique
- Situation économique difficile
- Impact sur le paysage faible étant donné l'aménagement retenu

Arguments utilisés dans la lettre type 1 des opposants

- Préserver le patrimoine familial
- Impact négatif sur le paysage (visuel)

Arguments utilisés dans la lettre type 2 des opposants

- Impact négatif sur le paysage (visuel)
- Le bruit
- Effet négatif sur la santé

Impact négatif sur l'environnement
 Impact potentiel sur la faune
 Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur
 Perte de terres agricoles

En dépit de ce problème, la comptabilisation de l'ensemble des arguments nous donne tout de même une bonne idée de l'argumentation et de l'importance relative des divers arguments utilisés par les acteurs. Nous pouvons, grâce à cet exercice, dresser un portrait type de l'argumentaire des divers groupes et en tirer des conclusions pertinentes pour notre analyse.

4.3 L'ARGUMENTATION DES PARTISANS

Dans cette section, nous allons faire un survol des partisans eux-mêmes ainsi que de leur argumentation. Pour ce faire, nous tenterons, à l'aide de divers tableaux, de cerner les caractéristiques de ceux qui forment ce groupe et de voir quel type d'arguments ils utilisent.

4.3.1 Les partisans

Le tableau 5 présente un profil des partisans du projet de parc éolien Le Nordais. Ce dernier, qui constitue en fait une ventilation du groupe des partisans, nous indique le type d'organismes, d'entreprises ou de gens qui sont favorables au projet ainsi que leur importance dans la grande famille des partisans. Nous avons recueilli l'ensemble de ces informations dans les documents déposés lors des audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de parc éolien de la Gaspésie (BAPE, 1997)¹².

Tableau 5 – Profil des partisans du projet de parc éolien Le Nordais

<i>Groupes</i>	<i>Nombre de partisans</i>
Entreprises privées	93
Organismes locaux	13
Organismes de développement socio-économique	11
Municipalités et MRC	8
Professionnels et experts	8
Organismes gouvernementaux	4
Institutions d'enseignements, regroupements étudiants	3
Syndicats	2
COOP	1
Autres	3
Total	146

¹² Liste complète des documents consultés disponibles en Annexe F

Comme nous pouvons le constater, les entreprises privées occupent une place très importante dans le groupe des partisans (93 des 146 partisans). Il nous est également possible d'affirmer que les partisans comptent dans leur rang les administrations municipales, des organismes gouvernementaux ainsi qu'une multitude d'organismes de la région. Ces derniers constituent d'ailleurs des intervenants clefs pour tout promoteur désireux d'implanter une infrastructure (Gipe, 1995a). Nous notons que l'ensemble de ces groupes forme, en quelque sorte, une élite régionale, et ce, tant au niveau économique, social que politique.

4.3.2 Le type d'arguments des partisans

Le tableau 6 est construit à partir des données consignées en annexe D. Nous avons premièrement fait le recensement de l'ensemble des arguments standardisés émis par les partisans. Dans un deuxième temps, nous avons séparé ces arguments standardisés en deux groupes en fonction de leur type. Nous retrouvons donc les arguments de type collectifs et individuels. La liste complète des arguments divisés en fonction de leur type est disponible en annexe E. Finalement, nous avons comptabilisé le nombre d'arguments collectifs et individuels pour chacun des groupes préalablement identifiés dans le tableau 5. De cette façon, nous pouvons obtenir un portrait de la nature et de la tendance argumentative des partisans.

Tableau 6 – Type d'arguments utilisés par les partisans du projet le Nordais

Groupes	Collectifs	Individuels	Total	Pourcentage (%)
Entreprises privées	488	0	488	67
Organismes locaux	42	1	43	6
Organismes de développement socio-économique	50	2	52	7
Municipalités et MRC	29	5	34	5
Professionnels et experts	44	5	49	7
Organismes gouvernementaux	16	0	16	2
Institutions d'enseignements, regroupements étudiants	19	1	20	3
Syndicats	6	1	7	1
COOP	5	0	5	1
Autres	11	0	11	2
Total	710	15	725	100
Pourcentage (%)	98	2	100	

Nous pouvons remarquer que les partisans utilisent massivement des arguments d'ordre collectifs. Cette tendance est visible dans l'ensemble des groupes, mais est particulièrement accentuée chez les entreprises privées qui représente 93 des 146 partisans. La totalité des 488

arguments standardisés utilisés par les diverses entreprises s'étant manifestées en faveur du projet, sont d'ordre collectif alors qu'aucun argument individuel n'émane de ce groupe. Remarquons que ce déséquilibre est également flagrant si nous regardons l'ensemble des partisans puisque 98 % (715 sur 725) des arguments standardisés utilisés par les partisans sont de nature collective alors que seulement 2 % (15 sur 725) sont de type individuel.

Le tableau 7 nous présente plus en détail les arguments utilisés par les partisans du projet de parc éolien Le Nordais. La première colonne nous expose les arguments standardisés utilisés par les partisans. La deuxième colonne nous indique, pour sa part, le nombre d'intervenants ayant utilisé chaque argument. Finalement, la dernière rubrique nous donne la proportion des intervenants ayant fait usage de cet argument. Ainsi, une ligne se lit comme suit : l'argument «Création d'emplois» a été utilisé par 121 des 146 partisans qui se sont manifestés, ce qui représente une proportion de 83%. Il est à noter que nous pouvons retrouver l'argumentation complète de chacun des acteurs favorables au projet en annexe D.

Tableau 7 - Argumentation des partisans du projet de parc éolien Le Nordais

ARGUMENTS DE TYPE COLLECTIF À PORTÉE GÉNÉRALE ET DE NATURE ENVIRONNEMENTAL		
Les arguments	Nombre d'utilisateurs	Pourcentage
Source d'énergie non polluante	109	75
Cadre dans une perspective de développement durable	11	8
Complémentarité entre nature et éolienne	2	1
Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne	2	1
ARGUMENTS DE TYPE COLLECTIF À PORTÉE RÉGIONALE ET DE NATURE ÉCONOMIQUE		
Les arguments	Nombre d'utilisateurs	Pourcentage
Création d'emplois	121	83
Retombées économiques importantes	114	78
Profitable aux PME régionales	99	68
Diminution de la dépendance énergétique régionale	96	66
Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur	32	22
Situation économique difficile	24	16
Développement touristique	21	14
Développement d'une expertise régionale	18	12
Contre l'exode des jeunes	15	10
Impact sur le paysage faible si bien aménagé	14	10
Adapter la formation de la main-d'œuvre	6	4
Industrie non saisonnière ni cyclique	6	4
Potentiel éolien important	4	3
Diversification de l'économie	4	3
La main d'œuvre est disponible	2	1
Débouché pour les finissants	2	1
Facilité d'intégration aux fonctions existantes	1	1
Impact sur l'agriculture faible	1	1
Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matane	1	1
La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme	1	1
ARGUMENTS DE TYPE INDIVIDUEL À PORTÉE LOCALE		
Les arguments	Nombre d'utilisateurs	Pourcentage
Revenus pour les propriétaires	11	8
Impact sonore faible si bien aménagé	4	3
Hausse des valeurs foncières	1	1
Nombre de partisans	146	

Nous remarquons que la majorité des arguments mis de l'avant par les partisans sont d'ordre économique et que leur ancrage territorial est la région. La «création d'emplois», les «retombées économiques importantes» ou encore les «perspectives intéressantes» en sont les principaux exemples. Ces arguments ont également en commun d'avoir une nature collective. Autrement dit, la plupart font référence au bien commun. Pourtant, comme nous allons le voir un peu plus loin, l'objectif principal des entreprises privées, qui forment la majorité des acteurs s'affichant en faveur du projet, est d'augmenter leurs bénéfices, ce qui est un objectif purement individuel. Nous pouvons également constater que l'argumentation du promoteur est en bonne partie reprise par les partisans. Le promoteur a donc réussi à rallier à son point de vue une partie importante des acteurs influents du milieu. Dans un premier temps, le promoteur a construit une argumentation par laquelle il dit aux acteurs économiques vouloir ce qu'ils veulent, montrant alors que ses motivations sont collectives plutôt qu'individuelles. Puis, dans un deuxième temps, les acteurs économiques locaux ou régionaux font la même démarche auprès de la population en général en faisant la démonstration, dans leur argumentation, que le support au projet se fait au nom de l'intérêt collectif plutôt qu'au nom de l'intérêt particulier. Comme le dirait Latour (1989), les acteurs économiques parviennent à affirmer «je veux ce que vous voulez» et que ce projet est bon pour l'ensemble de la communauté. De plus, la coalition créée entre le promoteur et les acteurs favorables au projet parvient, par la même occasion, à discréditer indirectement les propos des opposants. Si toute cette rhétorique fonctionne, c'est en bonne partie grâce à son adaptation quasi parfaite au contexte socio-économique régional et à l'incapacité des opposants à traduire leurs intérêts personnels en intérêts collectifs.

4.4 L'ARGUMENTATION DES OPPOSANTS

Nous allons maintenant effectuer le même exercice d'analyse, mais cette fois en portant notre attention sur les opposants au projet de parc éolien Le Nordais.

4.4.1 Les opposants

Le tableau 8 nous présente le profil des opposants du projet de parc éolien Le Nordais. Comme pour le tableau 5, nous avons recueilli l'ensemble de ces informations dans les

documents déposés lors des audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de parc éolien de la Gaspésie (BAPE, 1997)¹³.

Tableau 8 – Profil des opposants du projet de parc éolien Le Nordais

<i>Groupes</i>	<i>Nombre d'opposants</i>
Agriculteurs, producteurs laitier	19
S'affichant comme riverain, citoyen ou propriétaire	13
Métiers spécialisés et ouvriers	8
Organismes et groupes	3
Étudiants	2
Mères au foyer	2
Propriétaire d'une résidence secondaire	1
Retraité	1
Total	49

Nous remarquons, d'entrée de jeu, que les opposants au projet de parc éolien Le Nordais sont beaucoup moins nombreux que les partisans : 49 versus 146. Il est également intéressant de souligner, comme le laisse entendre la littérature NIMBY qu'il n'y a pratiquement aucun organisme d'envergure nationale impliqué dans le processus d'implantation étant donné les effets très localisés. En effet, la quasi-totalité des opposants, 46 sur 49, sont des résidents des diverses communautés touchées et des riverains de l'infrastructure (annexe F). Nous remarquons ainsi que 23 des 49 opposants sont des résidents du village du Cap et habitent dans le secteur de Cap-Chat touché par l'implantation du parc éolien. Il est intéressant de noter qu'il y a également 23 des 49 opposants qui sont issus du village de St-Léandre dans la région de Matane. Les opposants du village du Cap sont plus organisés car ils ont formé un groupe d'opposition, contrairement aux résidents de St-Léandre. Nous remarquons aussi que les opposants sont composés de groupes drastiquement différents de ceux des partisans. Comme nous pouvons le constater, nous ne retrouvons pas d'entreprises privées, excepté les propriétaires de fermes, aucune municipalité ou encore aucun professionnel. Nous pouvons constater que les agriculteurs sont les plus nombreux à se manifester. Il est à noter que ce sont ces derniers qui ont à accueillir la plus grande partie des éoliennes sur leur terre.

¹³ Liste complète des documents consultés disponibles en Annexe F

4.4.2 Le type d'arguments des opposants

Le tableau 9 est construit de la même façon que le tableau 6, mais cette fois à partir des données consignées en annexe G. Nous avons fait le recensement de l'ensemble des arguments standardisés émis par les opposants et utilisé la dichotomie collectif-individuel pour les classer. La liste complète des arguments divisés en fonction de leur type est disponible en annexe H. Nous avons aussi comptabilisé le nombre d'arguments collectifs et individuels pour chacun des groupes identifiés dans le tableau 8. De cette façon, nous obtenons un portrait de l'argumentaire des opposants.

Tableau 9 – Type d'arguments utilisés par les opposants du projet le Nordais

Groupes	Collectifs	Individuels	Total	Pourcentage (%)
Agriculteurs, producteurs laitier	12	56	68	30
S'affichant comme riverain, citoyen ou propriétaire	20	38	58	25
Métiers spécialisés et ouvriers	16	39	55	24
Organismes et groupes	6	5	11	5
Étudiants	4	10	14	6
Mères au foyer	4	10	14	6
Propriétaires d'une résidence secondaire	0	3	3	1
Retraités	2	5	7	3
Total	64	166	230	100
Pourcentage (%)	28	72	100	

Contrairement aux partisans, les opposants au projet de parc éolien Le Nordais utilisent une argumentation largement axée sur des arguments d'ordre individuel. Pour l'ensemble des groupes s'opposant au projet, la proportion des arguments de type individuel atteint 72 %. Cette tendance est particulièrement marquée chez les agriculteurs qui assumeront la majorité des impacts (56 arguments individuels sur 68). Globalement, nous constatons que 166 des 230 arguments standardisés utilisés par les opposants sont de nature individuelle alors que 64 sont des arguments de type collectif. Il est également intéressant de noter que la polarisation dans le discours des opposants soit moins marquée que dans l'argumentation des partisans, même si elle reste importante. En effet, nous remarquons que, toutes proportions gardées, la quantité d'arguments collectifs émis par les opposants est supérieure à la quantité d'arguments individuels émis par les partisans. Les opposants disposaient donc d'un certain nombre d'arguments collectifs qui ont été, comme nous le verrons, plus ou moins exploités.

Le tableau 10 nous présente plus en détail l'argumentation des opposants au projet de parc éolien Le Nordais. La première colonne expose les arguments standardisés utilisés par les opposants. La deuxième colonne nous indique, pour sa part, le nombre d'intervenants à avoir utilisé l'argument présenté dans la première colonne. Finalement, la dernière rubrique nous donne la proportion des intervenants ayant fait usage de cet argument. Par exemple, une des lignes du tableau 10 nous indique que l'argument «Impact négatif sur le paysage» a été utilisé par 44 des 49 opposants, une proportion de 90 %. L'argumentation complète de chacun des acteurs défavorables au projet en annexe G.

Tableau 10 - Argumentation des opposants au projet de parc éolien Le Nordais

ARGUMENTS DE TYPE COLLECTIF À PORTÉE GÉNÉRALE ET DE NATURE ENVIRONNEMENTAL		
Les arguments	Nombre d'utilisateurs	Pourcentage
Impact négatif sur l'environnement	27	55
Impact potentiel sur la faune	26	53
Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec	4	8
ARGUMENTS DE TYPE COLLECTIF À PORTÉE RÉGIONALE ET DE NATURE ÉCONOMIQUE		
Les arguments	Nombre d'utilisateurs	Pourcentage
Impact négatif sur le tourisme	5	10
Interférence électromagnétique	2	4
ARGUMENTS DE TYPE INDIVIDUEL À PORTÉE LOCALE		
Les arguments	Nombre d'utilisateurs	Pourcentage
Impact négatif sur le paysage (Visuel)	44	90
Le bruit	30	61
Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur	26	53
Perte de terres agricoles	24	49
Effet sur la santé	23	47
Préserver le patrimoine familial	11	22
Impact négatif sur les valeurs foncières	4	8
Insécurité	3	6
Ambiguïté de l'identité du promoteur	1	2
Nombre d'opposants	49	

Comme nous pouvons le constater, les opposants au projet du parc éolien Le Nordais ont une argumentation contenant une majorité d'aspects à caractère privé, voir individuel. De plus, la plupart des arguments concernent l'environnement immédiat et sont de nature très locale. C'est «l'impact négatif sur le paysage» qui est l'argument le plus largement utilisé (44 utilisateurs sur 49). C'est une inquiétude qui est particulièrement localisée et qui est, dans le cas présent, utilisée de façon subjective. Les autres arguments utilisés par les opposants tels : le bruit, la perte de terres agricoles, les effets négatifs sur la santé ou encore la préservation du patrimoine familial sont eux aussi très localisés et de nature individuelle. Nous pouvons également remarquer que le processus d'information du promoteur est jugé déficient par les opposants et notamment par ceux et celles qui sont directement affectés par les éoliennes. Les lacunes entourant ce processus occupent une place importante dans l'argumentation des opposants.

Il faut tout de même souligner que les opposants utilisent quelques arguments d'ordre collectif, mais dans une proportion moindre. Mentionnons par exemple leurs inquiétudes face aux impacts négatifs sur l'environnement et la faune qui occupent une place relativement importante dans leur argumentaire.

Par contre, comme nous allons le constater dans le prochain chapitre, ces opposants n'ont pas réussi à traduire leurs motivations individuelles en arguments basés sur le bien-être collectif. Dans leur cas, il semble bien qu'ils ne veulent pas ce que veut le reste de la communauté. Autrement dit, la jonction entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif ne se fait pas. Ils brandissent plutôt une argumentation individuelle que, contrairement aux partisans, ils n'arrivent pas à convertir en argumentation collective.

CHAPITRE V- UN NIMBY LOCALISÉ DÉFAIT PAR LES PARTISANS DU PROJET

Dans le présent chapitre, nous allons regarder plus en détail le déroulement de l'implantation du parc éolien Le Nordais. Nous analyserons également, à la lumière de nos résultats, pourquoi les opposants au projet du parc éolien n'ont pas été en mesure de freiner son implantation et identifier les facteurs qui ont fait le succès des partisans.

5.1 LA NAISSANCE DE L'OPPOSITION DANS L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLEN LE NORDAIS

Comme le souligne Gipe (1995a), la contestation face à l'implantation d'un parc éolien est habituellement assez forte de la part des riverains et ce même si la population en général est favorable au développement de ce type d'énergie. Rappelons-nous que Nelkin (1995) et Catherin (2000) vont dans le même sens en soulignant que plusieurs personnes s'impliquent dans le processus d'opposition, de prime abord, parce qu'ils sont des riverains et qu'ils ont la conviction d'assumer plus que leur part des impacts négatifs du projet envisagé. Mousseau (1993) a, pour sa part, souligné que les citoyens les plus touchés avaient tendance à se regrouper en organisation plus ou moins stable le temps de s'opposer au projet. Les opposants et les groupes d'opposants contestent parce qu'ils sentent que leur qualité de vie est mise en péril et ils cherchent, bien souvent, à protéger des intérêts locaux et personnels (Nelkin, 1995; Lascoumes, 1994). Comme nous l'avons vu précédemment, la littérature souligne également que plus les risques environnementaux reliés aux projets sont grands et reconnus, plus les groupes d'opposition auront des moyens, seront crédibles et viendront de l'extérieur de la communauté (Nelkin, 1995 ; Lascoumes, 1994).

Dans le cas du Nordais, nous pouvons aisément remarquer que l'opposition au projet est l'affaire de 46 résidants habitant à proximité des installations projetées. Nous observons également qu'un groupe d'opposants s'est formé. Ce groupe, composé de riverains, est issu du secteur de Cap-Chat touché par l'implantation du parc éolien. Dans leur analyse du projet, les contestataires mettent de l'avant des arguments qui peuvent sembler, à première vue, assez subjectifs ou relatifs à des intérêts personnels. En cela, leur comportement correspond à ce que laisse entrevoir les travaux portant sur le phénomène NIMBY. Les arguments les plus fréquemment utilisés restent les impacts négatifs sur le paysage et un niveau de bruit trop

important. Nous pouvons également mentionner qu'étant donné les risques environnementaux faibles reliés à l'implantation d'un parc éolien, aucun groupe externe ne s'est impliqué dans la contestation et que celle-ci reste le lot de 46 opposants locaux. Dit autrement, la contestation est le fait d'un groupe de riverains peu organisés et dont la naissance et la mort sont liées au projet Le Nordais. On notera toutefois l'implication de deux groupes environnementaux d'envergure régionale (implication se résumant au dépôt d'un document lors des audiences publiques).

Nous remarquons également que la conduite des riverains dans le cas du Nordais correspond assez bien à la «conduite explicite» telle que nous l'avons définie à l'aide des travaux de Catherin (2000), Schütz (1987) et Quéré (1990). En effet, les riverains du Nordais ont comme finalité de faire avorter ou transformer le projet selon le cas. Ces derniers posent gestes susceptibles de leur permettre d'atteindre leurs objectifs mais toutes ces actions sont en quelque sorte conditionnées par les ressources économiques, sociales, politiques et culturelles dont-ils disposent.

5.2 VA POUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE, MAIS PAS DANS MA COUR!

Comme nous l'avons constaté dans notre recension des travaux existant, le syndrome NIMBY caractérise, de façon claire, l'implantation de projets comme celui du parc éolien Le Nordais. Effectivement, même si la population est, règle générale, favorable à l'énergie éolienne, des individus s'opposent au développement éolien quand ce dernier se fait dans leur environnement immédiat. Cette disposition que l'on retrouve chez 46 des 49 opposants à l'implantation du parc éolien Le Nordais, est en général limpide.

«...j'aimerais conclure en disant que nous, les résidents du Village du Cap, ne sommes pas contre l'exploitation de l'énergie éolienne, et encore moins contre l'emploi, car nous vivons tous dans cette société et avons avantage à travailler ensemble, mais comme nous vivons en démocratie, alors on a le droit de s'exprimer librement, de dire et surtout de faire comprendre aux gens que nous sommes contre l'emplacement choisi, parce que c'est trop près de nos résidences...» (Vallée, 1996)

«La majorité des résidants et résidantes de la route du Village du Cap s'opposent au projet d'écoles sur tous les sites environnant leurs demeures, que ce soit les sites situés à

l'ouest, à l'est, au nord ou au sud de chacune de leurs demeures, parce que tous ces sites sont dans leur champ de vision de façon permanente.» (Les opposants-résidents du Village du Cap, 1996 : 4)

« «Pas dans nos cours !», disent avec raison les résidents de la route 132. «Encore moins dans les nôtres !» répliquent avec autant de raison les opposants-résidents de la route du Village du Cap» (Les opposants-résidents du Village du Cap, 1996 : 5)

«... je ne suis pas contre le projet [Le Nordais], mais que tout au contraire je suis un ardent défenseur de l'utilisation des énergies douces et renouvelables, tels le vent et le soleil. (...) Paradoxalement, ma résidence est située en plein cœur de la parcelle visée par le projet. C'est alors que des interrogations plus pointues viennent à mon esprit. Je me vois alors coincé entre l'idée d'accueillir avec joie un virage en faveur des énergies renouvelables et d'autre part, voir transformer à tout jamais mon coin de pays et mon environnement. J'ai choisi d'acheter une résidence à Saint-Léandre il y a 20 ans pour des raisons évidentes de qualité de vie exceptionnelle. (...) En terminant, j'aimerais aussi vous dire encore une fois que je trouve très beau des éoliennes et que je me déplacerais avec enthousiasme pour pouvoir apprécier un parc d'éoliennes. Par contre, je peux affirmer que je préfère voir les vallons, les prairies, la mer et ses bateaux, le coucher de soleil, la nuit noire et étoilée; plutôt qu'un complexe de production d'électricité si beau soit-il...» (Jomphe et al. , 1996 : 1 et 8)

«Je ne suis pas contre que l'on crée des emplois en Gaspésie [par le biais du projet Le Nordais], mais pas au détriment des résidents du Villages du Cap. Nous sommes peut-être une minorité, mais nous sommes des êtres vivants qui ont le droit à une qualité de vie.» (Gagnon et al., 1996 : 3)

Il apparaît donc clair, à la lumière des divers documents analysés et des extraits précédents, que le syndrome NIMBY occupe une place importante dans l'opposition. Comme nous avons pu le constater, la plupart des opposants ne sont pas contre l'industrie éolienne et encore moins contre les emplois qu'un tel projet pourrait contribuer à créer. En fait, les gens qui s'opposent au projet Le Nordais sont plutôt en désaccord avec les emplacements retenus. Ils jugent que les éoliennes seront situées trop près de leur résidence et que tant le parc qu'une éolienne en particulier aura des effets négatifs sur leur qualité de vie et, en particulier, sur le

paysage. Le syndrome NIMBY est donc clairement identifiable dans le discours des opposants. Certains d'entre eux utilisent même l'expression «Pas dans nos cours» dans leur argumentation.

On constate ainsi que la dynamique sociale qui prend forme autour de l'opposition à l'implantation du parc éolien Le Nordais correspond assez bien à la définition de Trom, de même qu'aux diverses définitions du syndrome pas dans ma cour. On retrouve dans le cas du Nordais les principaux éléments de la définition proposée par Trom (1999 :37) : l'opposition des population locales «...concernées pour cause de nuisances diverses, attestées, plausibles, ou simplement craintes, inacceptables pour elles, mais parfaitement acceptables, partout ailleurs où ces mêmes nuisances ne pourraient les toucher directement».

5.3 LE CONFLIT ENTRE L'INTÉRÊT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Comme nous venons de le voir, les opposants au projet ne veulent tout simplement pas du Nordais dans leur cour. Ces derniers sont d'ailleurs attaqués par plusieurs sur ce point. Comme l'a souligné Lake (1993), les opposants sont considérés comme des égoïstes, par le promoteur et les acteurs favorables au projet. Les partisans voient dans leur opposition une tactique pour préserver leurs intérêts personnels au détriment des bienfaits collectifs que le projet éolien pourrait apporter à la région et à la société en général. Comme Fredriksson (2000) l'a mentionné, le promoteur et les partisans s'étonnent que des individus ou des groupes puissent rejeter un projet dont l'abandon pourrait avoir des retombées négatives sur l'économie de leur région. Cette vision est effectivement présente dans l'argumentation de certains partisans, qui voient les opposants comme autant de freins au développement de la collectivité :

« Est-ce que la population peut accepter de voir ce projet être mis sur une voie d'évitement pour des raisons telles que celles évoquées par quelques opposants ? NON ! Le changement étant toujours un élément d'incertitude pour quelques individus du milieu ou groupements lorsqu'un événement tel que celui qui se présente, nous nous devons de penser au bien collectif et, en regard du projet Le Nordais, je n'ai aucune interrogation que ce projet est essentiel au développement de la région.»
(Bernier, 1996 : 5)

«Sommes nous riches à ce point qu'au nom du panorama bucolique qu'offre nos montagnes et nos vallons il nous faille à tout prix exclure tout développement industriel ou autre ? Je pense qu'ici s'applique très bien l'adage des Romains, *Primo vivere, diende philosophare*. Vivre d'abord, ensuite philosopher, écouter, contempler les muses panoramiques. » (Roy, 1996 : 4)

Il faut noter qu'il est facile pour les partisans d'en venir à de telles conclusions étant donné la nature même de l'argumentation utilisée par les opposants. Ces derniers utilisent, pour la plupart, des arguments que l'on peut aisément qualifier d'individualistes (166 arguments sur 230) et subjectifs, c'est-à-dire des arguments qui ne s'appuient jamais sur des études scientifiques ou sur l'utilisation d'une grille d'évaluation développée par une organisation ayant une crédibilité sur la question concernée. Nous pouvons mentionner à titre d'exemples, que 90 % des opposants emploient l'argument «impact négatif sur le paysage», 61 % le «bruit» ou encore que 49 % d'entre eux utilisent la «perte de terre agricole» dans leur argumentation. Aucun ne met de l'avant les résultats d'une évaluation plus rigoureuse de ces impacts alors qu'il existe pourtant des méthodes d'évaluation tant pour les impacts visuels (BAPE, 1987) que pour les impacts sonores (BAPE, 1997). Nous nous attarderons plus particulièrement à la nature de l'argumentation des opposants un peu plus loin.

Cela dit, comme Lake (1993) l'a déjà fait remarquer, cette vision du problème est quelque peu réductrice, dans la mesure où elle repose sur deux prémisses de base : qui ne sont pas nécessairement vraies. Premièrement, le parc éolien est jugé nécessaire pour la collectivité par la majorité des intervenants et deuxièmement, l'égoïsme de quelques individus menace le projet. Selon Lake (1993), le protectionnisme local incarné par le syndrome NIMBY représente une menace non pas aux objectifs de la société, mais plutôt aux intérêts financiers des différents acteurs impliqués. Ce phénomène peut être observé chez le promoteur et la plupart des acteurs favorables au projet du parc éolien Le Nordais.

Comme nous avons pu le constater, le promoteur et 93 des 146 partisans sont des entreprises privées. Nous y comptons également 13 organismes locaux, 11 organismes de développement socio-économique et huit villes et MRC qui ont tous intérêt à ce que le projet du parc éolien se réalise, puisqu'il est susceptible de favoriser le développement de certaines entreprises de la région. Avant de s'attarder un peu plus à l'argumentation du promoteur et

des partisans, il est utile de rappeler les caractéristiques de l'entreprise privée dans un contexte d'économie de marché.

Une entreprise est, par définition, un particulier ou un groupe engagé dans la production d'un bien ou d'un service (GEMEAP, 2002). Or, dans un système capitaliste, «...la motivation de chacun provient de ses intérêts purement individuels ; chaque agent économique tente de maximiser sa satisfaction en tenant compte de ses préférences et ses possibilités budgétaires » (Brue, McConnel et Tremblay, 1994 :72). James (1994 : 42) va dans le même sens et apporte quelques précisions :

«... [les] consommateurs sont libres d'appliquer leurs revenus à l'achat de biens et de services aptes à maximiser leur satisfaction. Ils peuvent également utiliser les ressources dont ils disposent afin de maximiser leurs revenus. Les producteurs ont aussi la liberté de choix. Ils sont libres d'utiliser leurs ressources de manière à maximiser leurs bénéfices.».

Dans ce contexte, la motivation à faire accepter un projet dont ils pourraient bénéficier individuellement nous amène à penser que les partisans, qui ont gain de cause dans le cas du Nordais, réussissent à transformer leurs intérêts individuels en intérêts collectifs alors que les opposants n'y parviennent pas. Comme nous l'avons vu, la communauté des affaires se rallie en bloc au projet du promoteur en utilisant pour l'essentiel des arguments à caractère collectif à portée régionale: la création d'emplois, les retombées économiques importantes, le développement des PME régionales, le développement d'un créneau prometteur ou encore la correction partielle de la situation économique difficile. En effet, l'ensemble des arguments utilisés par les entreprises privées est de nature collective. Les partisans qui reprennent à leur compte l'argumentation du promoteur amènent également un certain nombre d'arguments à caractère environnemental et même social: le développement d'une source d'énergie non polluante, la diminution de la dépendance énergétique régionale, la capacité du projet à ou contrer l'exode des jeunes, etc. Bref, une argumentation qui, contrairement à celle des opposants, est au moins en apparence essentiellement «collective». L'objectif principal d'une entreprise étant d'augmenter ses bénéfices, ce qui est une motivation purement individuelle, il est intéressant de constater que le discours ne laisse pas explicitement transparaître le fait que l'implantation du parc éolien Le Nordais stimulera la demande pour

divers biens et services et serait, par conséquent, très profitable pour le promoteur ou pour l'entreprise X ou Y de la région.

Comme nous l'avons vu, c'est le promoteur qui ouvre le bal en mettant de l'avant une argumentation d'ordre collective, alors que son intérêt premier, qu'il en soit ou non conscient, reste l'augmentation de ses propres bénéfices. Le promoteur a dû adapter son discours pour tenir compte de l'environnement politique, social et économique des milieux visés. Pour faciliter l'acceptabilité du projet aux yeux de la société en général et rallier le plus grand nombre d'acteurs possibles à sa cause, le promoteur a donc procédé à ce que Callon et Law (1982) appellent une «traduction». Les arguments mis de l'avant par le promoteur, de même que les caractéristiques de son projet et de ses équipements, répondaient aux intérêts de la communauté des affaires régionales qui a vite fait d'adhérer au projet du promoteur, tout comme les administrations locales et les organismes de développement socio-économique.

Les entreprises de la région qui forment la majorité des acteurs favorables (93 des 146) ont à leur tour complété, en collaboration avec le promoteur, une «traduction» que Latour (1989) qualifie de «je veux ce que vous voulez» afin de mobiliser de nouveaux alliés. Dans ce cas, Latour (1989) souligne que les plus «forts», ceux qui ont le plus de moyens et de ressources, tentent de détourner les plus «faibles» de leur argumentation, pour qu'ils adhèrent à la leur. Comme nous l'avons constaté, la situation économique précaire de la seconde moitié de la décennie 90 était une des préoccupations majeures des milieux sociaux, économiques et politiques dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. On remarque que les partisans ont mis l'emphase sur cet aspect sensible en axant leur argumentation sur des points comme la création d'emplois, les retombées économiques importantes ou encore la situation économique difficile afin de faire accepter ou du moins, de rendre attrayant le projet éolien du Nordais pour le plus grand nombre d'intervenants possible. Cette façon de faire n'est pas propre au projet Le Nordais. Par exemple, Trépanier (1995) a observé qu'une démarche semblable a été mise en œuvre par des physiciens dans le processus qui a conduit à la construction du Tokamak de Varenne, un équipement scientifique majeur.

5.4 LES CONFLITS ENGENDRÉS PAR L'IMPLANTATION DU NORDAIS

Comme le souligne Trom (1999), les conflits entourant des projets présentant des risques plus ou moins élevés pour l'environnement se divisent en deux classes : les conflits dépourvus

d'impact localisé plus propices aux débats entre experts, et les conflits de nature localisée (Nelkin, 1995 ; Trom, 1999). Cette seconde catégorie suppose que le projet affecte directement les personnes dont les résidences sont situées sur les lieux visés, comme c'est le cas du projet Le Nordais. Comme nous l'avons vu, les conflits localisés affectant les riverains sont moins propices à l'intervention d'organismes externes au milieu et qui pourraient apporter une expertise et des moyens plus importants aux opposants. L'opposition repose donc en quasi-totalité sur la population locale, alors que 46 des 49 opposants sont résidents des localités touchées. Comme nous pouvons le voir, cette seconde classe de conflits correspond parfaitement au débat entourant l'implantation du parc éolien le Nordais. Nous remarquons également que l'argumentation des opposants est assez conforme aux arguments typiques relevés par Trom (1999) et Hirschman (1991).

Effectivement, nous retrouvons dans l'argumentaire des opposants les trois rubriques dont font mention Trom et Hirschman : «effet pervers», «mise en péril» et «esthétique». L'argument de type «effet pervers» est présent, mais dans une proportion plus faible que laissent entendre les travaux de Trom et Hirschman. En effet, seulement quatre opposants en font mention. Ces arguments relèvent bien souvent d'une connaissance en la matière. Nous remarquons d'ailleurs, grâce à l'exemple suivant, que les opposants qui utilisent ce type d'argument le font grâce à de l'information externe :

« Nous produisons présentement au Québec 4000 MW d'électricité en trop, certains produits par des compagnies privées ayant obtenu avec Hydro-Québec «des contrats secrets» et à cause desquels contrats Hydro-Québec perd 1,5 milliard de dollars. C'est Monsieur Bernard Landry, Vice-Premier Ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances qui l'a ainsi affirmé...». (Opposant-résidents du Village du Cap, 1996 :5)

Nous remarquons ici que l'intervenant avance que la multiplication des contrats privés d'électricité a un effet direct sur les performances de la société d'État. L'intervenant estime que l'énergie qui sera produite par les éoliennes n'est pas requise et que son coût d'achat entraîne des pertes pour Hydro-Québec. Pour cet opposant, cet impact négatif sur la performance de la société d'État est un effet pervers qui est «passé sous silence» par le promoteur et les partisans.

L'argument de la «mise en péril» est utilisé par 32 des 49 opposants et ce, même si la plupart des conséquences, inacceptables à leurs yeux, sont présentées comme «acceptables» dans une multitude de mémoires et de documents¹⁴ déposés lors des audiences publiques. Sur ce point, les opposants font état de leurs craintes et ne s'appuient jamais sur des études. Leur argumentation, sur des sujets tel le bruit par exemple, peut être qualifiée de subjective, car elle ne met jamais de l'avant des «niveaux de bruit mesurés» ou des «seuils de confort». L'argumentation ne fait aucune référence à des niveaux sonores au-delà desquels le bruit pose des risques pour la santé :

«On ne connaîtra le bruit que ces écoles vont faire, que quand elles seront là. (...) La perte de terrain va être considérable, sans compter les autres impacts qui ont été mentionnés à maintes reprises. (...) Une bonne partie des gens qui ont voulu les écoles ici, n'y réside pas, voilà pourquoi ça ne les dérange pas.» (Côté, 1996 : 1)

«Je ne suis pas contre à 100 % pour ce projet (...) Je ne peux croire que ces éoliennes ne sont pas dangereuses pour notre santé et celles de nos enfants.» (Landry, 1996 :1-2)

«Attendu que : les bruits permanents de palmes, de génératrices risquent d'entraîner des conséquences néfastes sur la santé des résidents. (...) Attendu que : les promoteurs ne peuvent garantir la conservation de la valeur de nos propriétés.» (Cyr , Raymond, 1996 :6)

«En effet, les bruits, qualifié de «nuisance sonore » par l'étude des répercussions environnementales, les interférences électromagnétiques, les nuisances et dangers dus à la construction, ne sont que quelques-unes des conséquences prévues qui atteindront les résidents du Village du Cap, les animaux et la nature dans son intégrité.» (Cyr, Isabelle, 1996 : 1)

¹⁴ Bruit voir : Étudiants et étudiantes secteur adulte du CEGEP de Matane (1996); Chaumel et al. (1996); Société en commandite KW Gaspé (1995); Dunsky et Perron (1995)
 Harmonisation avec l'environnement voir: Groupe environnemental uni-vert (1996); Société en commandite KW Gaspé (1995)
 Impacts sur le milieu humain voir: Société en commandite KW Gaspé (1995);
 Implantation en milieu agricole voir: MRN (1995); Commission de protection des terres agricoles (1997)
 Impacts sur la faune aviaire voir: Grebe inc. (1995), Grebe inc (1994a), Grebe inc. (1994b)

Au-delà de ces quelques exemples, l'analyse de l'argumentation des opposants vient renforcer la thèse qui affirme que dans de tels conflits, les opposants sont, la plupart du temps, des citoyens qui n'ont que très peu de moyens et ne bénéficient pas de l'appui d'organismes ou d'experts externes. Démunis au plan de l'expertise, ils avancent pour tout argument des impressions et des appréciations pouvant dès lors être qualifiées d'arguments subjectifs qu'il est ensuite relativement facile d'associer à un comportement égoïste.

L'argument «esthétique» est de loin le type d'argument le plus fréquemment utilisé par les opposants. En effet, 44 des 49 opposants utilisent ou font allusion aux impacts négatifs des éoliennes sur le paysage ; ce qui est typique d'un conflit fortement localisé (Trom, 1999) :

«Pourquoi faut-il détruire une fois de plus un si beau site ? Pourtant la nature c'est ce qu'il nous reste de plus précieux, moi qui croyais que la Gaspésie ne serait jamais exploitée et que nous garderions toujours cette richesse» (Landry, 1996 :1)

«Alors oui, nous, les opposants-résidants de la route du Village du Cap, nous nous opposons collectivement au projet d'éoles dans notre environnement. Nous nous opposons collectivement à l'impact visuel négatif des éoles.» (Opposant-résidants du Village du Cap, 1996 :3)

«Ces éoles, qualifiées d'inesthétiques pour la 132, seraient non seulement inesthétiques, mais agressantes, envahissantes, énormes et étouffantes pour nous. Des présences monumentales, à la fois bougeantes et mortes, dans un environnement sain et bien vivant qu'est le Village du Cap. » (Opposant-résidants du Village du Cap, 1996 :8)

«Vais-je aussi continuer d'apprécier la beauté du paysage durant l'implantation, en permanence, d'un réseau d'éoliennes montées sur des tours, des lignes de transport électrique aériennes, des bâtiments de services de contrôle...» (D'Auteuil, 1996 :1)

«Finalement, ces éoles dans leur amas de fer offriront un déguisement au paysage puisqu'elles se retrouveront dans notre champ de vision de façon continue et permanente...» (Cyr, Marie-Josée, 1996 : 2)

Alors que les arguments de type «effet pervers» et «mise en péril» nécessitent l'utilisation d'un certain savoir technique pour construire une argumentation solide, l'argument de type esthétique n'en nécessite aucune (Trom, 1999). Dans le cas de l'implantation du Nordais, les opposants n'avaient visiblement pas les ressources nécessaires pour déclencher un débat faisant une large place au plan des expertises. C'est en grande partie pour cette raison que les conflits localisés, comme celui entourant Le Nordais, sont composés de débats où l'expertise est reléguée au second plan. Une fois que les études, généralement réalisées par le promoteur, ont écarté les principaux dangers relatifs à l'implantation et à l'exploitation, les opposants se réfugient bien souvent dans un champ argumentatif plus subjectif comme, par exemple, les effets négatifs sur le paysage. Ce type d'argument dépend de l'interprétation de chacun et est particulièrement ardu à évaluer. Il s'agirait donc en quelque sorte d'un refuge pour une opposition sans grandes ressources faisant face à des adversaires plus «puissants» et disposant de plus de moyens.

Dans le cas du Nordais, le débat semble s'enliser autour de l'argumentation esthétique et à cet égard les opposants ne dépassent guère le stade de l'argument individuel alors que 139 des 230 arguments recensés peuvent être caractérisés comme tel. Dans de telles situations, le débat s'enlise bien souvent autour de cette argumentation subjective où les points de vue se polarisent à mesure que le débat avance (Watzlawick, 1978).

Cette polarisation des points de vue est facilement repérable dans le cas des débats entourant l'implantation du Nordais et semble bel et bien priver les acteurs d'un débat plus constructif et dont l'issue pourrait entraîner une révision des caractéristiques du projet :

Opposants

- «Mais voilà qu'on nous parle d'implanter un parc éolien (un tas de ferrailles) en pleine nature.» (Landry, 1996 :1)
- «... le projet [Le Nordais] aurait des conséquences néfastes pour les résidents, la faune aviaire et terrestre ainsi que le tourisme.» (Vallée, 1996 :1)

Partisans

- «Le visionnement des photomontages me confirme la représentation que je m'en faisais, à savoir que la dispersion des éoliennes dans la campagne de Saint-Léandre vient souligner et exprimer la topographie du lieu, les tours disposées en suites venant épouser le profil du terrain. Il s'ensuit une relation dynamique avec le paysage, relation par ailleurs renforcée par l'animation des pales par le vent.» (Bouchard, Architecte, 1996 : 2)
- «Lors de mon voyage, j'ai pu constater de mes yeux que les sites éoliens ne peuvent nuire à l'environnement, au contraire, je peux vous assurer que la vue d'un site est un attrait qui attire et ne peut être que bénéfique pour notre région sur l'aspect touristique» (Germain Bélanger et frères inc., 1996 :1)

Nous pouvons constater les grandes différences de position et de perception face à l'implantation d'un parc éolien laisse peu de place à la négociation et au compromis.

5.5 L'ARROGANCE DES PROMOTEURS

Comme nous l'avons vu dans la problématique, la qualité et la transparence de l'information transmise à la population et en particulier à la population riveraine jouent un rôle central dans le processus d'implantation d'un projet majeur. En effet, la communication préventive et la participation des citoyens augmentent grandement les chances de succès, en plus d'augmenter la crédibilité des promoteurs (Libaert, 1998 ; Ibitayo et Pijawka, 1999). La participation de la population a été à toute fin pratique inexistante dans la mise en place du Nordais. Nous observons également que 53 % des participants aux audiences publiques sur le projet de parc éolien de la Gaspésie ont déploré la grande faiblesse du processus d'information et le manque de transparence du promoteur (BAPE, 1997) :

«Il est de première importance, en début de ce mémoire, d'insister sur le fait déplorable pour tous, promoteur, Gaspésiens et surtout résidants du Village du Cap, que jamais ces derniers, donc les principaux visés par l'ampleur des impacts du projet dont les terres sont convoitées pour ledit projet, jamais donc nous, résidants du Village du Cap, n'avons été convoqués en assemblée spécifique d'offre et d'information sur ce projet. Il est primordial, nous semble-t-il, qu'un projet de cette envergure, un projet qui convoite et vise à s'emparer, à modifier et à affecter de façon majeure et permanente des terres PRIVÉES ET HABITÉES, il est primordial donc que cette population soit d'abord et avant tout réunie, consultée et RESPECTÉE DANS SA DÉCISION. » (Opposant-résidants du Village du Cap, 1996 :2)

«Il est aussi inconcevable, Madame la Présidente, nous, qui sommes résidents du Village du Cap, n'ayons jamais été informés ni même consultés au sujet du futur site éolien. Que valons-nous donc aux yeux des promoteurs ? » (Cyr, Raymond, 1996 : 2)

«Contre, tous les mensonges et subterfuges employés par les promoteurs pour embobiner les propriétaires des lieux...» (Gagnon, 1996 :1)

«J'aimerais exprimer ici ma très grande surprise de constater à quel point le promoteur était incapable de répondre à de nombreuses questions durant la première partie des audiences [audiences publiques sur l'environnement – Projet de parc éolien de la Gaspésie]» (Jomphe, 1996 : 2)

«Je considérerais valable un projet possédant une entente avec les municipalités, où on aurait pris le temps d'inviter tous les résidants (non pas seulement ceux qui ont montré leur intérêt à céder leurs terres en signant des contrats). Ces résidants devraient être informés par un bulletin de tous les impacts envisageables par un projet. » (Jomphe, 1996 :4)

«...lors de la première partie des audiences publiques (...) le promoteur n'a répondu qu'à très peu de questions (...) ces promoteurs sont en chute libre de crédibilité.» (Vallée, 1996 :4)

«...dans des milieux comme le nôtre, où il y a toujours eu une certaine crainte de ce qui venait de l'extérieur, du changement et de tout le reste, cette transparence là et cette confiance mutuelle qui doit se créer est absolument essentielle. Et je ne crois pas que le milieu puisse être développé autrement qu'à travers une telle transparence et une telle confiance réciproque. » (Béland, procès verbal de la séance du BAPE du 10 décembre 1996 en après-midi)

En somme, les opposants dénoncent avec insistance la faible qualité du processus d'information. Ils remettent en cause la crédibilité et la bonne volonté du promoteur et sont déçus des réponses apportées à leurs interrogations. Selon eux, il est difficile d'implanter tout type de projet sans une confiance et un respect mutuel entre la population touchée et le promoteur. De plus, le promoteur était aux prises avec un problème d'identité, ce qui est venu contribuer au manque de crédibilité dont il souffrait auprès des opposants. L'identité exacte des entreprises impliquées était effectivement ambiguë. Cette ambiguïté est d'ailleurs relevée et documentée par le BAPE (1997 : 87). Au moment de la rédaction du rapport 109 du BAPE, l'identité exacte du consortium était toujours inconnue.

5.6 LES POINTS DE RÉSISTANCE DANS L'IMPLANTATION DU NORDAIS

Comme l'indiquent les travaux traitant de l'implantation de parc éolien, certaines dimensions d'un projet sont plus propices à déclencher une résistance (Cloes du Cota, 2002 ; Chaumel et al., 1996 ; Hydro-Québec, 1995b ; Gipe, 1995a). Ainsi, l'effet sur le paysage est l'aspect le plus fréquemment utilisé dans la contestation d'implantation d'installation éolienne (Hydro-

Québec, 1995b ; BAPÉ, 1997 ; Gipe 1995a). Cette tendance se reflète dans le cas de l'implantation du Nordais. L'impact négatif sur le paysage est de loin l'argument le plus utilisé par les opposants : 90 % d'entre eux en font mention dans leur argumentation.

Le bruit est également un point sensible même si, comme nous l'avons vu, plusieurs études viennent relativiser cet impact potentiel. Selon le BAPE (1997), cet aspect est, après les impacts sur le paysage, le plus préoccupant pour les riverains. Nous remarquons encore une fois, que le cas du Nordais correspond parfaitement aux conclusions des travaux existants puisque le bruit vient au second rang des arguments utilisés par les opposants : 61 % des opposants y font référence.

Les autres points sensibles relevés dans la littérature pertinente concernent les effets sur la faune et l'environnement. Ces derniers font effectivement partie des arguments les plus utilisés : 55 % des opposants soulignent les impacts négatifs sur l'environnement et 53 % mentionnent leur inquiétude face aux impacts potentiels sur la faune.

Quant aux autres aspects sensibles relevés dans la littérature, ces derniers correspondent plus ou moins au cas du Nordais. En effet, les interférences électromagnétiques ou encore la sécurité ne sont que marginalement mentionnées, alors que la destruction de vestiges archéologiques ou l'effet stroboscopique ne sont tout simplement pas évoqués. Les gens qui s'opposent à l'implantation du Nordais s'inquiètent plutôt des effets possibles sur la santé et remettent grandement en question la crédibilité de l'analyse proposée par le promoteur, de même que son processus d'information.

Les principales préoccupations des opposants sont, par conséquent, les impacts négatifs sur le paysage, le bruit ainsi que les impacts négatifs sur l'environnement, ce qui est assez conforme à ce qui est mis en évidence dans les travaux sur le sujet.

5.7 L'INFLUENCE DU MILIEU

Nous pouvons remarquer, à la lumière de la problématique et de l'analyse, que le milieu peut avoir une certaine influence sur les stratégies et le poids des opposants dans l'implantation d'une infrastructure majeure. Nous avons vu que le milieu dans lequel a été implanté le parc éolien Le Nordais était, en 1996, un territoire subissant une forte décroissance

démographique, qui était faiblement densifié et au prise avec de sérieux problèmes économiques. La faible densité de population a pour effet de minimiser le nombre de gens directement touchés par les divers impacts potentiels. Le fait que peu de personnes (46 se sont manifestées) soient affectées par les impacts visuels, réduit la base «démographique» de l'opposition. Les promoteurs sont, la plupart du temps, conscients de cette réalité (BAPE, 1987).

Par ailleurs, il faut aussi bien comprendre que, dans le cas du Nordais, les opposants sont doublement dominés. Ils ne sont pas uniquement minoritaires en nombre, mais aussi en «pouvoir» et en ressources. Comme l'a montré notre analyse, les opposants n'appartiennent pas à l'élite locale tant au plan politique, économique que social. Il est ainsi plus difficile pour un agriculteur que pour un industriel ou un élu municipal de traduire son intérêt individuel en intérêt collectif. Un industriel peut facilement faire valoir que le développement de son entreprise a un impact collectif, car elle entraînera la création d'emplois dans la communauté. Au contraire, un agriculteur plutôt isolé peut avoir beaucoup plus de difficultés à mettre en évidence une dimension collective à la détérioration du paysage environnant. Ceci est d'autant plus vrai qu'il ne possède pas non plus les ressources culturelles et sociales qui lui permettraient d'associer à sa cause des acteurs collectifs plus en mesure de faire «bouger» le promoteur. Les ressources restreintes dont disposent les opposants ont également pour effet de réduire leur capacité à réaliser ou à faire réaliser des études plus rigoureuses des impacts négatifs qu'ils mettent de l'avant pour s'opposer au projet. Eux-mêmes dépourvus d'experts sur les questions du bruit et des évaluations des impacts esthétiques, ils sont également dépourvus du capital social et des ressources économiques qui leur permettraient, peut-être, de mobiliser des experts et d'opposer aux arguments «objectifs» du promoteur et des partisans une série de contre-expertises.

5.8 CONCLUSION

En somme, le projet Le Nordais correspond très bien à ce que les chercheurs décrivent comme un phénomène NIMBY suscité par l'implantation d'un parc éolien : les impacts sur le paysage et le bruit occupent une place importante dans la contestation, l'opposition provient en totalité des riverains, l'argumentation des opposants se base sur des arguments subjectifs et essentiellement individuels et ces derniers sont isolés et ont un minimum de ressources.

Notre analyse met par ailleurs en évidence que l'on peut améliorer notre compréhension de la contestation et de son issue si on prend en considération les caractéristiques socio-démographiques des opposants. Les travaux existants tendent à les présenter en faisant uniquement référence à leur statut de «riverains». Or, on constate que les ressources sociales, culturelles, économiques et politiques dont ils disposent jouent un rôle essentiel dans la forme que prend leur argumentation et leur capacité à donner du poids à leur contestation en traduisant leurs intérêts individuels en intérêts collectifs et en donnant une base plus objective à leurs arguments. Le chapitre suivant, qui présente le cas du projet de ligne de transport électrique de Grondines, mettra en évidence l'importance de prendre en considération les caractéristiques de «celui qui parle» dans l'analyse d'un phénomène NIMBY.



CHAPITRE VI – LA TRAVERSÉE SOUS-FLUVIALE DE GRONDINES : UN NIMBY LOCALISÉ VICTORIEUX...

La traversée du fleuve Saint-Laurent par une ligne électrique de 450 kilovolts n'est qu'une partie du grand projet de ligne à courant continu, Radisson-Nicolet-Des-Cantons. Mais, comme le souligne le BAPE (1987), de l'ensemble des aspects entourant l'implantation de cette ligne d'environ 1200 kilomètres, c'est la traversée du fleuve qui a soulevé le plus de controverse.

La traversée prévue par Hydro-Québec à la hauteur de Grondines (Annexe I) était, de prime abord, une traversée aérienne. Hydro-Québec jugeait cette option moins coûteuse et cette manière de faire était parfaitement maîtrisée au plan technique. Dans ce projet, rien ne laissait entrevoir que la puissante société d'État avec ses importants moyens financiers et techniques pourrait être amenée à privilégier une autre option que la traversée aérienne. Or, on verra que la pression des opposants et des différents groupes ralliés à leur cause a fait pencher la balance en faveur d'une traverse sous fluviale. Cette dernière qui a beaucoup moins d'impact sur le paysage et le patrimoine du secteur avait effectivement la faveur des opposants. Ces derniers ne voulaient aucunement que des pylônes de 140 mètres de hauteur viennent dévaloriser leur environnement visuel (Gingras, 1990b). L'option retenue a finalement été un tunnel sous fluvial de 4,1 kilomètres qui accueille six câbles sous une tension de 750 kilovolts, ce qui constituait une première mondiale et présentait un défi technique sans commune mesure avec la traversée aérienne. La mise sous tension des fils a eu lieu en 1992 (Gingras, 1990a ; Fortin, 1990).

6.1 LES OPPOSANTS ET L'ARGUMENTATION ESTHÉTIQUE

Dans le cas de Grondines, l'argumentation esthétique est loin de correspondre à ce que Trom a décrit comme une argumentation de fortune. Le BAPE (1987 : 4.43) mentionne d'ailleurs que dans ce cas précis, « la position des intervenants consiste, (...), à insister sur le jugement de valeur plutôt que sur la capacité d'intégration. Elle cherche donc à attribuer à l'axe Grondines-Lotbinière une valeur [esthétique] exceptionnelle ». Alors que le promoteur ignore quasi totalement l'aspect esthétique dans ses analyses, les opposants en font leur principal cheval de bataille et ce, même s'ils sont en mesure d'avancer des arguments techniques, contrairement à leurs pairs du Nordais. L'argumentation autour de la valeur du paysage et du patrimoine occupe donc une place centrale dès le départ.

L'opposition s'organise dès le départ autour de Micheline Beauchemin, une tisserande québécoise de renommée internationale (Gagnon, 1988 ; Fortin, 1990 ; Bissonnette, 1998). Le terrain de cette dernière était directement touché par la ligne aérienne qu'envisageait Hydro-Québec (Gagnon, 1988 ; PC, 1988). L'artiste contestait le projet car ce dernier venait mettre en péril l'esthétisme de son environnement immédiat et, plus largement, du milieu environnant. Mme Beauchemin a donc toutes les caractéristiques de ce que les chercheurs sur le phénomène NIMBY appellent une riveraine : elle est directement touchée par le projet d'implantation et les impacts de ce dernier sont localisés en ce sens qu'ils n'affectent pas un large territoire. Sur ces points, elle n'est pas différente de monsieur Armand Côté un des agriculteurs opposés au parc d'éolienne.

Comme pour les opposants au parc éolien Le Nordais, l'impact négatif qu'aura l'infrastructure projetée sur le paysage est le principal argument invoqué pour s'opposer au projet. Pour l'essentiel, Micheline Beauchemin et tous les opposants au projet d'Hydro-Québec affirment que la ligne aérienne, avec ses pylônes et ses fils, va irrémédiablement détruire la beauté du paysage exceptionnel que constituent le fleuve et la vallée du Saint-Laurent.

Somme toute, les arguments mis de l'avant par les opposants à la ligne aérienne ne sont pas intrinsèquement différents de ceux invoqués par les opposants au projet Le Nordais : l'infrastructure va détruire le paysage et je n'en veux pas dans ma cour. Pourquoi alors, dans un cas, celui du parc éolien, les arguments esthétiques sont-ils rapidement marginalisés et que dans l'autre des arguments semblables ont forcé Hydro-Québec à se lancer dans une prouesse technologique complexe et coûteuse que représente une ligne de transport sous-fluviale ?

Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord porter notre attention au fait que, contrairement à la population en général ou, plus spécifiquement, aux opposants à la construction du Nordais, Micheline Beauchemin a une notoriété publique et de multiples relations ; dit autrement, un capital social qui lui permet d'attirer l'attention du public et des instances gouvernementales sur le projet d'Hydro-Québec. Cette contestation et cette attention soudaine pour cette partie du territoire québécois ont en quelque sorte forcé le gouvernement à tenir des audiences publiques sur la question (Gagnon, 1988). Cet artiste

donne donc une visibilité aux opposants et leur permet d'entreprendre leur contestation sur des bases solides.

Micheline Beauchemin se joint, par la suite, au groupe d'opposition «Contestension» Portneuf Lotbinière qui s'oppose au projet de Grondines tel que proposé par Hydro-Québec (PC, 1988). Cette dernière, entre autre parce que son statut d'artiste de renommée internationale lui donne une certaine crédibilité et une certaine expertise en matière d'esthétique, permet aux autres membres du groupe d'utiliser l'argumentation esthétique de façon à mobiliser plusieurs intervenants externes à la région touchée, et ce malgré la nature localisée (touchant les riverains) des impacts.

Le groupe d'opposants fait ainsi état d'une imposante liste d'organismes locaux et régionaux qui appuient sa position («Contestension» Portneuf Lotbinière, 1986). De cette liste, retenons à titre d'exemples :

- la municipalité de Deschaillons Village,
- la municipalité de Deschaillons sur Saint-Laurent,
- la municipalité de Dosquet,
- la municipalité de Grondines,
- la municipalité de Ste-Emmélie de Leclercville,
- la municipalité de Ste-Françoise,
- la municipalité de Ste-Philomène de Fortierville,
- la municipalité de Lotbinière,
- la municipalité de St-Jacques de Parisville,
- la MRC de Lotbinière, de Portneuf et de Bécancour,
- l'association chasse et pêche des Rivières du Chêne Inc.,
- l'association chasse et pêche des Cerfs de Lotbinière,
- la Société historique régionale de Lotbinière inc.
- Récupération Lotbinière inc.,
- la Chambre de commerce de Deschaillons,
- le CLSC Lotbinière-Ouest,
- le CLSC Arthur-Caux,
- l'Office du tourisme de Portneuf,

- Recyclage Portneuf,
- la Société d'agriculture du comté de Lotbinière,
- la Caisse populaire de Deschaillons,
- l'Association touristique du Pays de l'Érable,
- la Société de développement de Lotbinière.

Le fait d'obtenir l'appui des administrations locales est une victoire en soi pour les opposants, car pour les promoteurs, le soutien des municipalités touchées est quasi essentiel à la mise en place de leur projet (GIPE, 1995a). Toutefois, les opposants ne s'arrêtent pas là. Ces derniers et leurs alliés locaux et régionaux réussissent à se rallier des acteurs d'envergure nationale. Dans son rapport de 1987, le BAPE fait allusion à plusieurs de ces groupes qui se sont ralliés à la cause des opposants, afin de contrecarrer les plans de traversée fluviale à l'aide d'une ligne électrique aérienne. Nous pouvons mentionner, à titre d'exemples, l'Association des architectes paysagistes du Québec, le Nouveau parti démocratique, le ministère des Transports, le Conseil des monuments et des sites du Québec ou encore l'Union des municipalités du Québec.

Dans l'argumentation de ces opposants nous observons que les arguments esthétiques ont un caractère collectif plutôt qu'individuel comme c'était le cas dans le projet Le Nordais :

«C'est l'intérêt collectif des Québécois de conserver une de leurs plus grandes richesses, la beauté de la vallée du Saint-Laurent, et de pouvoir continuer à en jouir pleinement et paisiblement.» (Gauvin, 1986 :3)

«...il faut agir et donner à toute la population de notre belle province des espaces qui sauront lui garantir des environnements sains.(...) Par le projet RADISSON-NICOLET-DES-Cantons, Hydro-Québec, en voulant traverser le fleuve Saint-Laurent entre les comtés de Portneuf et Lotbinière, fera un tort irréparable. Dans un rayon de cent (100) kilomètres, par une décision de notre gouvernement, une population d'environ un million de personnes sera affectée grandement. Et que dire si nous élargissons à deux cents (200) kilomètres ; les 2/3 de la population québécoise sera affectée à tout jamais. » («Contestension» Portneuf Lotbinière, 1986 : 5)

«Le grand Portneuf a choisi de se diversifier son économie en développant un produit touristique fondé sur la beauté de ses paysages, son accueil chaleureux et sur la qualité environnementale. (...) En choisissant cette hypothèse [traversée fluviale aérienne], Hydro-Québec et le Gouvernement pourront certainement vendre de l'électricité dans les délais aux Américains, mais arriveront difficilement à leur vendre les beautés de notre région en bordure du si majestueux fleuve Saint-Laurent. (...) L'Office du tourisme de Portneuf croit que le projet risque d'hypothéquer le développement touristique.» (Office de tourisme de Portneuf cité dans BAPE, 1987: 4.44)

«En effet, ce projet risque d'endommager gravement et définitivement le potentiel récréo-touristique que représente cette partie de la vallée du Saint-Laurent. Il appartient à tous de protéger ces potentiels naturels et patrimoniaux.» (Union des municipalités du Québec, 1986 : 2)

« L'étude d'Hydro-Québec souligne la valeur patrimoniale élevée de ces paysages [bassin visuel des routes 138 et 132 lors de la traversée du Saint-Laurent à Grondines-Est] mais conclut, fort injustement, à notre avis, que la ligne hydro-électrique s'y insère bien. Nous insistons sur la très grande valeur de ces paysages, patrimoniaux et touristiques qui, dans le cas particulier de Grondines et de ses environs, doit être considéré comme une véritable ressource visuelle québécoise, l'une des rares accessible à partir du réseau routier du ministère des Transports. Nous sommes convaincus que l'implantation de pylônes, dont certains atteindront 50 mètres de hauteur, viendra déstructurer le paysage et constituer une discordance permanente aux yeux des usagers et des riverains de nos routes dans une des principales séquences panoramiques du réseau. Pour ces raisons, nous recommandons, afin de respecter l'intégrité visuelle de ces paysages, d'y exclure tout pylône hydro-électrique» (ministère des Transport, 1986 :2)

L'amalgame d'acteurs locaux, régionaux et provinciaux donne un poids considérable aux opposants qui, en raison de la diversité et des caractéristiques du réseau d'acteurs qu'ils réussissent à constituer, parviennent à traduire une argumentation individuelle (impact visuel pour les riverains) en enjeux collectifs majeurs. Grâce à cette «traduction», la ligne aérienne n'affecte plus uniquement quelques riverains isolés mais plutôt, comme le souligne le groupe Contestension, un million de personnes résidant dans la vallée du Saint-Laurent. Ce faisant, il

devient quasi impossible pour le promoteur de stigmatiser les opposants en les qualifiant d'égoïstes.

L'extrait du mémoire déposé par le ministère des Transports offre à cet égard un exemple intéressant. Le ministère souligne que les pylônes vont briser l'intégrité du paysage et que, contrairement à ce que soutient le promoteur, les «tours d'aciers» ne s'y intègrent pas harmonieusement. Pour le ministère c'est le «bassin visuel des routes 138 et 132» qui est affecté négativement privant ainsi les riverains mais aussi l'ensemble des québécois d'une «ressource visuelle» possédant une valeur patrimoniale.

Comme nous l'avons constaté au chapitre V, les opposants au projet Le Nordais n'avaient pas des arguments tellement différents de ceux évoqués par le ministère des Transports. Eux aussi s'opposent à une infrastructure qui, selon eux, viendra «déstructurer» l'environnement visuel «exceptionnel» de la route 132 ; un paysage comme le disait Jomphe et al. (1996) «de vallons et de prairies longeant la mer».

Si les deux arguments sont semblables au niveau du contenu, ils se distinguent à deux niveaux. Premièrement, les deux équipements se distinguent au niveau de leurs caractéristiques techniques. Alors qu'il est quasi impossible d'accorder une valeur esthétique aux pylônes et à la ligne aérienne, certains des acteurs impliqués dans le cas du Nordais ont, comme nous l'avons vu, fait mention du caractère esthétique des éoliennes. Cette différence au niveau de la perception des deux infrastructures est particulièrement importante. Cette dernière fait en sorte que les arguments invoquant le caractère inesthétique des deux équipements ne sont pas équivalents et n'ont pas le même poids : le caractère inesthétique des pylônes de transport électrique fait l'unanimité alors que ce n'est pas le cas pour la même proposition concernant les éoliennes.

Deuxièmement, les deux argumentations se distinguent par le statut de l'acteur qui avance les arguments en question. D'un côté, nous retrouvons un ministère alors que de l'autre on est en présence d'individus qui, nous l'avons souligné, ne font pas partie de l'élite locale ou régionale des milieux concernés par l'implantation du parc d'éoliennes. Alors que le ministère peut bien plus facilement, que les riverains du projet Le Nordais, mettre de l'avant sa «neutralité» et son «expertise» (par exemple, lorsqu'il déplore qu'Hydro-Québec n'est pas utilisé une grille d'évaluation appropriée et rigoureuse pour juger de l'atteinte portée au

paysage par la ligne aérienne). Dit autrement, on constate que les mêmes arguments n'ont ni le même poids ni le même effet selon qu'ils sont avancés par un acteur collectif comme un ministère plutôt que par un ou des acteurs individuels comme les riverains du projet le Nordais.

À un autre niveau, le même type d'analyse s'applique aux acteurs individuels. On constate ainsi que les arguments esthétiques mis de l'avant par Micheline Beauchemin ont plus de poids et d'effet que les arguments semblables mis de l'avant par un agriculteur de Cap-Chat ou un riverain de Matane. Pour définir et légitimer le caractère patrimonial d'un paysage, Madame Beauchemin a des ressources culturelles et sociales dont ne disposent pas les opposants au projet Le Nordais. Son statut d'artiste reconnue sur la scène internationale lui ouvre des portes et lui donne une crédibilité sur les «questions esthétiques»; autant de ressources que les opposants au projet Le Nordais ne peuvent mobiliser.

De plus, au moins au début de la contestation, Micheline Beauchemin prend le leadership du mouvement d'opposition. Or, la présence d'une tête dirigeante est un avantage marqué pour tout groupe d'opposition (Gipe, 1995b). Catherin (2000 : 140) va dans le même sens et souligne que :

«... les porte-paroles organisent le travail et sont les chefs de file. Par le geste (manifestation), la parole (les discours lors des réunions), l'écriture (les courriers et les diffusions de tracs), ils communiquent non seulement avec le monde extérieur à l'association (élus et administrations), mais également avec le monde interne à celle-ci (adhérents). Ils pilotent en quelque sorte l'action de l'ensemble des adhérents.»

Plusieurs intervenants ainsi sensibilisés à la cause se joignent aux opposants. Ces derniers disposent donc d'une multitude d'expertises et de ressources qui leur permet de traduire leur argumentation esthétique individuelle en argumentation collective. De plus, en mobilisant la région et une partie de la province, ils surmontent d'une certaine façon le problème que pose leur statut de «minorité». Dans le projet Le Nordais, nous ne pouvons pas identifier un leadership aussi crédible et mobilisateur que celui de Micheline Beauchemin à Grondines.

À Grondines, le puissant réseau d'acteurs constitué par que les opposants et leurs alliés réussit donc à convaincre le BAPE que «...le passage d'une ligne aérienne au site prévu

constitue une atteinte irréparable non seulement pour Grondines – Lobinière, mais pour le fleuve Saint-Laurent et pour le patrimoine entier du Québec.» (BAPE, 1987 : 4.45).

Nous remarquons dans cet extrait que l'argumentation, à la base purement esthétique, est transformée en enjeux régionaux et nationaux. Cette capacité de «traduction», qui a fait grandement défaut aux opposants du Nordais, a permis aux personnes s'opposant au projet de Grondines de légitimer une argumentation qui peut être, de prime abord, perçue comme égoïste. Bien plus, c'est précisément l'argumentation esthétique qui fait pencher la balance en leur faveur.

Les opposants au projet de Grondines sont en mesure d'utiliser l'argumentation esthétique de façon à mobiliser un grand nombre de groupes qui adhèrent à leur cause. Ils se servent de cette argumentation comme plaque tournante de leur opposition en soulignant, par exemple, que le promoteur a tout simplement ignoré l'aspect esthétique alors que certains ministères, comme le ministère des Transports, disposent d'une méthodologie pour en faire l'évaluation (BAPE, 1987). Ici, contrairement à ce que semblent vouloir avancer certains auteurs, l'argumentation entourant le paysage et la valeur du patrimoine est donc loin d'être un refuge. Nous pouvons effectivement constater que contrairement à ce que laisse entendre les travaux de Trom, les arguments et les aspects subjectifs ne sont pas toujours gage de défaite.

6.2 L'IMPORTANCE RELATIVE DU NOMBRE D'OPPOSANTS

Par ailleurs, l'examen du projet le Nordais pourrait laisser croire que lorsque le nombre de gens directement touchés par une infrastructure est faible, la «victoire» est assurée pour le promoteur et ses partisans. Or, le cas de Grondines nous oblige à relativiser cette affirmation. Nous constatons, en effet, qu'à Grondines le nombre restreint d'individus affectés directement par le projet ne les a pas empêchés, comme nous venons de le voir, de bloquer et d'exiger que le projet soit redéfini de manière à mieux répondre à leurs attentes. À cet égard, la capacité des acteurs à structurer une argumentation qui met de l'avant l'intérêt général, et à mobiliser des appuis autour de leur contestation semble plus déterminant que le nombre d'opposants en tant que tel. Une fois que les opposants de Grondines parviennent à attirer l'attention et à «convaincre» la province des dommages que causera la ligne aérienne, ils ne peuvent plus être marginalisés par le promoteur. Comme le souligne le BAPE, c'est plutôt le promoteur qui se trouve isolé :

«La difficulté vient du fait qu'Hydro-Québec n'a pas respecté les règles du jeu, a manqué de transparence et a, par conséquent, perdu dans ce dossier toute crédibilité. De plus, une décision en ce sens [le projet de traversée aérienne] suppose que la contestation cessera quand le Gouvernement aura statué et que le projet s'imposera de lui-même une fois réalisé. On pourrait faire ce raisonnement si l'opposition au projet ne venait que de groupes marginaux. Il est difficile de penser cela dans le contexte du présent dossier. Même s'il n'y a pas d'incidents, le coût à payer pour Hydro-Québec sur le plan de l'image publique sera énorme» (BAPE, 1987 : 4.61).

Le promoteur a été plus ou moins transparent dans son processus et croyait pouvoir compléter son projet selon ses plans. Par contre, une fois la coalition d'opposition mise en place, le coût à payer pour Hydro-Québec, au niveau de l'image, aurait été très important. À l'inverse, le coût à payer pour le promoteur du Nordais était relativement faible, car les opposants restent somme toute isolés.

6.3 L'IMPORTANCE DU MILIEU ET DE LA CONJONCTURE

Est-ce à dire qu'un réseau d'acteur puissant et efficace peut, à coup sûr, imposer la réalisation ou l'abandon d'un projet ? Ici encore, la comparaison des projets de Grondines et du Nordais est instructive.

Dans le cas de Grondines, la municipalité connaissait à la fin des années 1980 une croissance démographique et traversait une période de relative prospérité économique (chapitre I). De plus, la traversée aérienne proposée par Hydro-Québec n'a, à toute fin pratique, aucune retombée économique significative dans la région. Le projet d'Hydro-Québec se révèle donc être un exemple classique d'un équipement dont les bienfaits ne touchent que très indirectement les riverains et leurs concitoyens de la région visée.

On ne s'étonnera donc pas que le promoteur, Hydro-Québec, ne trouve aucun appui à l'échelle de la région puisque qu'aucun acteur régional ne peut s'attendre à tirer profit de la réalisation du projet. Dans un tel contexte, le milieu constitue un «terroir» fertile pour ceux et celles qui dirigent l'opposition et cherchent à bâtir un réseau d'acteurs qui soit à la fois étendu, solide et crédible. Il est en effet plus facile de dire non à un projet qui n'aura

vraisemblablement pas de retombées régionales qu'à un autre qui pourrait bénéficier à certains ou à plusieurs groupes dans la région d'implantation.

Les régions d'implantation du parc éolien Le Nordais correspondent de toute évidence à la deuxième situation. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, le projet Le Nordais prend forme dans deux régions traversant une période très difficile tant au plan économique que démographique. Potentiellement, le projet mis de l'avant par le promoteur peut apporter une contribution positive à la situation économique de la région : création d'emplois, présence de la région dans un créneau technologique, achats d'équipements et de services dans la région, etc. Contrairement à ce qui se passe à Grondines, plusieurs acteurs régionaux, principalement des entreprises mais également des municipalités, ont intérêt à ce que le projet soit réalisé.

Ces acteurs évaluent qu'ils ont plus à gagner qu'à perdre dans la construction du parc d'éoliennes et, sur un plan plus strictement esthétique, ils estiment que les éoliennes ont un côté «poétique» qui assure leur intégration à la beauté du paysage plutôt qu'une destruction de ce dernier. En somme, non seulement les opposants au projet Le Nordais sont-ils moins «riches» que ceux de Grondines en ressources économiques, culturelles, politiques et sociales, mais ils évoluent dans un contexte et une conjoncture qui leur est beaucoup moins favorable. Par exemple, il leur est très difficile de soutenir que la région peut passer outre aux emplois éventuels et à l'opportunité de prendre pied dans un créneau technologique dont le développement à moyen et long terme est possiblement intéressant.

Finalement, nous remarquons donc que le milieu est un «terroir» qui permet ou non aux groupes ou aux individus d'exploiter leurs ressources. Chaque milieu est unique et évolue dans le temps de façon distincte. En comparant le cas de Grondines et celui du Nordais, il nous apparaît que le milieu donne des «outils» aux acteurs mais que le succès d'une contestation réside au moins autant dans le capital des acteurs eux-mêmes. Nous remarquons que la capacité des acteurs à mettre en oeuvre leurs ressources culturelles, sociales, économiques et politiques est primordiale et que les caractéristiques propres de la région d'implantation et la conjoncture qui y prévaut le sont tout autant.

CONCLUSION

Comme nous l'avons vu, le fait que l'énergie éolienne soit, règle générale, bien perçue par la population et qu'elle ait le support des autorités gouvernementales n'empêche pas la contestation lorsqu'un promoteur propose la construction d'un parc éolien. En effet, cette perception favorable peut rapidement se transformer en opposition ouverte lorsqu'on interroge les riverains du complexe éolien (Gipe, 1995a). Cette tendance est facilement repérable dans le cas du Nordais où la quasi totalité des opposants sont des riverains. Dans le cas du Nordais, nous constatons aussi que le seul groupe à s'être formé (les Opposants-résidents du Village du Cap) correspond bien aux définitions relevées dans la littérature. Comme Mousseau (1993) le souligne, les citoyens directement touchés par l'infrastructure se regroupent en une organisation plus ou moins stable et sans grande idéologie précise. Ce groupe rejette le projet parce que ses membres y voient une menace à leur qualité de vie (Gipe, 1991; Nelkin, 1995).

Le syndrome NIMBY est très nettement présent dans la dynamique sociale qui prend forme à l'occasion de l'implantation du parc éolien Le Nordais. Les opposants basent leur argumentation sur des aspects très localisés, subjectifs et individuels; des éléments qui sont caractéristiques de ce syndrome. Nous pouvons mentionner à titre d'exemple, l'argument de l'impact négatif sur le paysage qui est utilisé par la quasi totalité des opposants. L'analyse de l'argumentation des opposants montre qu'ils ne sont pas contre l'industrie éolienne et encore moins contre les emplois potentiels que pourrait entraîner un tel projet. Ils en ont plutôt contre l'emplacement retenu. Ils sont persuadés que les éoliennes seront construites trop près de leurs résidences et que le complexe éolien aura des effets négatifs sur leur qualité de vie et plus particulièrement sur le paysage.

Le syndrome NIMBY est donc clairement identifiable dans le discours des opposants. Comme Trom (1999 : 37) l'a mentionné, on peut observer que le projet «...se heurte à l'opposition des populations locales concernées pour cause de nuisances diverses, attestées, plausibles, ou simplement craintes, inacceptables pour elles, mais parfaitement acceptables, partout ailleurs où ces mêmes nuisances ne pourraient les toucher directement». Nous remarquons que les partisans du projet travaillent eux aussi à l'intérieur d'une logique NIMBY en mettant l'accent sur le côté individualiste de l'argumentation des opposants (Lake, 1993). Ils soutiennent que les acteurs défavorables au projet empêchent

l'épanouissement collectif au nom de leurs intérêts personnels. De plus, les partisans axent leur argumentation autour d'arguments de nature collective.

Les travaux de Lake (1993) avaient attiré notre attention sur le fait que le protectionnisme local, incarné par le syndrome NIMBY, ne constitue pas une menace aux objectifs de la société, mais plutôt aux intérêts du capital ; ce protectionnisme constituant une réaction qui intègre les intérêts financiers des différents acteurs impliqués. L'examen du cas du Nordais lui donne en partie raison.

Les entreprises privées, incluant le promoteur, forment la grande majorité des acteurs favorables au projet et on peut légitimement penser que leur objectif principal est l'augmentation de leurs propres bénéfices. Pour ces acteurs, la construction des éoliennes signifie, du moins potentiellement, la vente de produits et de services susceptibles de générer des avantages financiers. Pourtant, jamais ils ne mentionnent explicitement cet objectif principal.

Le promoteur et à sa suite ses alliés procèdent à une «traduction» pour transformer leurs objectifs pécuniaires individuels en objectifs collectivement acceptables. Le promoteur a fait une large place dans son argumentation à la situation économique difficile de la région. Il parle de retombées économiques importantes, de création d'emplois, de développement d'un créneau régional ou de revenus supplémentaires pour les municipalités touchées. Le promoteur a utilisé les mots que voulaient entendre la communauté des affaires, les milieux municipaux et la plupart des organismes de développement socio-économique (CLSC, Institutions d'enseignement, etc).

Une fois ces derniers ralliés à la cause du promoteur, une harmonisation des discours et de la stratégie à utiliser prend place. L'ensemble des partisans tente de convaincre la population, plus particulièrement les opposants, qu'ils veulent ce qu'il y a de mieux pour la communauté et que ce « mieux » correspond au projet Le Nordais. La coalition d'acteurs favorables, au sein de laquelle on retrouve l'élite régionale, avait donc les moyens et la capacité de traduire ses intérêts individuels en intérêts collectifs. La position des acteurs favorables au projet semble, par conséquent, être tributaire de leurs intérêts économiques, mais ceux-ci ne sont jamais apparents.

De leur côté, les opposants ont des préoccupations peu centrées sur leurs intérêts économiques. Même si le promoteur du parc éolien envisage des redevances aux propriétaires accueillant des installations sur leur terre (Annexe J), les opposants, en quasi totalité des riverains, semblent beaucoup plus préoccupés par leur quiétude, le paysage et leur qualité de vie.

En somme, l'implication des partisans relève, de prime abord, de leurs intérêts économiques. Par contre, les opposants ne semblent pas avoir des motivations axées principalement sur leurs intérêts financiers. Certes, ce type d'intérêts est présent dans leur argumentaire et est utilisé de façon plus ou moins convaincante selon le cas, mais ils sont loin d'occuper la place centrale que Lake (1993) leur accorde. Les opposants ne s'opposent pas au projet pour faire augmenter les redevances, mais tout simplement parce qu'ils ne veulent pas des éoliennes sur leur terrain et encore là, ils semblent accorder peu d'attention à l'impact de ces dernières sur la valeur foncière de leur propriété préférant plutôt s'en tenir à l'impact des équipements sur leur qualité de vie.

Les travaux de Gipe (1995a), Chaumel (1996) et de Cloes du Cota (2002) soulignaient que les deux principaux points de résistance dans l'implantation d'un parc éolien sont l'impact visuel et le bruit. L'analyse du cas du Nordais donne entièrement raison aux écrits de ces auteurs. Nous avons effectivement constaté que les arguments de l'impact visuel (utilisé par 90 % des opposants) et du bruit (utilisé par 61 %) ont été très largement mis à contribution par les opposants et qu'ils sont au centre de leur argumentation.

L'analyse du cas du Nordais a également montré que le conflit porte sur une portion bien circonscrite de l'espace (lieux directement touchés par l'implantation d'éoliennes et d'équipements connexes) et, plus particulièrement, sur les impacts sur le paysage. Les principaux impacts négatifs du projet de parc éolien affectent directement et surtout les riverains et propriétaires fonciers touchés par l'implantation des infrastructures. Les travaux de Lascoumes (1994), Nelkin (1995), Trom (1999) et Catherin (2000) laissent entrevoir l'isolement des riverains dans leur contestation étant donné la nature très localisée des impacts. Notre étude de cas vient confirmer cette conclusion. L'opposition vient en totalité de riverains isolés et d'un regroupement de riverains qui est une organisation ponctuelle née de la contestation. Aucun groupe externe (partis politiques, groupes environnementaux, etc.) ne vient appuyer les opposants-riverains dans leur démarche. Ces grands groupes qui

disposent d'une plus grande expertise et jouissent d'une plus grande crédibilité que les «organisations ponctuelles» interviennent plus fréquemment dans des conflits aux enjeux plus larges (qualité de l'eau, couche d'ozone, pollution de l'aire, etc.). Les opposants sont donc isolés et marginalisés par les partisans et le promoteur. Ils sont accusés de vouloir entraver le développement de la collectivité pour des considérations purement individuelles.

Il est important de mentionner que les opposants au projet Le Nordais forment une double minorité. Premièrement, ils constituent une minorité en nombre. La nature très localisée des impacts et la faible densité de population font d'eux une minorité. En second lieu, ils sont également minoritaires en ce qui a trait au volume de capital économique, social et politique dont ils disposent. Les opposants, de petits agriculteurs et des retraités, n'appartiennent pas à l'élite politique, économique ou sociale de la municipalité ou de la région. Il leur est ainsi plus difficile de se faire entendre, de constituer une opposition organisée et de sortir de leur milieu pour mobiliser des alliés externes. Ce double statut de minorité marginalise les opposants et les confine à une argumentation qui peut dès lors être qualifiée d'individualiste.

L'analyse du conflit entourant l'implantation du cas du Nordais nous confirme que les opposants sont dans l'impossibilité de traduire leur discours individualiste en discours collectif. Il est évident que les opposants ne jouissent pas des mêmes moyens que les acteurs favorables. Ils sont confrontés au promoteur, au lobby des entreprises du milieu, aux organismes qui gravitent autour de ce dernier et aux municipalités qui voient dans ce projet des revenus supplémentaires et des emplois potentiels pour leurs citoyens. Les intervenants défavorables n'ont pas les ressources sociales, économiques, politiques et même culturelles pour traduire leur argumentation afin de la rendre socialement acceptable; une « traduction » rendue nécessaire en raison de leur isolement, leur manque de soutien extérieur et d'expertise.

Pour en arriver à leurs fins, les opposants mettent de l'avant une argumentation de nature esthétique; un argumentaire refuge selon Trom (1999), subjectif, qui leur permet de contester sur des points qui dépendent de la perception de chacun. Comme nous l'avons constaté, les opposants au projet Le Nordais n'ont pas réussi à sortir du « carcan » de la subjectivité, et ce même si, par exemple, il existe des méthodologies pour évaluer de manière plus rigoureuse les impacts sur le paysage. Tout simplement ignorants de ces méthodes ou encore incapables de les utiliser, ils n'en font jamais mention et semblent démunis face à la coalition favorable au projet. Ils n'ont pas de porte-parole bien identifié et manquent de coordination et

d'information. Il semble bien que les opposants au projet Le Nordais restent confinés dans cette argumentation, plus par obligation que par choix. En somme, et tous ces éléments sont identifiés dans les travaux sur le phénomène NIMBY comme des facteurs d'échec de la contestation, ils sont peu nombreux, peu organisés, peu coordonnés, isolés et sans leadership bien défini. Un ensemble de facteurs qui les obligent à s'opposer avec une argumentation accessible mais faible.

Cela dit, s'il nous est possible d'affirmer que les travaux existants permettent d'expliquer l'échec de la contestation à Cap-Chat et à Matane dans le cadre de l'implantation du Nordais, l'examen du cas de Grondines est très instructif parce que, sur plusieurs points, les caractéristiques de la contestation sont les mêmes que dans le cas du projet Le Nordais alors que le résultat final est fort différent.

Tout comme dans le cas du Nordais, l'argumentation esthétique est au centre de la contestation à Grondines. S'il est vrai que dans le cas du Nordais, l'argumentation esthétique peut être vue comme un refuge, ce n'est pas le cas à Grondines. Pourtant, les opposants de Grondines sont, à la base, des riverains appartenant à des municipalités semblables à celles des opposants du Nordais. Mais à la différence de ce qu'on observe à Cap-Chat et à Matane, les opposant-riverains au projet de Grondines se sont, dès le départ, ralliés autour de leur porte-parole, une artiste de renommée internationale. Cette dernière, appuyée par les opposants locaux, réussit, grâce à sa visibilité et à sa crédibilité en matière esthétique, à attirer l'attention d'une quantité importante d'intervenants en mettant l'emphase sur l'impact négatif du projet sur le paysage. Les opposants ont donc su s'allier une partie de la population et une multitude de groupes influents, les faisant ainsi grandir en nombre, mais aussi en moyens, en connaissances et en expertises. Une argumentation esthétique avec des enjeux localisés peut donc, dans certains cas, mobiliser des groupes externes et transposer une situation à première vue locale, en enjeux nationaux. Il ne faut donc pas considérer l'argumentation esthétique comme étant essentiellement et toujours l'argumentation des faibles. Ce que nous devons plutôt comprendre c'est que la tournure des événements n'est pas uniquement attribuable à la « nature » forte ou faible des arguments utilisés. Il y a aussi des acteurs forts ou faibles, et c'est également à travers ces derniers que les arguments prennent leur importance.

Les opposants de Grondines ont réussi, grâce à la présence d'une porte-parole qui faisait partie de l'élite sociale, à combler leur déficit en nombre. Ils ont réussi à s'organiser, à

s'associer une pléiade d'alliés influents, autant sur la scène régionale que provinciale. L'alliance ainsi formée réussit à traduire l'argumentation individuelle en une argumentation collective : ce n'est pas quelques riverains qui seront privés d'un paysage de qualité mais plutôt toute une région et jusqu'à un million de québécois. Ils parviennent ainsi à transposer le débat à l'échelle provinciale. Ils ont, dès le départ, une certaine visibilité par le biais de leur porte-parole et ont par la suite su acquérir du capital humain, intellectuel, social, économique et politique, en plus d'une plus grande crédibilité grâce aux divers groupes et acteurs qui se joignent à leur cause. Les opposants sont écoutés et ne peuvent plus être marginalisés par le promoteur et les acteurs favorables. Dans ce processus, les arguments qui à Cap Chat et à Matane étaient « subjectifs et individuels » deviennent « objectifs et collectifs ». Une des différences principales entre les deux contestations tient aux caractéristiques des acteurs impliqués et à leur capacité de traduire l'individuel en collectif. L'autre tient principalement aux caractéristiques esthétiques des infrastructures et la perception qu'en ont les acteurs. Le caractère inesthétique des deux équipements ne sont pas équivalents et n'ont pas le même poids : le caractère inesthétique des pylônes de transport électrique fait l'unanimité alors que ce n'est pas le cas pour les éoliennes.

Le cas de Grondines montre ainsi qu'il faut prendre en considération les caractéristiques sociologiques des opposants : qui sont-ils ? de quelles ressources culturelles, politiques, sociales et économiques disposent-ils ? La mise en œuvre de ces ressources (lorsqu'elles sont présentes et importantes) permet en effet de gagner une contestation qui à la lumière de la littérature NIMBY, apparaît pourtant comme une cause perdue. Il faut également considérer le milieu (au sens large) et le contexte dans lequel l'infrastructure est implantée. Le milieu est en fait un «terroir» qui permet ou non aux groupes ou aux individus d'exploiter leurs ressources. Chaque milieu est unique et évolue dans le temps de façon distincte et donne des «outils» aux acteurs. La conjoncture économique prévalant à Matane et Cap Chat est un outil essentiel pour les partisans du projet Le Nordais tandis qu'à Grondines, l'absence de retombées régionales et une situation économique favorable permettent plus facilement de dire non au projet proposé. Nous remarquons finalement que la capacité des acteurs à mettre en branle leurs ressources sociales, économiques, culturelles et politiques est primordiale, mais que les caractéristiques propres à la région d'implantation et la conjoncture qui y prévaut le sont tout autant.

Comme nous l'avons mentionné en introduction, Trom (1999) souligne que les études en terme d'effet NIMBY, en majorité nord-américaines, portent quasi exclusivement sur des projets d'industries dites sensibles, comme des usines d'incinération ou de traitement de déchets. Il s'agit par conséquent de projets qui ont de fortes chances de provoquer des nuisances importantes qui sont bien documentées. Les projets qui présentent des risques plus marginaux pour la population et l'environnement, comme des tours de télécommunications ou des parcs d'éoliennes, ont fait l'objet de très peu d'études. Pourtant, on remarque qu'il y a de plus en plus de demandes pour ce type d'installations qui soulèvent des contestations. Notre étude, qui se voulait un outil pour mieux comprendre la dynamique entourant l'implantation d'infrastructures tel un parc éolien en milieu rural, est arrivé, comme nous avons pu le constater, à dégager certains constats qui, en plus de nous éclairer sur la dynamique sociale entourant l'implantation d'un tel équipement et de montrer que contrairement à ce que laisse entendre les travaux sur le syndrome NIMBY les caractéristiques propres aux milieux ruraux (faible densité, nombre réduit d'opposants, isolement, utilisation d'une argumentation de nature esthétique, etc.) n'impliquent pas que la contestation sera à chaque fois un échec.

Annexe A - Lettre aux acteurs

Montréal, 2 juillet 2002

Madame / Monsieur

Nous vous contactons afin de solliciter votre collaboration dans le cadre d'une recherche menée par un chercheur de l'Institut national de la recherche scientifique -Urbanisation, Culture et Société (Université du Québec). Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de maîtrise intitulé *La dynamique sociale entourant l'implantation d'une infrastructure majeure : le cas du parc éolien Le Nordais*. L'objectif principal, de cette recherche, est de mieux comprendre la dynamique sociale entourant l'implantation d'une infrastructure majeure présentant des risques relativement faibles pour l'environnement en vue de participer au développement de mode de production énergétique «propre», tel un parc éolien.

Vous avez déposée, lors des audiences publiques sur l'environnement concernant le Projet de parc éolien Le Nordais de 1996-1997, un mémoire afin de manifester et d'expliquer les fondements de votre opposition face au projet éolien Le Nordais (document DM23 du rapport du BAPE numéro 109). **Si vous avez des commentaires ou des informations supplémentaires** à celles incluses dans votre mémoire, il serait apprécié, pour les fins de cette recherche, de prendre contact avec le chercheur.

Toute l'information qui serait transmise au chercheur sera traitée de manière confidentielle dans tous les produits qui découleront de l'étude : rapport de recherche, mémoire de maîtrise de Étienne Lyrette, articles scientifiques, conférences et articles de vulgarisation scientifique. Cette recherche a été soumise et acceptée par le comité d'éthique de l'Institut National de la Recherche Scientifique.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur , l'expression de mes sincères salutations

Étienne Lyrette

étudiant à la maîtrise en études urbaines, INRS-USC, responsable de la recherche

Si vous avez des informations complémentaires à celles contenues dans le mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques sur l'environnement concernant le Projet de parc éolien Le Nordais de 1996-1997, vous pouvez communiquer avec le chercheur :

Téléphone : 514-499-4006

Télécopieur : 514-499-4065 (À l'attention de: Étienne Lyrette (étudiant maîtrise en études urbaines))

Courriel : etiennelyrette@hotmail.com

Courrier : Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture et Société

À l'attention de : Étienne Lyrette (étudiant maîtrise en études urbaines)

3465 Durocher

Montréal, Québec

H2X 2C6

Annexe B – Liste des articles de journaux utilisés

Auteur	Titre	Source	Date
Pelletier, Romain	Chambre de commerce de Matane	Le Soleil	12/09/1995
Gagné, Gilles	Percé: un parc éolien de 285 M\$	Le Soleil	13/04/1996
Gagné, Gilles	Projet éolien en danger	Le Soleil	30/05/1996
Carleton	Le parc éolien projeté de Matane/Cap-Chat est compromis	Le Soleil	04/06/1996
Michaud, Henri	Un consortium relance le projet d'éoliennes	Le Soleil	26/10/1996
Michaud, Henri	Parc d'éoliennes en Gaspésie, Les opposants viennent de la métropole	Le Soleil	06/11/1996
en bref	Parc d'éolien privés pour Hydro, en 1998	Le Soleil	18/11/1996
Thériault, Carl	Visite d'André Caillé à Rimouski	Le Soleil	12/12/1996
Michaud, Henri	La région de Matane veut son parc d'éoliennes	Le Soleil	16/12/1996
Gagné, Gilles	Parc éolien de la Gaspésie: de nouveau délais	Le Soleil	03/07/1997
Vastel, Michel	Chevrette manquera-t-il la révolution des moulin à vent	Le Soleil	29/10/1997
PC	Un parc éolien de 160 M \$ à Cap-Chat et à Matane	Le Soleil	23/05/1998
Thériault, Carl	Est du Québec; De la place pour plus de 2500 éoliennes	Le Soleil	23/07/1998
Michaud, Henri	Les premières éoliennes se dressent à Cap-Chat, L'échéancier est respecté	Le Soleil	12/09/1998
Thériault, Carl	Vers une industrie de l'éolienne dans l'Est d'ici trois ans	Le Soleil	27/01/1999
Michaud, Henri	Cap-Chat: Le parc d'éoliennes à le vent dans les pales	Le Soleil	02/03/1999
Michaud, Henri	La construction va bon train, 57 éoliennes bientôt érigées à Matane	Le Soleil	28/07/1999
Thériault, Carl	L'Est du Québec, terre promise pour les éoliennes «off-shore»	Le Soleil	28/09/1999
Thériault, Carl	L'Est du Québec, terre promise pour les éoliennes «off-shore»	Le Soleil	28/09/1999
Michaud, Henri	Avec le Nordais, la puissance éolienne au pays est quituplée	Le Soleil	29/09/1999
Gagné, Gilles	Il faut arrêter de voir tout en noir	Le Soleil	16/03/2000
Pelletier, Romain	Matane veut sa part de l'industrie éolienne	Le Soleil	05/12/2000
en bref	Gaspésie et Île-de-la-Madelaine, Le président de la Chambre louange Québec	Le Soleil	16/12/2000
en bref	Colloque sur l'énergie éolienne	Le Soleil	28/04/2001
Briand, Naomie	Hydro a des milliards de projet	Le Soleil	10/05/2001
Rheault, Ghislaine	Cap-Chat	Le Soleil	26/07/2001
Pelletier, Romain	Matane dans le vent, Un congrès international à élu la Gaspésie...	Le Soleil	27/08/2001
Thériault, Carl	Maintenant ou jamais pour les éoliennes	Le Soleil	15/12/2001
Briand, Naomie	Gaspésie/ Île-de-la-Madelaine	Le Soleil	28/10/2001
Gagnon, Lysiane	La pelouse de Mme Beauchemin	La Presse	26/01/1988
Presse canadienne	Ligne de Grondines : Micheline Beauchemin négocie toujours avec Hydro-Québec	La Presse	5/04/1988
Presse Canadienne	Tunnel sous-fluvial: une première à Grondines	La Presse	26/03/1990
Gingras, Pierre	Ligne sous-fluviales: tests négatifs mais l'échéancier ne serait pas compromis	La Presse	29/11/1990
Gingras, Pierre	Sans être spectaculaire, la ligne de Gondines n'est est pas moins unique au monde	La Presse	01/12/1990
Fortin, Richard	Le tunnel sous le Saint-Laurent d'Hydro-Québec à Grondines est prêt pour l'opération bétonnage	La Presse	27/03/1990
Bissonnette, Lise	Haute tension	Le Devoir	24/01/1998

Annexe C- Liste des documents utilisés
(BAPE, 1997)

6211-09-52

109

Les centres de consultation

Bibliothèque municipale
de Sainte-Anne-des-Monts

Bibliothèque municipale
de Matane

Bibliothèque municipale
de Gaspé

Hôtel de Ville de Bonaventure

Bibliothèque municipale
de Cap-Chat

Bibliothèque du 1^{er} cycle
Université Laval, Sainte-Foy

Bibliothèque centrale
de l'Université du Québec à Montréal

Bureaux du BAPE à Québec
et à Montréal

Les documents de la période d'information et de consultation publiques

Bibliothèque
PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES
Université du Québec à Montréal

Procédure

- PR1 KENWIND QUÉBEC INC. *Avis de projet*, 11 février 1994, 13 pages et annexes.
- PR2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Directive du ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement*, 8 septembre 1994, 10 pages.
- PR3 ÉCOTONE. *Étude des répercussions environnementales soumise au ministre de l'Environnement et de la Faune, rapport final*, décembre 1995, pagination multiple.

- PR3.1 ÉCOTONE. *Étude des répercussions environnementales soumise au ministère de l'Environnement et de la Faune*, rapport final, mai 1995, pagination multiple.
- PR3.2 ÉCOTONE. *Étude des répercussions environnementales soumise au ministère de l'Environnement et de la Faune*, rapport final, annexes, décembre 1995, pagination multiple.
- PR3.3 ÉCOTONE. *Étude des répercussions environnementales soumise au ministère de l'Environnement et de la Faune*, rapport final, annexes, mai 1995, pagination multiple.
- PR3.4 ÉCOTONE. *Étude des répercussions environnementales soumise au ministère de l'Environnement et de la Faune*, rapport final, résumé, décembre 1995, pagination multiple et annexes.
- PR3.5 ÉCOTONE. *Étude des répercussions environnementales soumise au ministère de l'Environnement et de la Faune*, rapport final, résumé, mai 1995, pagination multiple et annexes.
- PR3.6 GP CONSEIL. *Études des répercussions environnementales soumise au ministère de l'Environnement et de la Faune*, addenda, septembre 1996, pagination multiple et annexes.
- PR4 ÉCOTONE. *Étude des répercussions environnementales soumise au ministère de l'Environnement et de la Faune*, addenda sur l'avifaune, juillet 1995, 5 pages.
- PR5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Questions et commentaires concernant le parc éolien de la Gaspésie*, août 1995, 14 pages.
- PR5.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lettre de M. Gilles Plante à M. Richard Legault concernant l'analyse de la recevabilité de la version de l'étude d'impact déposée le 15 janvier 1996*, 2 pages.
- PR6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Avis des ministères consultés sur la recevabilité de l'étude d'impact*, 1995-1996.
- PR7 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact*, avril 1996, 5 pages.
- PR8 KENETECH WINDPOWER. *Liste des lots dans la zone d'étude*, pagination multiple.
- PR8.1 *Document d'information.*

Correspondance

- CR1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lettre mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'amorcer la période d'information et de consultation publiques*, 10 avril 1996, 1 page.

Communication

- CM1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Liste des centres de consultation ouverts pour la période d'information et de consultation publiques*, 3 pages.
- CM2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué de presse annonçant la période d'information et de consultation publiques*, 29 avril 1996, 2 pages.

Avis

- AV4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques*, 5 juillet 1996, 5 pages.

Les documents de l'audience

Par le promoteur

- DA1 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Acétates de la présentation du projet de parc éolien Le Nordais*, non paginé.
- DA2 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Contrat d'octroi d'option*, 2 pages.
- DA3 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Contrat d'acte superficiaire*, 1994, 13 pages.
- DA4 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Activités par catégories pour lesquelles des retombées régionales sont prévues*, 1 page.
- DA5 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Pourcentage de contenu québécois*, 1 page.

- DA6 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Proposition de prix pour les droits de propriété superficière*, 1 page.
- DA7 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Longueurs de chemins d'accès à construire*, 1 page.
- DA8 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Aspect touristique, divers articles et extraits de livres ou journaux*, divers auteurs, 8 pages.
- DA9 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Transport aérien*, 3 pages et cartes.
- DA9.1 *Copie d'acétate, carte aéroport de Matane.*
- DA9.2 *Copie d'acétate, carte aéroport de Sainte-Anne-des-Monts.*
- DA10 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Informations complémentaires sur les émissions sonores des éoliennes M1500 et sur l'impact sonore du projet ainsi que des acétates et des plans d'impact sonore produits lors de la première partie de l'audience publique, soit du 4 au 7 novembre 1996*, 15 pages.
- DA11 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Copies de lettres adressées à M. Jean-Louis Chaumel par Kenetech concernant les points de mesure – anémomètres de Kenetech*, juin 1995, 3 pages.
- DA12 GREBE INC. *Dénombrements printaniers de l'avifaune aux sites Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts*, rapport, juin 1995, 18 pages.
- DA13 GREBE INC. *Étude préliminaire sur l'avifaune*, septembre 1994, 41 pages, annexes et cartes.
- DA14 GREBE INC. *Étude complémentaire de l'avifaune*, rapport, novembre 1994, 52 pages.
- DA14.1 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Rapport d'analyse de M. Robert A. Bertrand, m.d., relativement à l'article scientifique intitulé : «Health Effects Induced by low-Frequency Noise : A Critical Review»*, 21 janvier 1997, pagination multiple.
- DA15 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Réponses aux demandes d'informations complémentaires de la commission lors de la 1^{re} partie d'audience*, 26 novembre 1996, 4 pages et annexes.
- Possibilité d'utiliser des lignes de Québec Téléphone
 - Quantité d'énergie dans les lignes à Matane
 - Largeur des chemins d'accès
 - Documents d'incorporation de la nouvelle société

- Enregistrement vidéo intitulé *Énergie éolienne Kenetech inc.*, disponible uniquement au centre de documentation du BAPE à Québec et à Montréal sous la cote D3
 - Interférence avec le GPS
 - Risques de projection de glace
 - Résolutions autorisant Richard Legault à représenter le promoteur
 - Personnel d'exploitation
 - Dommages à la propriété privée
 - Acétates sur le climat sonore
 - Vitesses du vent à la source et pour le bruit ambiant
- DA16 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Réponse à la commission suite à la demande d'information sur la création d'emplois pendant la construction et l'exploitation d'un parc au Danemark*, 2 pages.
- DA17 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Acétates informant les propriétaires des considérations environnementales dites primaires, ainsi que les acétates fournissant de plus amples informations sur le contrat d'option et l'acte de propriété superficielle*, 1996, 11 pages.
- DA18 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Rapport d'analyse de M. Robert A. Bertrand, M.D., relativement à l'article scientifique intitulé «Health Effects Induced by low-Frequency Noise : A Critical Review» ainsi que des informations liées à son curriculum vitae*, 6 décembre 1996, pagination multiple.
- DA19 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Communiqué annonçant l'investissement par des industriels du Japon et du Danemark qui s'associent à des promoteurs québécois pour le parc éolien de 100 MW de la Gaspésie*, 25 octobre 1996, 3 pages et annexe.

Par les ministères et organismes

- DB1 HYDRO-QUÉBEC. *Appel de propositions restreintes APR-91*, 19 juin 1991, 4 pages et annexes.
- DB2 HYDRO-QUÉBEC. *Contrat d'achat d'électricité entre Kenetech Ltd. et Hydro-Québec, site n° 1*, 13 décembre 1993, 71 pages.
- DB3 HYDRO-QUÉBEC. *L'équilibre énergétique, l'efficacité énergétique et l'hydraulicité, rapport particulier au 31 décembre 1995*, 71 pages.
- DB4 HYDRO-QUÉBEC. *Estimation du coût annuel des achats site n° 1*, 31 octobre 1995, 1 page.

- DB5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Méthode d'atténuation du bruit en fonction de la distance, extrait du règlement sur les carrières et sablières*, 1 page.
- DB6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Tableau indiquant le bruit à la source de différents types d'éoliennes*, 30 octobre 1996, 1 page.
- DB7 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Communiqué de presse de M. Guy Chevrette émis lors du Sommet économique et de l'emploi*, 30 octobre 1996, 1 page.
- DB8 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Extrait de la Table de consultation du débat public sur l'énergie*, 3 pages.
- DB9 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Limites de référence du bruit communautaire*, 3 novembre 1996, 1 page.
- DB10 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Extrait de la loi S-2.1, sur la santé et sécurité au travail, règlement 15 portant sur la qualité du milieu de travail, section VIII consacrée au bruit, articles 44 à 55*.
- DB11 GIPE, Paul. *Normes de bruit à travers le monde*, 1995, 1 page.
- DB12 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI ET WETEC. *Carte du potentiel éolien du Québec, classe de puissance annuelle (30 m)*, 1 page.
- DB13 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *La production d'électricité, cahier d'information sur le débat public*, 1995, 131 pages.
- DB14 BERGLUND, Brigitta, HASSMÉN, Peter et R. F. Soames JOB. *Health Effects Induced by Low-Frequency Noise: A Critical Review*, Centre for Sensory Research, Stockholm, 1994, 39 pages.
- DB15 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Règlement sur les carrières et sablières, section III, art. 12, Exemption pour le bruit*, p. 147, 149-150.
- DB16 CONSEIL ÉCONOMIQUE, RÉGION MATANE. *Ententes entre le promoteur et les municipalités du secteur de Matane sur la ristourne aux municipalités*, 7 novembre 1996, 2 pages.
- DB17 HYDRO-QUÉBEC. *Correspondance de Kenetech concernant le projet de parc éolien de la Gaspésie portant sur le raccordement Matane et Cap-Chat*, 2 novembre 1995, 2 pages.

- DB18 HYDRO-QUÉBEC. *Correspondance de Kenetech concernant le projet de parc éolien de la Gaspésie portant sur le choix des sites versus étude de raccordement au réseau*, 12 juillet 1995, 4 pages.
- DB19 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Classe de puissance de vent en hiver*, 1 carte.
- DB20 HYDRO-QUÉBEC. *Évaluation de la valeur en puissance d'un parc d'éoliennes incluant l'effet de corrélation entre le vent et la demande*, mars 1995, 12 pages et graphique.
- DB21 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Complément d'information portant sur le règlement sur les habitats fauniques, sur le statut du harfang des neiges, sur le bruit à basses fréquences*, Direction de l'évaluation environnementale des projets en milieu terrestre, 12 novembre 1996, pagination multiple.
- DB22 WIND ECONOMICS AND TECHNOLOGY INC. et L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI. *Évaluation du potentiel éolien du Québec*, 26 février 1996, 68 pages et annexes.
- DB23 HYDRO-QUÉBEC. *Réponse à la demande du BAPE concernant le pouvoir d'expropriation d'Hydro-Québec*, 12 novembre 1996, 1 page.
- DB24 HYDRO-QUÉBEC. *Remise d'une copie de lettre de M. Richard Legault qui fait état du résultat des mesures de vents effectuées le 27 février 1995 et copie d'une lettre de l'entente du 5 décembre 1994 par laquelle Hydro-Québec autorisait la cession de ses deux contrats avec Kenetech Ltd. pour les parcs éoliens de Gaspésie à la société en commandite KW Gaspé - n^{os} 142 et 143*, 11 novembre 1996, pagination multiple.
- DB25 ENVIRONNEMENT CANADA. *Réponses aux questions concernant la météorologie*, 15 novembre 1996, 1 page.
- DB26 LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GASPÉSIE. *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée*, 50 pages.
- DB27 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Photographies de bris d'équipement (tours et pales)*, 3 pages.
- DB28 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Optimisation de la fabrication des tours et plates-formes éoliennes*, 2 pages.
- DB29 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *L'Énergie au service du Québec - Une perspective de développement durable*, 1996, 108 pages.

- DB29.1 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *L'Énergie au service du Québec – Une perspective de développement durable (sommaire)*, 1996, 20 pages.
- DB30 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Résultat d'une revue de littérature scientifique sur les impacts environnementaux liés à la filière éolienne*, 28 novembre 1996, 16 pages.
- DB31 HYDRO-QUÉBEC. *Politique d'achat d'électricité produite par des petites centrales appartenant à des tiers au Québec*, 18 février 1987, 3 pages.
- DB32 HYDRO-QUÉBEC. *Conditions d'achat de l'électricité auprès des producteurs indépendants*, mai 1990, 40 pages et annexes.
- DB33 HYDRO-QUÉBEC. *Communiqué de presse annonçant une série de mesures créatrices d'emplois à court et à moyen terme*, 30 octobre 1996, 2 pages.
- DB34 HYDRO-QUÉBEC. *L'équilibre énergétique, rapport particulier au 31 décembre 1994*, 40 pages et annexes.
- DB35 HYDRO-QUÉBEC. *L'équilibre énergétique, rapport particulier au 31 décembre 1993*, 39 pages et annexes.
- DB36 HYDRO-QUÉBEC. *La gestion d'un parc de production hydro-électrique*, août 1989, 30 pages.
- DB37 COMMISSION DE PROTECTION DE TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Avis d'audition publique ayant pour objet l'implantation d'un parc éolien dans les municipalités de Cap-Chat, Saint-Jérôme-de-Matane, Saint-Léandre et de Saint-Ulric-de-Matane par les industries Kenwind liée*, 28 janvier 1997, pagination multiple.
- DB38 HYDRO-QUÉBEC. *La filière éolienne : Évaluation des impacts environnementaux au Québec et revue des études de monétisation des externalités*, décembre 1995, 56 pages et annexes.

Par le public

- DC1 RÉSIDANTS DU VILLAGE-DU-CAP. *Pétition*, 5 novembre 1996, 2 pages et photo.
- DC2 LAROSE, Laurent. *Photographie de la vue du paysage de sa résidence*, 1 page.

- DC4 CHARRTRAND, Claire et Laurent LAROSE. *Réplique à l'article de M. Henri Michaud, paru dans «Le Soleil» du mercredi 6 novembre 1996 et intitulé «Les opposants viennent de la métropole»*, 4 pages.
- DC5 RÉSIDENTS-OPPOSANTS DU VILLAGE DU CAP. *Des éoles en Gaspésie, pour le journal «Le Soleil». Carrefour des lecteurs*, 11 novembre 1996, 4 pages.
- DC6 CÔTÉ, Armand et autres. *Lettres d'opposition au projet de parc éolien de la Gaspésie*, 2 décembre 1996, non paginé.
- DC7 BÉTON PROVINCIAL LTÉE et autres. *Lettres d'appui au Projet de parc éolien de la Gaspésie*, 2 décembre 1996, non paginé.
- DC7.1 FORTIN, Jean-Yves et autres. *Lettres d'appui au projet de parc éolien de la Gaspésie*, 6 décembre 1996, non paginé.
- DC7.2 RENAUD, Paule, BRASSARD, René et Hubert LEPAGE. *Lettres d'appui au projet de parc éolien de la Gaspésie*, novembre et décembre 1996, non paginé.
- DC8 ROY, Georges. *Pétition de résidents de Cap-Chat appuyant le projet de parc éolien de la Gaspésie*, 9 décembre 1996, 3 pages.
- DC9 HYDRO-PRESSE. *Nouveau programme d'activités reliées à la filière éolienne*, novembre 1996, 1 page.
- DC10 LAMARRE, Jean-Yves. *Pétition de résidents de Saint-Léandre s'opposant au projet de parc éolien de la Gaspésie*, 7 pages.
- DC11 DUNSKY, Philippe et Benoît PERRON. *Comparaison technico-économique des options éolienne et solaire-passive avec l'hydroélectrique*, août 1995, 44 pages.
- DC12 SAULNIER, B. *Les emplois dans le secteur éolien : éléments d'analyse*, 4 pages.
- DC13 VALLÉE, Michel. *Lettre d'opinion sur l'article paru dans «Le Soleil» du jeudi 12 décembre 1996 sous le titre «Les citoyens du Village du Cap n'en veulent pas» ; commentaires et suggestions à la commission relativement au projet et rectification au mémoire DM40*, 11 pages.
- DC14 MOUVEMENT AU COURANT. *Correspondance adressée à la commission d'enquête portant sur la politique d'achat, par Hydro-Québec, d'électricité auprès de producteurs privés*, 18 janvier 1997, 1 page et annexe, et copie des réponses, 31 janvier 1997, 2 pages et annexes.

- DC15 CHARRTRAND, Claire et Laurent LAROSE. *Copie d'une correspondance adressée à M. Guy Chevette concernant l'achat d'électricité privée, 15 juin 1995, 5 pages et annexes.*
- DC16 CYR, Raymond et Michel VALLÉE. *Copie d'un projet d'entente de coopération dans le cadre du projet de parc éolien, 4 pages.*
- DC17 CÔTÉ, Gervais. *Commentaires en regard de l'obtention d'une zone tampon plus étendue, 7 février 1997, 2 pages et annexes.*

Autres documents

- DD1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Lettre transmettant à la commission l'expertise faite par M. Sylvio Normand en ce qui concerne l'analyse juridique de deux contrats en vue de créer une propriété superficielle pour un parc éolien, 9 pages et annexes.*
- DD2 BERNARD, Jean-Thomas. *Commentaires sur le projet de parc éolien Le Nordais, Rapport d'expertise en matière économique, février 1997, 14 pages.*

Questions et réponses

- D8.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions complémentaires de la commission et demande d'information adressées au promoteur et aux divers ministères et organismes suivants :*
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *La localisation des sites, les divers impacts soit visuel, biologique, légal, physique ou portant sur la santé, ainsi que les retombées économiques et les activités humaines, 20 novembre 1996, 4 pages.*
 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Les impacts biologiques sur la faune aquatique et terrestre, la santé animale et l'impact visuel, 18 novembre 1996, 2 pages.*
 - MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES. *La production d'électricité et le programme d'achat d'énergie, 18 novembre 1996, 1 page.*
 - TOURISME QUÉBEC. *Des statistiques de fréquentation de la région, 18 novembre 1996, 1 page.*
 - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *L'aspect légal et les activités agricoles, 18 novembre 1996, 1 page.*
 - MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Les impacts sur la santé physique et psychologique, 18 novembre 1996, 1 page.*

- HYDRO-QUÉBEC. *Les impacts physiques, notamment la gestion des matières toxiques, l'achat d'énergie et l'agrandissement du parc éolien également*, 18 novembre 1996, 2 pages.
- ENVIRONNEMENT CANADA. *L'environnement atmosphérique ainsi que l'aspect réglementation et sécurité aérienne*, 18 novembre 1996, 1 page.
- TRANSPORT CANADA. *Complément d'information relativement à la sécurité aérienne pour les sites de Matane et de Sainte-Anne-des-Monts*, 5 décembre 1996, 1 page.
- MUNICIPALITÉ DE CAP-CHAT. *L'évaluation municipale*, 18 novembre 1996, 1 page.
- MRC DENIS-RIVERIN. *L'aménagement du territoire*, 18 novembre 1996, 1 page.
- MRC DE LA MITIS. *L'aménagement du territoire*, 18 novembre 1996, 1 page.
- MRC DE MATANE. *L'aménagement du territoire*, 18 novembre 1996, 1 page.

D8.1.1 MRC DE MATANE. *Correspondance du 18 novembre 1996 relative à l'aménagement du territoire*, 20 novembre 1996, 4 pages et plans.

D8.1.2 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Correspondance du 18 novembre 1996 en ce qui concerne «Le cadre légal en matière de vente et d'achats d'électricité»*, 20 novembre 1996, 5 pages.

D8.1.3 TOURISME QUÉBEC. *Réponse à la commission en ce qui concerne les statistiques et l'information relatives à l'intérêt des visiteurs*, 22 novembre 1996, pagination multiple.

D8.1.4 HYDRO-QUÉBEC. *Réponse à la commission en ce qui a trait au programme d'achat continu*, 25 novembre 1996, 3 pages.

D8.1.4.1 BURCOMBE, John. *Commentaires sur la réponse 2 d'Hydro-Québec (réf. document déposé D8.1.4)*, 30 décembre 1996, 3 pages et annexe.

ainsi que les impacts sur la faune aquatique et terrestre, la santé animale, 28 novembre 1996, 4 pages.

D8.1.7 MRC DENIS-RIVERIN. *Réponses aux questions de la commission à la suite de la correspondance du 18 novembre 1996 relative à l'aménagement du territoire, 4 décembre 1996, 2 pages.*

D8.1.8 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Réponses aux questions de la commission à la suite de la correspondance du 18 novembre 1996 en ce qui concerne le choix des sites et le zonage agricole, 2 décembre 1996, 4 pages.*

D8.1.9 MRC DE LA MITIS. *Réponses aux questions de la commission à la suite de la correspondance du 18 novembre 1996 en ce qui concerne l'aménagement du territoire, 6 décembre 1996, 2 pages et annexes.*

D8.1.10 VILLE DE CAP-CHAT. *Réponse à la question de la commission à la suite de la correspondance du 18 novembre 1996 en ce qui concerne le service d'évaluation foncière, 22 novembre 1996, 1 page.*

D8.1.10.1 MRC DE MATANE. *Réponse à la question de la commission à la suite de la correspondance du 18 novembre 1996, adressée à la Ville de Cap-Chat, en ce qui concerne la valeur des propriétés à la suite de l'implantation des éoliennes, 5 décembre 1996, 1 page.*

D8.1.11 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Réponse aux questions de la commission au regard des effets du bruit sur la santé physique et psychologique, 15 janvier 1997, 3 pages.*

D8.1.12 TRANSPORT CANADA. *Réponse aux questions de la commission en matière de sécurité aérienne, 17 janvier 1997, 1 page et annexe.*

D8.1.12.1 NAV CANADA. *Évaluation du projet de parc éolien de la Gaspésie en matière de sécurité aérienne, faite à Transport Canada, 28 janvier 1997, 3 pages.*

D8.2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions additionnelles adressées au promoteur sur les aspects suivants :*

- L'utilisation des infrastructures de Québec Téléphone
- L'impact visuel
- Les interférences électromagnétiques en regard des GPS
- Le bruit ambiant et la mesure du vent

- Le risque réel relié à la projection de glace ou de neige fondante
 - L'adaptation aux conditions du milieu
 - La mise à jour des tableaux P.3 et P.4
- 26 novembre 1996, 2 pages et annexe.

D8.2.1 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Réponses à la commission à la suite de la correspondance du 26 novembre 1996, 5 décembre 1996, 3 pages.*

D8.3 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions additionnelles adressées à Environnement Canada au regard des statistiques pour la station de Mont-Joli, 26 novembre 1996, 1 page.*

D8.3.1 ENVIRONNEMENT CANADA. *Réponses aux questions de la commission à la suite de la correspondance du 18 novembre 1996 en ce qui concerne «la météorologie, 2^e partie», 28 novembre 1996, 2 pages.*

D8.4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions additionnelles adressées au ministère des Ressources naturelles en ce qui concerne la reconnaissance du vent comme bien public, la classification des paysages et les impacts du déboisement pour les terres publiques et les boisés privés, 26 novembre 1996, 2 pages et annexe.*

D8.4.1 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Réponses aux questions de la commission à la suite de la correspondance du 26 novembre 1996, 9 décembre 1996, 3 pages.*

D8.5 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions additionnelles adressées à Hydro-Québec en ce qui concerne certains articles du contrat signé avec le promoteur, 26 novembre 1996, 2 pages et annexe.*

D8.5.1 HYDRO-QUÉBEC. *Réponses aux questions de la commission à la suite de la correspondance du 26 novembre 1996 en ce qui concerne le démantèlement des installations, l'échéancier du producteur et les quantités d'électricité additionnelle.*

- D8.6** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions additionnelles adressées à Hydro-Québec en ce qui concerne certaines précisions sur les sites correspondant aux contrats, la position d'Hydro-Québec relativement à la demande du promoteur de décaler d'un an le projet en cours et, s'il y a eu à ce jour, un avis de défaut émis à KW Gaspé, 19 décembre 1996, 1 page et annexe.*
- D8.6.1** HYDRO-QUÉBEC. *Réponses aux questions de la commission à la suite de la correspondance du 19 décembre 1996 relativement à l'emplacement des sites et à l'émission d'un avis de défaut à KW Gaspé.*
- D8.7** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions adressées à Verreault Navigation inc. en ce qui concerne son mémoire DM49, 19 décembre 1996, 2 pages.*
- D8.7.1** VERREAULT NAVIGATION INC. *Réponses aux questions de la commission sur les thèmes tels que le contenu québécois significatif, le partenariat industriel et commercial, ainsi que diverses suggestions à l'égard du projet, 20 janvier 1997, 6 pages.*
- D8.8** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Question adressée au promoteur au regard de l'installation de lignes aériennes le long des chemins de colonisation, 9 janvier 1997, 1 page et annexe.*
- D8.8.1** SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Réponse à la commission relativement aux chemins de colonisation, 14 janvier 1997, 1 page.*
- D8.9** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions adressées à M. Laurent Larose à propos de son mémoire (DM15), 9 janvier 1997, 1 page et annexe.*
- D8.9.1** LAROSE, Laurent. *Réponse à la commission en ce qui concerne l'acceptabilité du projet ainsi que l'intégration harmonieuse d'un tel projet dans le milieu, 26 janvier 1997, 2 pages.*
- D8.10** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Question adressée à la municipalité paroisse de Saint-Ulric en ce qui concerne la reconnaissance ou non de chemin de colonisation comme chemin public, 10 janvier 1997, 1 page et annexes.*
- D8.10.1** MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ULRIC-DE-MATANE. *Réponse à la commission relativement au chemin de colonisation, 14 janvier 1997, 1 page.*

DR.11 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions additionnelles adressées au promoteur en ce qui concerne un projet d'entente de coopération entre les résidents du Village du Cap et la Société en commandite KW Gaspé dans le cadre du projet de parc éolien «Le Nordais», 30 janvier 1997, 1 page.*

DR.11.1 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. *Réponse à la commission relativement au projet d'entente de coopération, 3 février 1997, 2 pages et annexes.*

Les mémoires

- DM1 CENTRE TRAVAIL-QUÉBEC MATANE. Mémoire, 25 novembre 1996, 2 pages.
- DM2 MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ULRIC-DE-MATANE. Mémoire, 25 novembre 1996, 1 page.
- DM3 CÔTÉ, Dolorès et autres. Mémoire, 11 novembre 1996, 2 pages.
- DM4 PELLETIER, Pierre. Mémoire, 1^{er} décembre 1996, 8 pages.
- DM5 BOUCHARD, Jean-Claude. Mémoire, 28 novembre 1996, 3 pages.
- DM6 RÉJEAN BÉLANGER & FRÈRES INC. Mémoire, 29 novembre 1996, 2 pages.
- DM7 LANDRY, Nancy. Mémoire, 27 novembre 1996, 4 pages.
- DM8 BÉRUBÉ, Guido. Mémoire, 28 novembre 1996, 3 pages.
- DM9 LA TABLE DES PARTENAIRES ASSOCIÉS. Mémoire, 29 novembre 1996, 4 pages.
- DM10 VILLE DE CAP-CHAT. Mémoire, 28 novembre 1996, 2 pages et annexes.
- DM11 CÉGEP DE MATANE. Mémoire, 4 décembre 1996, 4 pages.
- DM12 LES ENTREPRISES DIANE FORTIN INC. Mémoire, 29 novembre 1996, 6 pages.

- DM13 VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS. Mémoire, 3 pages.
- DM14 LES OPPOSANTS-RÉSIDENTS DU VILLAGE DU CAP. Mémoire, 27 novembre 1996, 10 pages et annexes (cassette disponible pour consultation au centre de Québec).
- DM15 LAROSE, Laurent. Mémoire, 27 novembre 1996, 2 pages.
- DM16 CHARTRAND, Claire. Mémoire, 27 novembre 1996, 7 pages.
- DM16.1 CHARTRAND, Claire. Ajout au mémoire, 1 page.
- DM17 ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU SECTEUR ADULTE - CÉGEP DE MATANE. Mémoire, 30 novembre 1996, 11 pages et annexes.
- DM18 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE. Mémoire, 12 décembre 1996, 9 pages.
- DM19 SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DE LA RÉGION DE MATANE INC. Mémoire, 4 décembre 1996, 2 pages.
- DM20 J.-B. BOUCHER ENR. Mémoire, 25 novembre 1996, 2 pages.
- DM21 CYR, Raymond. Mémoire, 2 décembre 1996, 7 pages.
- DM22 D'AUTEUIL, Janine. Mémoire, 3 décembre 1996, 3 pages.
- DM22.1 D'AUTEUIL, Janine. Annexe au mémoire, 10 décembre 1996, 5 pages.
- DM23 CYR, Isabelle. Mémoire, 3 décembre 1996, 3 pages.
- DM23.1 CYR, Isabelle. Annexe au mémoire, 10 décembre 1996, 6 pages.
- DM24 CYR, Marie-Josée. Mémoire, 3 décembre 1996, 3 pages.
- DM25 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT. Mémoire, 4 décembre 1996, 2 pages.
- DM26 CERCLE DES FILLES D'ISABELLE DE CAP-CHAT. Mémoire, 4 décembre 1996, 2 pages.

- DM27 SYNDICAT DE BASE DE L'UPA, RÉGION GASPÉ-OUEST. Mémoire, 3 décembre 1996, 2 pages et annexe.
- DM28 ROY, Lionel. Mémoire, 3 décembre 1996, 3 pages.
- DM29 FORUM ÉNERGIE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE ET UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI. Mémoire, 9 décembre 1996, 11 pages.
- DM30 TERECAVATION GRANT INC. Mémoire, 29 novembre 1996, 1 page.
- DM31 ORGANISATION DU HOCKEY MINEUR DES CHIC-CHOCs CAP-CHAT. Mémoire, 3 décembre 1996, 1 page.
- DM32 ENTREPRENEURS D'ÉLECTRICITÉ J.M.N. INC. Mémoire, 2 décembre 1996, 2 pages.
- DM33 SERVICE EXTERNE MAIN-D'ŒUVRE, RÉGION MATANE INC. Mémoire, novembre 1996, 2 pages.
- DM34 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DENIS-RIVERIN. Mémoire, 10 décembre 1996, 3 pages et annexe.
- DM35 GAGNON, Lucie et autres. Mémoire, décembre 1996, 7 pages.
- DM36 JOMPHE, Raoul et autres. Mémoire, décembre 1996, 9 pages.
- DM37 LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE MATANE. Mémoire, 3 décembre 1996, 20 pages et annexes.
- DM38 BÉLANGER, Marcel. Mémoire, 2 décembre 1996, 5 pages.
- DM39 CONSEIL ÉCONOMIQUE RÉGION DE MATANE, VOLET SERVICE D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS. Mémoire, 28 novembre 1996, 4 pages.
- DM40 VALLÉE, Michel. Mémoire, 4 décembre 1996, 7 pages et annexes (vidéocassette disponible pour consultation au centre de Québec).
- DM41 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE. Mémoire, 2 décembre 1996, 4 pages.

- DM42 TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST. Mémoire, 2 décembre 1996, 4 pages.
- DM43 LES ENTREPRISES DÉRÉ LTÉE. Mémoire, décembre 1996, 7 pages.
- DM44 DUMONT, Marie. Mémoire, 2 décembre 1996, 2 pages.
- DM45 DUMONT, Ernest. Mémoire, 2 pages.
- DM46 LA SOCIÉTÉ PRO-DEM. Mémoire, 2 pages.
- DM47 LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT. Mémoire, 2 pages.
- DM48 CHAMBRE DE COMMERCE, RÉGION DE MATANE. Mémoire, 10 décembre 1996, 19 pages.
- DM49 VERREAULT NAVIGATION INC. Mémoire, décembre 1996, 8 pages.
- DM50 GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT RÉGION DE MATANE INC. Mémoire, 6 décembre 1996, 5 pages.
- DM51 BERNIER, Paul-H. Mémoire, 6 pages.
- DM52 VILLENEUVE, Jean-Martin. Mémoire, 2 pages.
- DM53 COMMISSION SCOLAIRE DE MATANE. Mémoire, 11 décembre 1996, 3 pages.
- DM54 MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE. Mémoire, 12 décembre 1996, 2 pages.
- DM55 CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT. Mémoire, 12 décembre 1996, 4 pages.
- DM56 CONSEIL ÉCONOMIQUE RÉGION MATANE, SERVICE D'AIDE EN MILIEU RURAL. Mémoire, 2 décembre 1996, 3 pages.

- DM57 LA FRATERNITÉ INTER-PROVINCIALE DES OUVRIERS EN ÉLECTRICITÉ AFFILIÉE À LA FTQ-CONSTRUCTION. Mémoire, 11 décembre 1996, 5 pages.
- DM58 FERME MARIDEL & FILS INC. Mémoire, 3 pages.
- DM59 CYR, Martial. Mémoire, 9 décembre 1996, 1 page.
- DM60 LES ENTREPRISES CONSTRUCTION ST-RAYMOND INC. Mémoire, 5 décembre 1996, 2 pages.
- DM61 LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE MATANE INC. Mémoire, 13 décembre 1996, 2 pages.
- DM62 COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT DE GASPÉ INC. Mémoire, 6 janvier 1997, pagination multiple.
- DM63 CENTRE D'INTERPRÉTATION VENTS DU LARGE INC. Mémoire, 4 décembre 1996, 2 pages.

Transcriptions

- D5 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT.
Transcriptions – Projet de parc éolien de la Gaspésie.
- D5.1 Séance du 4 novembre 1996, en soirée, Sainte-Anne-des-Monts, 212 pages.
- D5.2 Séance du 5 novembre 1996, en après-midi, Sainte-Anne-des-Monts, 172 pages.
- D5.3 Séance du 5 novembre 1996, en soirée, Sainte-Anne-des-Monts, 170 pages.
- D5.4 Séance du 6 novembre 1996, en soirée, Matane, 208 pages.
- D5.5 Séance du 7 novembre 1996, en après-midi, Matane, 171 pages.
- D5.6 Séance du 7 novembre 1996, en soirée, Matane, 210 pages.

- D5.7 Séance du 9 décembre 1996, en soirée, Sainte-Anne-des-Monts, 227 pages.
- D5.8 Séance du 10 décembre 1996, en après-midi, Sainte-Anne-des-Monts, 149 pages.
- D5.9 Séance du 10 décembre 1996, en soirée, Sainte-Anne-des-Monts, 198 pages.
- D5.10 Séance du 11 décembre 1996, en soirée, Matane, 175 pages.
- D5.11 Séance du 12 décembre 1996, en après-midi, Matane, 111 pages.
- D5.12 Séance du 12 décembre 1996, en soirée, Matane, 177 pages.

Annexe D -Description de l'argumentaire des partisans du projet

<i>Acteurs</i>	<i>Argumentation</i>
CENTRE DE TRAVAIL - QUÉBEC MATANE DM1	Création d'emplois La main d'œuvre est disponible Situation économique difficile Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur
MUNICIPALITÉ PAROISSE SAINT-ULRIC-DE MATANE DM2	Création d'emplois Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Contre l'exode des jeunes Développement touristique Revenus pour les propriétaires
PELLETIER, Pierre DM4 (Aménagiste, M.SC.)	Développement du tourisme Complémentarité entre nature et éolienne Revenus pour les propriétaires
BOUCHARD, Jean-Claude DM5 et DC7 (architecte)	Situation économique difficile Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Complémentarité entre nature et éolienne Développement touristique Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
GERMAIN BÉLANGER & FRÈRE INC DM6 ET DC7	Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Création d'emplois Situation économique difficile Potentiel éolien important Impact sur le paysage faible si bien aménagé Développement touristique Retombées économiques importantes Profitable aux PME locales Diminution de la dépendance énergétique régionale Source d'énergie non polluante
BÉRUBÉ, Guido DM8 (Représentant de Génigroupe)	Retombées économiques importantes Création d'emplois Source d'énergie non polluante
LA TABLE DES PARTENAIRES ASSOCIÉS DM9	Création d'emplois Situation économique difficile Contre l'exode des jeunes Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Adapter la formation de la main-d'œuvre
VILLE DE CAP-CHAT DM10	Revenus pour les propriétaires Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Développement d'une expertise locale
CÉGEP DE MATANE DM11 ET DC7	Développement d'une expertise locale Contre l'exode des jeunes Débouchés pour les finissants Adapter la formation de la main-d'œuvre Impact sur le paysage faible si bien aménagé Développement touristique Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales

<p>LES ENTREPRISES DIANE FORTIN INC. DM12</p>	<p>Retombées économiques importantes Création d'emplois Développement touristique Adapter la formation de la main-d'œuvre Développement d'une expertise locale Impact sur le paysage faible si bien aménagé</p>
<p>VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS DM13</p>	<p>Situation économique difficile Création d'emplois Développement d'une expertise locale</p>
<p>ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU SECTEUR ADULTE - CÉGEP DE MATANE DM17</p>	<p>Source d'énergie non polluante Retombées économiques importantes Impact sonore faible si bien aménagé</p>
<p>MRC DE MATANE DM18</p>	<p>Projet conforme aux orientations du schéma La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme Retombées économiques importantes Création d'emplois Développement d'une expertise locale Adapter la formation de la main-d'œuvre Les revenus aux municipalités et aux propriétaires Développement touristique</p>
<p>SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DE LA RÉGION DE MATANE INC. DM19</p>	<p>Retombées économiques importantes Création d'emplois Développement d'une expertise locale Diversification de l'économie Contre l'exode des jeunes Développement touristique</p>
<p>J-B BOUCHER ENR. DM20</p>	<p>Création d'emplois Développement d'une expertise locale Contre l'exode des jeunes Impact sur le paysage faible si bien aménagé</p>
<p>ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT DM 25</p>	<p>Source d'énergie non polluante Développement d'une expertise locale Contre l'exode des jeunes Cadre dans une perspective de développement durable</p>
<p>CERCLE DES FILLES D'ISABELLE DE CAP- CHAT DM26</p>	<p>Création d'emplois Développement d'une expertise locale Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Profitable aux PME locales</p>
<p>SYNDICAT DE BASE DE L'UPA RÉGION GASPÉ SUD-OUEST DM27</p>	<p>Création d'emplois Retombées économiques importantes Hausse des valeurs foncières Potentiel éolien important</p>
<p>ROY, Lionel DM28 (citoyen)</p>	<p>Contre l'exode des jeunes Création d'emplois Impact sur le paysage faible si bien aménagé Source d'énergie non polluante</p>
<p>CHAUMEL, Jean-Louis, FORUM ÉNERGIE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE ET UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI DM29</p>	<p>Développement d'une expertise locale Adapter la formation de la main-d'œuvre Impact sonore faible si bien aménagé Potentiel éolien important Développement touristique Création d'emplois Situation économique difficile Contre l'exode des jeunes Retombées économiques importantes</p>
<p>TEREXCAVATION GRANT INC DM30</p>	<p>Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Contre l'exode des jeunes</p>

	Création d'emplois
ORGANISATION DU HOCKEY MINEUR DES CHIC-CHOCS CAP-CHAT DM31	Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Contre l'exode des jeunes Création d'emplois
SERVICE EXTERNE MAIN-D'OEUVRE, RÉGION MATANE INC DM33	Situation économique difficile Création d'emplois Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur
ENTREPRENEURS D'ÉLECTRICITÉ J.M.N. INC. DM32	Développement d'une expertise locale Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Source d'énergie non polluante Impact sur le paysage faible si bien aménagé
MRC DENIS-RIVERAIN. DM34	Retombées économiques importantes Revenus pour les propriétaires Développement d'une expertise locale Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Développement touristique Situation économique difficile
LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE MATANE DM37	Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Retombées économiques importantes Revenus pour les propriétaires
BÉLANGER, Marcel DM38 (organisateur communautaire CLSC de Matane)	Création d'emplois Contre l'exode des jeunes et de la population Situation économique difficile
CONSEIL ÉCONOMIQUE RÉGION DE MATANE, VOLET SERVICES D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DM39	Développement d'une expertise locale Profitable aux PME locales Contre l'exode des jeunes et de la population Création d'emplois
TÉLÉCOMMUNICATION DE L'EST DM42 et DC7.1	Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Création d'emplois Situation économique difficile Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
LES ENTREPRISES DÉRÉ LTÉE DM43	Cadre dans une perspective de développement durable Source d'énergie non polluante Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Situation économique difficile Profitable aux PME locales Retombées économiques importantes Développement d'une expertise locale Contre l'exode des jeunes
DUMONT, Marie. DM44 (représentante du cercle des fermières de Cap-Chat)	Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur
DUMONT, Ernest. DM45 (représentant des Chevalier de Clolomb de Cap-Chat)	Situation économique difficile Création d'emplois Développement touristique
LA SOCIÉTÉ PRO-DEM DM46	Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Création d'emplois

	<p>Situation économique difficile Développement touristique Source d'énergie non polluante</p>
<p>LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT DM47 ET DC7</p>	<p>Création d'emplois Développement touristique Source d'énergie non polluante Diversification de l'économie Profitable aux PME locales Retombées économiques importantes Diminution de la dépendance énergétique régionale</p>
<p>CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION DE MATANE DM48</p>	<p>Retombées économiques importantes La main d'œuvre est disponible Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Profitable aux PME locales Revenus aux municipalités et aux propriétaires Diminution de la dépendance énergétique régionale Développement touristique Source d'énergie non polluante Situation économique difficile</p>
<p>VERREAULT NAVIGATION DM49</p>	<p>Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Développement d'une expertise locale Création d'emplois Profitable aux PME locales</p>
<p>GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT RÉGION DE MATANE INC DM50</p>	<p>Cadre dans une perspective de développement durable Source d'énergie non polluante</p>
<p>BERNIER, Paul-h. DM51 (bureau d'expert conseil)</p>	<p>Source d'énergie non polluante Situation économique difficile Création d'emplois Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Revenus aux municipalités et aux propriétaires Retombées économiques importantes Développement touristique</p>
<p>VILLENEUVE, Jean-Martin DM52 (citoyen)</p>	<p>Développement touristique Création d'emplois</p>
<p>COMMISSION SCOLAIRE MATANE DM53</p>	<p>Contre l'exode des jeunes Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Source d'énergie non polluante Développement d'une expertise locale Développement touristique Adapter la formation de la main-d'œuvre</p>
<p>MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT- LÉANDRE DM54</p>	<p>Développement touristique Création d'emplois Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Revenus aux municipalités et aux propriétaires</p>
<p>CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT- LAURENT DM55</p>	<p>Diversification de l'économie Développement touristique Développement d'une expertise locale Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur</p>
<p>CONSEIL ÉCONOMIQUE RÉGION MATANE, SERVICE D'AIDE EN MILIEU RURAL DM56</p>	<p>Création d'emplois Situation économique difficile Retombée économique intéressante</p>

	Développement touristique
LA FRATERNITÉ INTER-PROVINCIALE DES OUVRIERS EN ÉLECTRICITÉ AFFILIÉE À LA FTQ-CONSTRUCTION DM57	Source d'énergie non polluante Diminution de la dépendance énergétique régionale Diversification de l'économie
LES ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ST-RAYMOND INC. DM60	Situation économique difficile Source d'énergie non polluante Diminution de la dépendance énergétique régionale Création d'emplois
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE MATANE INC. DM61 ET DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CENTRE D'INTERPRÉTATION VENTS DU LARGE INC DM63	Développement touristique
GUILLEVIN INTERNATIONAL INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
DONOHUE MATANE INC DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MEUBLES À LA GRANGE INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
PHILLIPS-FITEL INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
SEMO MATANE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MOULAGE SOUS PRESSION AMT INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
NORCAST DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales Cadre dans une perspective de développement durable Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Industrie non saisonnière ni cyclique Situation économique difficile Impact sur le paysage faible si bien aménagé
CLAVEAU ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante

	Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
LA BRASSERIE LABATT LTEE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CARTONS ST-LAURENT INC USINE DE MATANE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
FORESTIÈRES FOURNIER & FRÈRE INC DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
J.C. CONSTRUCK (MATANE) INC DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
HÔTEL DES GOUVERNEURS MATANE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
LINE 2000 ENR DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
QUALITY INN INTER RIVES DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MOTEL LA VIGIE INC MATANE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
PLOMBERIE G.P. GAUTHIER INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MURRAY CHAREST ET ROSS INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
L'AUBAINERIE CROTEAU DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
PROVIGO DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante

	Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
E. DESJARDINS & FILS INC DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
PHOTO EXPRESS MATANE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
LES ENTREPRISES CTE INC DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
FERBLANTECIE DE MATANE INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CLSC MATANE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
BRASSEIRE AU 21 INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MOTEL LE CAMPAGNARD DE MATANE INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CIMENT QUÉBEC INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CUISINE DÉCOR DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
LA CLEF DE SOL MEUBLES G. GAGNON DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
FLEURISTE TREMBLAY LTÉE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante

	Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
GÎTE DES ÎLES DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
ROLAND DUMAS LTÉE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
JACQUES-CARTIER INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MARIO JULIEN AGENT IMMOBILIER AGRÉE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
COMPAGNIE DE GESTION MATANE INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
TRANSPORT MORNEAU INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CHANTIER NAVAL MATANE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
SCOBUS GASPÉSIE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MATANE CHASSE ET PÊCHE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
LUCIEN ROULEAU ET FILS INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
ALLIANCE MANAGEMENT ENR. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
A. RAYMON ENR. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante

	Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
LOGEMENT MODERNE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
GROUPE GDS DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
DES ROSIERS AUTO INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
RESTAURANT CAFÉ AUX DÉLICES DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
IMPRIMERIE MATANE INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
BANQUE NATIONALE DU CANADA ST- JÉRÔME-DE-MATANE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MARQUIS AUTOMOBILE INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CASGRAIN GAGNON DESROSIERS LÉVESQUE BUJOLD AVOCATS DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CAISSE POPULAIRE ST-JÉRÔME-DE- MATANE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
BOUTIQUE DE LA MOTO DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
PIÈCES D'AUTOS MATANE INC DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
GROUPES RIOUX-HABITAT DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante

	Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MODE EZE PLUS DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
VILLENEUVE FORD MERCURY INC DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ST- RAYMOND INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
HÔTEL MOTEL BELLE PLAGE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales Développement touristique
GAUTHIER GAGNON CA DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MÉTAL EN FEUILLES DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MULTI-PUBLICITÉ DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MATANE SANITAIRE INC DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CENTRE DE CAMION BOUFFARD DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
ACIER BOUFFARD INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
RÉCUPÉRATION MATANE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
ENTREPRISES MIKE RUEST INC	Retombées économiques importantes

DC7	Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
COGECO CABLE INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MINI-EXCAVATION MATANE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
ATELIER DE SOUDURE GILLE ROY INC. DC7	Cadre dans une perspective de développement durable Retombées économiques importantes Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Industrie non saisonnière ni cyclique Situation économique difficile Impact sur le paysage faible si bien aménagé
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC DC7	Cadre dans une perspective de développement durable Retombées économiques importantes Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Industrie non saisonnière ni cyclique Situation économique difficile Impact sur le paysage faible si bien aménagé
AMH CANADA LTÉE DC7	Cadre dans une perspective de développement durable Retombées économiques importantes Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Industrie non saisonnière ni cyclique Situation économique difficile Impact sur le paysage faible si bien aménagé
BANQUE NATIONALE DU CANADA CENTRE RÉGIONAL BAS-ST-LAURENT / GASPSIE DC7	Cadre dans une perspective de développement durable Retombées économiques importantes Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Industrie non saisonnière ni cyclique Situation économique difficile Impact sur le paysage faible si bien aménagé
ADELARD SOUCY INC. DC7	Cadre dans une perspective de développement durable Retombées économiques importantes Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Industrie non saisonnière ni cyclique Situation économique difficile Impact sur le paysage faible si bien aménagé
ENCADREMENTS PLOUDRE INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
LES INDUSTRIES MATAKEM LTEE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
PHARMACIE JEAN COUTU (MICHEL DARIS) DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
MULTI-MARQUES INC.	Retombées économiques importantes

DC7	Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
REFRIGÉRATION FRIGOGEL INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
INFORMIDATA INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CLINIQUE DENTAIRE JEAN-RENÉ BOUFFARD DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
BERNIER ST-LAURENT BOUFFARD NOTAIRES DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
SERVICE CORPORATIF PME MATANE INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
VILLE DE RIMOUSKI (MICHEL TREMBLAY, MAIRE) DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
ATELIERS LÉOPOLD-DESROSIERS INC. DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
ALAIN BLAIS ARPENTEUR-GÉOMÈTRE DC7	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
JEAN-YVES FORTIN ENTREPRENEUR EN CONSTRUCTION DC7.1	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CENTRE SPÉCIALISÉ DES PÊCHES DC7.1	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
CIBC DC7.1	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
ENTREPRISES PREMIER CDN	Retombées économiques importantes

DC7.1	Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
PROMUTUEL DE L'EST DC7.2	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Création d'emplois Diminution de la dépendance énergétique régionale Profitable aux PME locales
SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DE GASPÉ-NORD (SODAC) DC7.2	Retombées économiques importantes Source d'énergie non polluante Situation économique difficile Impact sur le paysage faible si bien aménagé Impact sonore faible si bien aménagé
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE/ÎLE-DE-LA- MADELEINE DM41	Création d'emplois Développement d'une expertise locale Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Source d'énergie non polluante
COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT DE GASPÉ INC. DM62	Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur Création d'emplois
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DB13	Source d'énergie non polluante Cadre dans une perspective de développement durable Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur
HYDRO-QUÉBEC DB20, DB38	Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne Potentiel éolien important Facilité d'intégration aux fonctions existantes Retombées économiques importantes Cadre dans une perspective de développement durable
COMMISSION DE PROTECTION DES TERRES AGRICOLES DB37	Impact sur l'agriculture faible Retombées économiques importantes
DUNSKY, Philippe et PERRON Benoit DC11	Retombées économiques importantes Impact sur le paysage faible si bien aménagé Impact sonore faible si bien aménagé Contre l'exode des jeunes Revenus pour les propriétaires Diminution de la dépendance énergétique locale

Annexe E – Les arguments collectifs, neutres et individuels des partisans

Entreprises privées

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Création d'emplois	89
Retombées économiques importantes	
Source d'énergie non polluante	
Diminution de la dépendance énergétique régionale	83
Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur	12
Situation économique difficile	10
Développement touristique	4
Développement d'une expertise locale	5
Contrer l'exode des jeunes	3
Cadre dans une perspective de développement durable	6
Industrie non saisonnière ni cyclique	5
Diversification de l'économie	
Débouché pour les finissants	
Profitable aux PME régionales	84
Adapter la formation de la main-d'œuvre	1
Impact sur le paysage faible si bien aménagé	9
Potentiel éolien important	1
La main d'œuvre est disponible	
Complémentarité entre nature et éolienne	
Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne	
Facilité d'intégration aux fonctions existantes	
Impact sur l'agriculture faible	
Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matane	
La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme	
Total	488

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact sonore faible si bien aménagé	
Hausse des valeurs foncières	
Revenus pour les propriétaires	
Total	

Organismes locaux

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Création d'emplois	7
Retombées économiques importantes	3
Source d'énergie non polluante	6
Diminution de la dépendance énergétique régionale	2
Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur	5
Situation économique difficile	3
Développement touristique	3
Développement d'une expertise locale	3
Contrer l'exode des jeunes	3
Cadre dans une perspective de développement durable	2
Industrie non saisonnière ni cyclique	
Diversification de l'économie	1
Débouché pour les finissants	
Profitable aux PME régionales	3
Adapter la formation de la main-d'œuvre	
Impact sur le paysage faible si bien aménagé	1
Potentiel éolien important	
La main d'œuvre est disponible	
Complémentarité entre nature et éolienne	
Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne	
Facilité d'intégration aux fonctions existantes	
Impact sur l'agriculture faible	
Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matane	
La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme	
Total	42

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact sonore faible si bien aménagé	1
Hausse des valeurs foncières	
Revenus pour les propriétaires	
Total	1

Organismes de développement socio-économique

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Création d'emplois	7
Retombées économiques importantes	5
Source d'énergie non polluante	2
Diminution de la dépendance énergétique régionale	2
Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur	7
Situation économique difficile	6
Développement touristique	4
Développement d'une expertise locale	3
Contrer l'exode des jeunes	3
Cadre dans une perspective de développement durable	1
Industrie non saisonnière ni cyclique	1
Diversification de l'économie	2
Débouché pour les finissants	
Profitable aux PME régionales	3
Adapter la formation de la main-d'œuvre	1
Impact sur le paysage faible si bien aménagé	1
Potentiel éolien important	
La main d'œuvre est disponible	2
Complémentarité entre nature et éolienne	
Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne	
Facilité d'intégration aux fonctions existantes	
Impact sur l'agriculture faible	
Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matane	
La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme	
Total	50

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact sonore faible si bien aménagé	
Hausse des valeurs foncières	
Revenus pour les propriétaires	2
Total	2

Municipalités et MRC

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Création d'emplois	5
Retombées économiques importantes	3
Source d'énergie non polluante	1
Diminution de la dépendance énergétique régionale	1
Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur	4
Situation économique difficile	2
Développement touristique	4
Développement d'une expertise locale	4
Contrer l'exode des jeunes	1
Cadre dans une perspective de développement durable	
Industrie non saisonnière ni cyclique	
Diversification de l'économie	
Débouché pour les finissants	
Profitable aux PME régionales	1
Adapter la formation de la main-d'œuvre	1
Impact sur le paysage faible si bien aménagé	
Potentiel éolien important	
La main d'œuvre est disponible	
Complémentarité entre nature et éolienne	
Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne	
Facilité d'intégration aux fonctions existantes	
Impact sur l'agriculture faible	
Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matane	1
La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme	1
Total	29

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact sonore faible si bien aménagé	
Hausse des valeurs foncières	
Revenus pour les propriétaires	5
Total	5

Professionnels et experts

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Création d'emplois	6
Retombées économiques importantes	7
Source d'énergie non polluante	5
Diminution de la dépendance énergétique régionale	5
Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur	2
Situation économique difficile	3
Développement touristique	4
Développement d'une expertise locale	1
Contrer l'exode des jeunes	2
Cadre dans une perspective de développement durable	
Industrie non saisonnière ni cyclique	
Diversification de l'économie	
Débouché pour les finissants	
Profitable aux PME régionales	4
Adapter la formation de la main-d'œuvre	1
Impact sur le paysage faible si bien aménagé	1
Potentiel éolien important	1
La main d'œuvre est disponible	
Complémentarité entre nature et éolienne	2
Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne	
Facilité d'intégration aux fonctions existantes	
Impact sur l'agriculture faible	
Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matane	
La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme	
Total	44

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact sonore faible si bien aménagé	2
Hausse des valeurs foncières	
Revenus pour les propriétaires	3
Total	5

Organismes gouvernementaux

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Création d'emplois	1
Retombées économiques importantes	3
Source d'énergie non polluante	2
Diminution de la dépendance énergétique régionale	1
Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur	1
Situation économique difficile	
Développement touristique	
Développement d'une expertise locale	
Contrer l'exode des jeunes	
Cadre dans une perspective de développement durable	2
Industrie non saisonnière ni cyclique	
Diversification de l'économie	
Débouché pour les finissants	
Profitable aux PME régionales	1
Adapter la formation de la main-d'œuvre	
Impact sur le paysage faible si bien aménagé	
Potentiel éolien important	1
La main d'œuvre est disponible	
Complémentarité entre nature et éolienne	
Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne	2
Facilité d'intégration aux fonctions existantes	1
Impact sur l'agriculture faible	1
Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matane	
La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme	
Total	16

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact sonore faible si bien aménagé	
Hausse des valeurs foncières	
Revenus pour les propriétaires	
Total	

Enseignement

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Création d'emplois	2
Retombées économiques importantes	1
Source d'énergie non polluante	3
Diminution de la dépendance énergétique régionale	1
Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur	1
Situation économique difficile	
Développement touristique	2
Développement d'une expertise locale	2
Contrer l'exode des jeunes	2
Cadre dans une perspective de développement durable	
Industrie non saisonnière ni cyclique	
Diversification de l'économie	
Débouché pour les finissants	1
Profitable aux PME régionales	1
Adapter la formation de la main-d'œuvre	2
Impact sur le paysage faible si bien aménagé	1
Potentiel éolien important	
La main d'œuvre est disponible	
Complémentarité entre nature et éolienne	
Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne	
Facilité d'intégration aux fonctions existantes	
Impact sur l'agriculture faible	
Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matane	
La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme	
Total	19

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact sonore faible si bien aménagé	1
Hausse des valeurs foncières	
Revenus pour les propriétaires	
Total	1

Syndicats

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Création d'emplois	1
Retombées économiques importantes	1
Source d'énergie non polluante	1
Diminution de la dépendance énergétique régionale	1
Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur	
Situation économique difficile	
Développement touristique	
Développement d'une expertise locale	
Contre l'exode des jeunes	
Cadre dans une perspective de développement durable	
Industrie non saisonnière ni cyclique	
Diversification de l'économie	1
Débouché pour les finissants	
Profitable aux PME régionales	
Adapter la formation de la main-d'œuvre	
Impact sur le paysage faible si bien aménagé	
Potentiel éolien important	1
La main d'œuvre est disponible	
Complémentarité entre nature et éolienne	
Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne	
Facilité d'intégration aux fonctions existantes	
Impact sur l'agriculture faible	
Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matane	
La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme	
Total	6

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact sonore faible si bien aménagé	
Hausse des valeurs foncières	1
Revenus pour les propriétaires	
Total	1

Coop

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Création d'emplois	1
Retombées économiques importantes	1
Source d'énergie non polluante	1
Diminution de la dépendance énergétique régionale	1
Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur	
Situation économique difficile	
Développement touristique	
Développement d'une expertise locale	
Contrer l'exode des jeunes	
Cadre dans une perspective de développement durable	
Industrie non saisonnière ni cyclique	
Diversification de l'économie	
Débouché pour les finissants	
Profitable aux PME régionales	1
Adapter la formation de la main-d'œuvre	
Impact sur le paysage faible si bien aménagé	
Potentiel éolien important	
La main d'œuvre est disponible	
Complémentarité entre nature et éolienne	
Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne	
Facilité d'intégration aux fonctions existantes	
Impact sur l'agriculture faible	
Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matane	
La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme	
Total	5

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact sonore faible si bien aménagé	
Hausse des valeurs foncières	
Revenus pour les propriétaires	
Total	

Autres

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Création d'emplois	3
Retombées économiques importantes	1
Source d'énergie non polluante	2
Diminution de la dépendance énergétique régionale	1
Perspective d'avenir intéressante et créneau prometteur	
Situation économique difficile	
Développement touristique	1
Développement d'une expertise locale	
Contrer l'exode des jeunes	1
Cadre dans une perspective de développement durable	
Industrie non saisonnière ni cyclique	
Diversification de l'économie	
Débouché pour les finissants	
Profitable aux PME régionales	1
Adapter la formation de la main-d'œuvre	
Impact sur le paysage faible si bien aménagé	1
Potentiel éolien important	
La main d'œuvre est disponible	
Complémentarité entre nature et éolienne	
Complémentarité entre hydro-électricité et énergie éolienne	
Facilité d'intégration aux fonctions existantes	
Impact sur l'agriculture faible	
Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Matane	
La plupart des municipalités ont modifié leur réglementation pour rendre le projet conforme	
Total	11

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact sonore faible si bien aménagé	
Hausse des valeurs foncières	
Revenus pour les propriétaires	
Total	

Annexe F– Les adresses des opposants au projet du Nordais
(BAPE, 1997)

#	Opposants	Adresses
1	Claire Chartrand	99, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
2	Laurent Larose	99, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
3	Lucie Gagnon	97, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
4	Isabelle Cyr	109, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
5	Raymond Cyr	109, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
6	Janine D'Auteuil	109, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
7	Martail Cyr	157, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
8	Armand Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
9	Dolorès Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
10	Joël Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
11	Isidore Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
12	Christiane Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
13	Martin Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
14	Mariline Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
15	Clément Deschêne	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
16	Maguerite Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
17	Martine Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
18	Gervais Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
19	Dennyse Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
20	Armande Côté	220, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
21	Michel Vallée	159, route du Village du Cap, Cap-Chat, QC
22	Marie -Josée Cyr	Se déclare résidente du Village du Cap
23	Nancy Landry	Propriétaire d'une résidence secondaire Village du Cap
24	Raoul Jomphe	2188, rang 6 Est, St-Léandre
25	Ferme Maridel et fils	2796 Rang 8 Est, St-Léandre
26	Jean-Yves Lamarre	Se déclare résident de St-Léandre
27	Jeanne-Mance Lamarre	Se déclare résident de St-Léandre
28	Delano Blouin	Se déclare résident de St-Léandre
29	Mariette Simard	Se déclare résident de St-Léandre
30	René Blouin	Se déclare résident de St-Léandre
31	Yvette Simard	Se déclare résident de St-Léandre
32	André Roy	Se déclare résident de St-Léandre
33	Justin Landry	Se déclare résident de St-Léandre
34	Guillaume Lamarre	Se déclare résident de St-Léandre
35	Omer Levasseur	Se déclare résident de St-Léandre
36	Guylaine Ouellet	Se déclare résident de St-Léandre
37	Linda Charest	Se déclare résident de St-Léandre
38	Josée Durette	Se déclare résident de St-Léandre
39	Noël Dufour	Se déclare résident de St-Léandre
40	Donald Lavoie	Se déclare résident de St-Léandre
41	Émanuelle Lavoie	Se déclare résident de St-Léandre

42	Réjean Bélanger	Se déclare résident de St-Léandre
43	Marcel Tibeault	Se déclare résident de St-Léandre
44	Claire Lamarre	Se déclare résident de St-Léandre
45	Marguerite Lamarre	Se déclare résident de St-Léandre
46	Hélène Bérubé	Se déclare résident de St-Léandre

Annexe G - Description de l'argumentaire des opposants du projet

<i>Acteurs</i>	<i>Argumentation</i>
CÔTÉ, Dolorès DM3 (propriétaire de ferme) Village du Cap	Le bruit Impact négatif sur le paysage (visuel) Insécurité
LANDRY, Nancy DM7 (citoyenne, résidence secondaire) Village du Cap	Le bruit Impact négatif sur le paysage (visuel) Insécurité
LES OPPOSANTS-RÉSIDENTS DU VILLAGE DU CAP DM14 (groupe de riverains)	Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur Impact négatif sur le tourisme Le bruit Impact négatif sur le paysage (visuel) Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec
LAROSE, Laurent DM15 (citoyen, opposants-résidents) Village du Cap	Le bruit Impact négatif sur le paysage (visuel) Perte de terres agricoles Impact potentiel sur la faune
CHARTRAND, Claire DM16 (citoyenne, opposante-résidente) Village du Cap	Impact négatif sur l'environnement Impact négatif sur le paysage (visuel)
CYR, Raymond DM21 (citoyen, opposants-résidents) Village du Cap	Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur Impact négatif sur le tourisme Insécurité Le bruit Impact négatif sur les valeurs foncières
D'AUTEIL, Janine DM22 (citoyenne, opposante-résidente) Village du Cap	Impact négatif sur le paysage (visuel)
CYR, Isabelle DM23 (citoyenne, opposante-résidente) Village du Cap	Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Le bruit Interférence électromagnétique Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec
CYR, Marie-Josée DM24 (citoyenne, opposante-résidente) Village du Cap	Impact négatif sur le paysage (visuel) Impact négatif sur le tourisme
GAGNON, Lucie et al. DM35 (citoyenne, riveraine) Cap-Chat	Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur Impact potentiel sur la faune Impact négatif sur les valeurs foncières Le bruit Impact négatif sur l'environnement
JOMPHE, Raoul et al. DM36 (citoyen, riverain) St-Léandre	Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Impact négatif sur le paysage (visuel)
VALLEE, Michel DM40 (citoyen, riverain)	Ambiguïté de l'identité du promoteur Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur

Village du Cap	Impact négatif sur le tourisme Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact négatif sur les valeurs foncières
FERME MARIDEL & FILS INC. DM58 St-Léandre	Perte de terres agricoles Impact négatif sur les valeurs foncières Impact négatif sur l'environnement
CYR, Martial DM59 (citoyen, riverain) Village du Cap	Le bruit Impact négatif sur le paysage (visuel)
CÔTÉ, Armand DC6 (propriétaire de ferme) Village du Cap	Impact négatif sur le paysage (visuel) Le bruit Insécurité Impact potentiel sur la faune Perte de terres agricoles
CÔTÉ, Joël DC6 (famille d'Armand Côté propriétaire de ferme) Village du Cap	Préserver le patrimoine familial Impact sur le paysage (visuel)
CÔTÉ, Isidore DC6 (famille d'Armand Côté propriétaire de ferme) Village du Cap	Préserver le patrimoine familial Impact sur le paysage (visuel)
CÔTÉ, Christiane DC6 (famille d'Armand Côté propriétaire de ferme) Village du Cap	Préserver le patrimoine familial Impact sur le paysage (visuel)
CÔTÉ, Martin DC6 (famille d'Armand Côté propriétaire de ferme) Village du Cap	Préserver le patrimoine familial Impact sur le paysage (visuel)
CÔTÉ, Mariline DC6 (famille d'Armand Côté propriétaire de ferme) Village du Cap	Préserver le patrimoine familial Impact sur le paysage (visuel)
CÔTÉ, Marguerite DC6 (famille d'Armand Côté propriétaire de ferme) Village du Cap	Préserver le patrimoine familial Impact sur le paysage (visuel)
CÔTÉ, Martine DC6 (famille d'Armand Côté propriétaire de ferme) Village du Cap	Préserver le patrimoine familial Impact sur le paysage (visuel)
CÔTÉ, Gervais DC6 (famille d'Armand Côté propriétaire de ferme) Village du Cap	Préserver le patrimoine familial Impact sur le paysage (visuel)
CÔTÉ, Dennyse DC6 (famille d'Armand Côté propriétaire de ferme) Village du Cap	Préserver le patrimoine familial Impact sur le paysage (visuel)
CÔTÉ, Armande DC6 (famille d'Armand Côté propriétaire de ferme) Village du Cap	Préserver le patrimoine familial Impact sur le paysage (visuel)
DESCHÈNES, Clément DC6	Préserver le patrimoine familial Impact sur le paysage (visuel)

(Directeur, NCS Spécialiste nationaux en câble) (Ami de la famille Côté)	
LAMARRE, Jean-Yves DC10 (Producteur laitier) St-Léandre	Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur Perte de terres agricoles
LAMARRE, Jeanne-Mance DC10 (Mère au foyer) St-Léandre	Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur Perte de terres agricoles
BLOUIN, Delano DC10 (Producteur laitier) St-Léandre	Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur Perte de terres agricoles
SIMARD, Mariette DC10 (Agriculteur) St-Léandre	Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur Perte de terres agricoles
BLOUIN, René DC10 (Producteur laitier) St-Léandre	Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur Perte de terres agricoles
SIMARD, Yvette DC10 (Ménagère) St-Léandre	Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur Perte de terres agricoles
ROY, André DC10 (Opérateur de nivleuse) St-Léandre	Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur Perte de terres agricoles
LANDRY, Justin DC10	Impact sur le paysage (visuel) Le bruit

<p>(Policier SQ Matane) St-Léandre</p>	<p>Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>LAMARRE, Guillaume DC10 (Étudiant) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>LEVASSEUR, Omer DC10 (Propriétaire) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>OUELLET, Guylaine DC10 (Propriétaire) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>CHAREST, Linda DC10 (Vendeuse) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>DURETTE, Josée DC10 (Propriétaire) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>DUFOUR, Noël DC10 (Menuisier) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>LAVOIE, Donald DC10 (Aide cuisinier) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le</p>

	<p>promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>LAVOIE, Émanuelle DC10 (Étudiante) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>BÉLANGER, Réjean DC10 (Agriculteur) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>TIBEAULT, Marcel DC10 (Journalier) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>LAMARRE, Claire DC10 (Maraîchère) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>LAMARRE, Marguerite DC10 (Retraitée) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>BÉRUBÉ, Hélène DC10 (Aide ménagère) St-Léandre</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Le bruit Effet sur la santé Impact négatif sur l'environnement Impact potentiel sur la faune Lacune au niveau de l'information transmise part le promoteur Perte de terres agricoles</p>
<p>CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE/ÎLE-DE-LA- MADELEINE DM41</p>	<p>Impact sur le paysage (visuel) Impact négatif sur le tourisme Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec</p>
<p>COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT DE GASPÉ INC. DM62</p>	<p>Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec Impact sur le paysage (visuel) Interférence électromagnétique</p>

Annexe H – Les arguments collectifs et individuels des opposants

Agriculteurs, producteurs laitier

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur l'environnement	6
Impact potentiel sur la faune	6
Impact négatif sur le tourisme	
Interférence électromagnétique	
Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec	
Total	12

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur le paysage (Visuel)	18
Le bruit	7
Perte de terres agricoles	7
Effet sur la santé	5
Préserver le patrimoine familial	11
Impact négatif sur les valeurs foncières	1
Insécurité	2
Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur	5
Ambiguïté de l'identité du promoteur	
Total	56

S'affichant comme riverain, citoyen ou propriétaire

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur l'environnement	8
Impact potentiel sur la faune	7
Impact négatif sur le tourisme	3
Interférence électromagnétique	1
Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec	1
Total	20

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur le paysage (Visuel)	9
Le bruit	8
Perte de terres agricoles	4
Effet sur la santé	5
Préserver le patrimoine familial	
Impact négatif sur les valeurs foncières	3
Insécurité	1
Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur	7
Ambiguïté de l'identité du promoteur	1
Total	38

Métiers spécialisés et ouvriers

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur l'environnement	8
Impact potentiel sur la faune	8
Impact négatif sur le tourisme	
Interférence électromagnétique	
Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec	
Total	16

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur le paysage (Visuel)	7
Le bruit	8
Perte de terres agricoles	8
Effet sur la santé	8
Préserver le patrimoine familial	
Impact négatif sur les valeurs foncières	
Insécurité	
Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur	8
Ambiguïté de l'identité du promoteur	
Total	39

Organismes et groupes

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur l'environnement	
Impact potentiel sur la faune	
Impact négatif sur le tourisme	2
Interférence électromagnétique	1
Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec	3
Total	6

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur le paysage (Visuel)	3
Le bruit	1
Perte de terres agricoles	
Effet sur la santé	
Préserver le patrimoine familial	
Impact négatif sur les valeurs foncières	
Insécurité	
Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur	1
Ambiguïté de l'identité du promoteur	
Total	5

Étudiants

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur l'environnement	2
Impact potentiel sur la faune	2
Impact négatif sur le tourisme	
Interférence électromagnétique	
Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec	
Total	4

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur le paysage (Visuel)	2
Le bruit	2
Perte de terres agricoles	2
Effet sur la santé	2
Préserver le patrimoine familial	
Impact négatif sur les valeurs foncières	
Insécurité	
Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur	2
Ambiguïté de l'identité du promoteur	
Total	10

Mères au foyer

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur l'environnement	2
Impact potentiel sur la faune	2
Impact négatif sur le tourisme	
Interférence électromagnétique	
Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec	
Total	4

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur le paysage (Visuel)	2
Le bruit	2
Perte de terres agricoles	2
Effet sur la santé	2
Préserver le patrimoine familial	
Impact négatif sur les valeurs foncières	
Insécurité	
Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur	2
Ambiguïté de l'identité du promoteur	
Total	10

Propriétaires d'une résidence secondaire

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur l'environnement	
Impact potentiel sur la faune	
Impact négatif sur le tourisme	
Interférence électromagnétique	
Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec	
Total	

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur le paysage (Visuel)	1
Le bruit	1
Perte de terres agricoles	
Effet sur la santé	
Préserver le patrimoine familial	
Impact négatif sur les valeurs foncières	
Insécurité	1
Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur	
Ambiguïté de l'identité du promoteur	
Total	3

Retraités

arguments collectifs	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur l'environnement	1
Impact potentiel sur la faune	1
Impact négatif sur le tourisme	
Interférence électromagnétique	
Surproduction d'électricité d'Hydro-Québec	
Total	2

arguments individuels	nombre d'utilisateurs
Impact négatif sur le paysage (Visuel)	1
Le bruit	1
Perte de terres agricoles	1
Effet sur la santé	1
Préserver le patrimoine familial	
Impact négatif sur les valeurs foncières	
Insécurité	
Lacune au niveau de l'information transmise par le promoteur	1
Ambiguïté de l'identité du promoteur	
Total	5

Annexe I – Localisation du projet de Grondines
(BAPE, 1987)

Figure 1.1 Localisation de la ligne à ± 450 kV à courant continu entre les postes Radisson et Des Cantons.
158

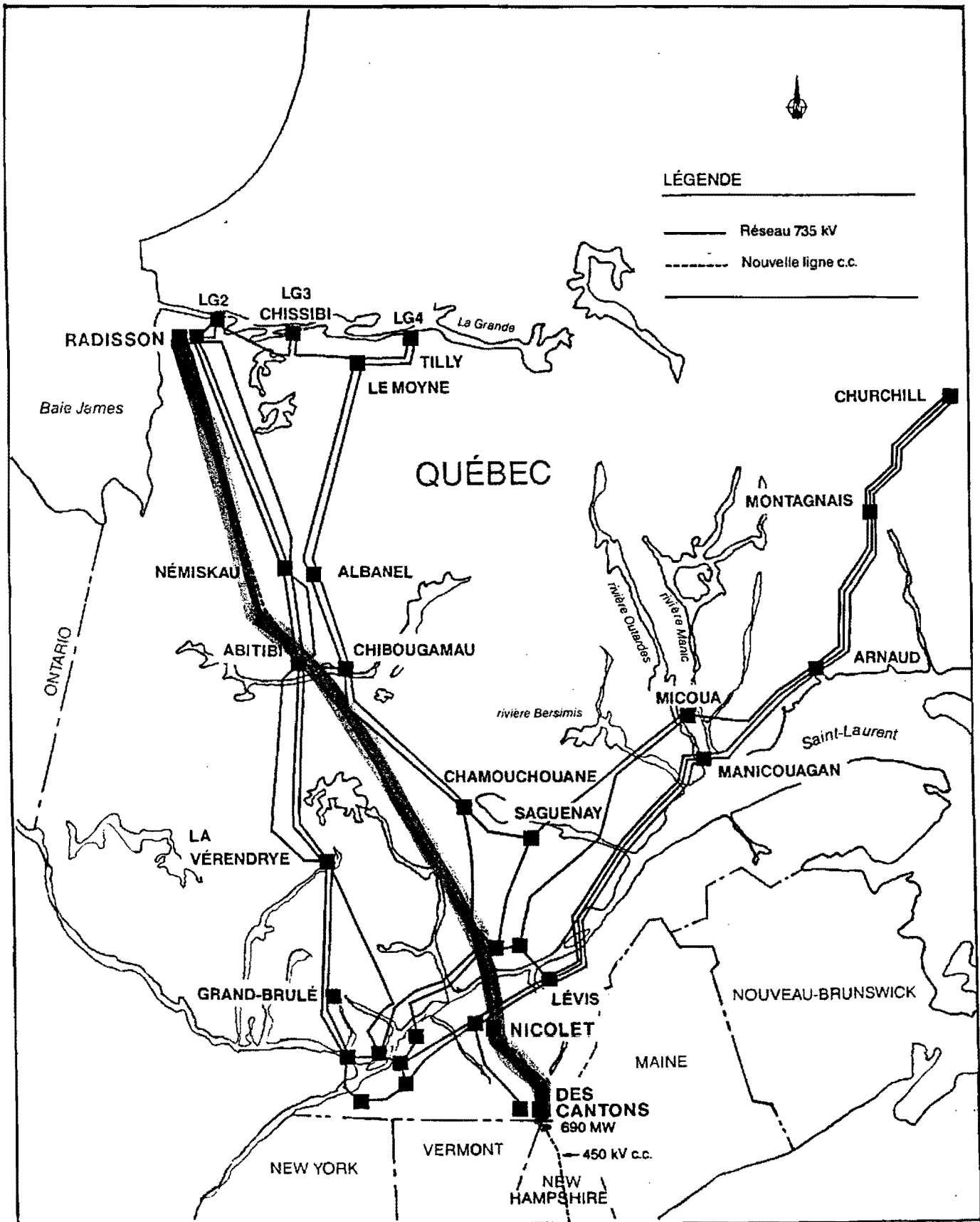
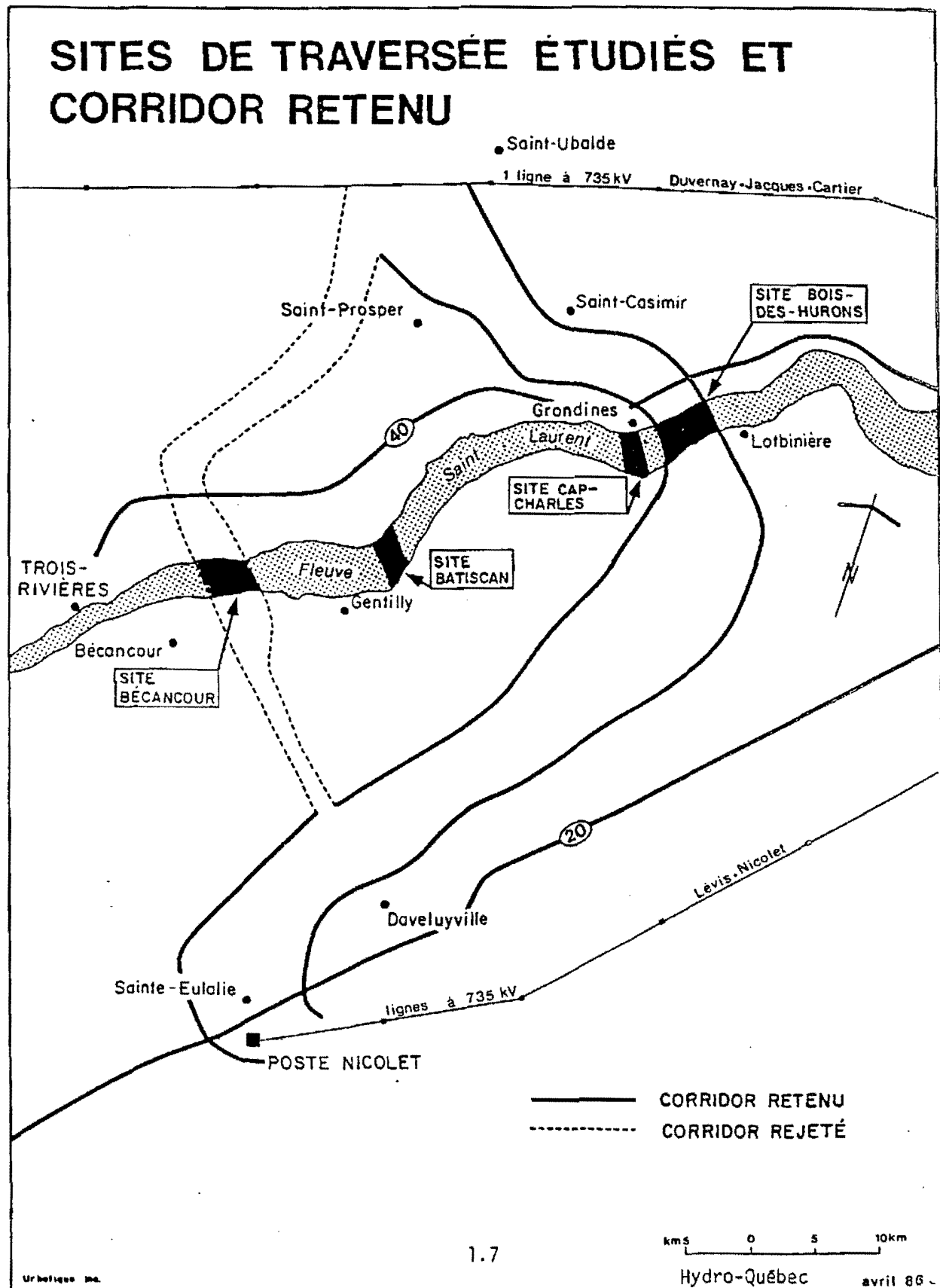
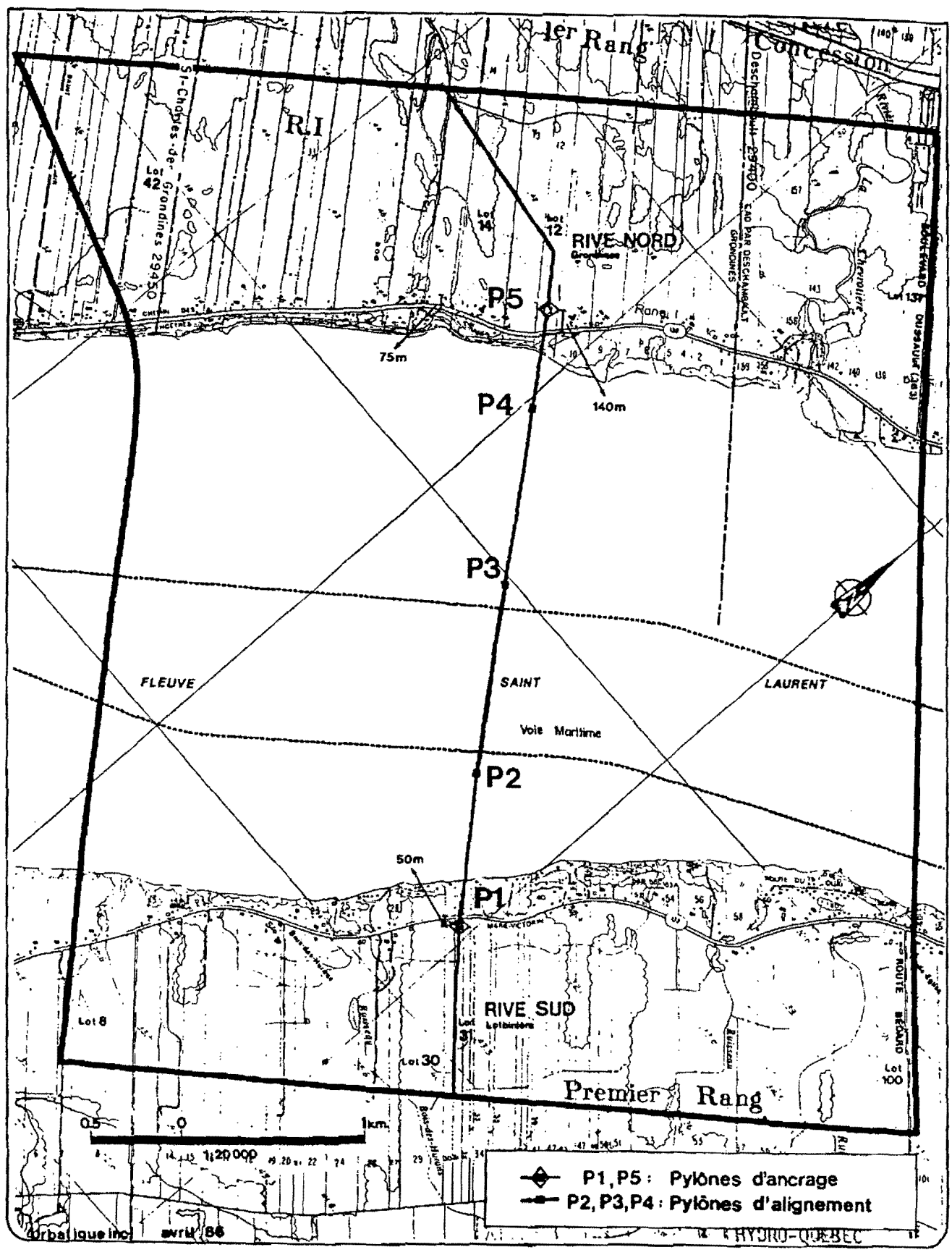


Figure 1.4 Localisation des sites de traversée du fleuve Saint-Laurent envisagés par Hydro-Québec.





Annexe J – Proposition de prix pour les droits de propriété superficière
(SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ, 1996b)

Option d'exploitation : 500\$ pour 2 ans
500 \$ pour deux ans additionnels

Exercice de l'option :

Catégorie 1 : une ou plusieurs éoliennes sur le terrain

- 500 \$ pour chaque éolienne
- 0,5 % des revenus bruts des éoliennes sur le terrain durant 25 ans
- 0,5 % des revenus bruts de toutes les éoliennes du parc durant 25 ans au pro-rata des hectares des terrains des propriétaires participants.

Catégorie 2 : infrastructures nuisibles sur le terrain perdu en permanence (routes d'accès, droits de passage, etc.)

- 500 \$ par acre de terrain perdu en permanence
- 200 \$ par acre de terrain utilisé mais non perdu (cables enfouis ou aériens, etc.)
- 0,5 % des revenus bruts de toutes les éoliennes du parc durant 25 ans au pro-rata des hectares des terrains des propriétaires participants.

BIBLIOGRAPHIE

VOLUMES ET DOCUMENTS

ALLÈGRE, Maurice. 1997. Dans Société française de physique Ed. TURLAY. *Les déchets nucléaires, un dossier scientifique*. Chap. In « 8 – La gestion des déchets radioactifs». Les éditions de physique. p. 171-179.

ATEN, B.H. et G.J.D. HEWING. 1995. Dans HANSON S. *The Geography of Urban Transportation*. Chap. in «Transportation and Energy». New-York: The Guilford Press, p. 342-359.

BLANCHET, Alain et GOTMAN, Anne. 1992. Ouvrage publié sous la direction de François de Singly. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Chap. in «La préparation de l'enquête». Paris. Édition Nathan. p. 39-65.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. 1987. *Projet de ligne à courant continu à 450 kv, Radisson-Nicolet-Des Cantons*. Rapport d'enquête et d'audience publique numéro 22.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. 1997. *Projet de parc éolien de la Gaspésie*. Rapport d'enquête et d'audience publique numéro 109.

BRUE, Stanley L., MCCONNELL, Campbell R. et TREMBLAY, Ginette. 1994. *Économie globale*. 4^e édition. McGraw-Hill Éditeur. 569 pages.

CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre et BARTHE, Yannick. 2001. *Agir dans un monde incertain*. Édition du seuil. Paris. 357 pages.

CATHERIN, Véronique. 2000. *La contestation des grands projets publics*. L'Harmattan Inc. 332 pages.

ENERGY PATWAYS INC. 1994. *Une stratégie de gestion pour faire face au syndrome PDMC*. Étude de cas préparée pour la Fédération canadienne de municipalités, L'Association canadienne des constructeur d'habitations, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ottawa.

GUAY, Pierre-Yves. 1987. *Introduction à l'urbanisme: approches théoriques, instruments et critères*. Modulo Éditeur. 178 pages.

GUAY, Pierre-Yves. 1995. *Étude exploratoire de l'impact psychosocial d'un projet à risques environnementaux: le cas d'une installation nucléaire*. Études, matériaux et document 6. Département d'études urbaines et touristiques. Université du Québec à Montréal. 105 pages.

HIRSCHMAN, O. Albert. 1991. *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Fayard. 295 pages.

HOUSING ASSISTANCE COUNCIL. 1994. *Overcoming Exclusion in Rural Communities: NIMBY Case Studies*. Washington DC.

- JAMES, Elijah M.. 1994. *L'économie globale*. Beauchemin. 514 pages.
- LASCOUMES, Pierre. 1994. *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*. La Découverte. Paris.
- LATOUR, Bruno. 1989. *La science en action*. Édition la découverte. Paris. 451 pages.
- MAY, Tim. 1993. *Social Research, Issues, Methods and Process*. Chap in «Documentary research». Buckingham – Philadelphia. Open University Press. p. 133-151.
- MOUSSEAU, Gilles. 1993. *Comment composer avec le syndrome NIMBY (Not in my backyard) dans l'implantation de projets environnementaux*. Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 102 p.
- NELKIN, Dorothy. 1995. Dans JASANOFF S. et al. *Handbook of Science and Technology Studies*. Chap In «Sciences Controversies». SAGE Publications, p. 444-456.
- QUÉRÉ, Louis. 1990. Dans PHARO et QUÉRÉ (dir.). *Les Formes de l'action*. Chap In «Agir dans l'espace public». Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Paris. p. 85-112.
- SCHÜTZ, Alfred. 1987. *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*. Méridiens Klincksieck. Paris. 286 pages.
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. 1995. *Étude des répercussions environnementales soumise au ministère de l'environnement et de la faune du Québec*. Rapport final. Résumé. 64 pages et annexes.
- TRÉPANIÉ, Michel. 1995. *L'aventure de la fusion nucléaire*. Boréal. 301 pages.
- WATZLAWICK, Paul. 1978. *La réalité de la réalité*. Édition du Seuil. Paris. 237 pages.
- YIN, Robert K. 1994. *Case Study Research, Design and Methods*. Second Edition. Thousand Oaks. SAGE Publications. 171 pages.

ARTICLES

- BURIN DES ROZIERES, Émeric. 2001. «Brise légère sur l'éolien français». *Science & vie*. no. 214. mars. p. 134-139.
- CALLON, Michel et LAW, John. 1982. «On Interests and their Transformation :Enrollement and Counter-enrollement ». *Social Studies of Science*. vol.12. p. 615-625.
- DAVID, Johanne. 1998. «V'la le bon vent». *Québec Science*. octobre. p. 57-59.
- DORIUS, Noah. 1993. «Land Use Negotiation Reducing Conflict and Create Wanted Land Use». *Journal of the American Planning Association*. vol. 59. no. 1. hiver. p.101-106.
- FREDRIKSSON, Per G. 2000. «The Siting of Hazardous Waste Facilities in Federal Systems». *Environmental & Resource Economics*. vol.15. p. 75-87.

GIPE, Paul. 1996. «À l'étape de la maturité :l'énergie éolienne». *Écodécision*. No.19. hiver. P.52-55.

IBITAYO,O.O. et PIJAWKA, K.D.. 1999. «Reversing NIMBY: an assessment of state strategies for siting hazardous-waste facilities». *Environment and Plannig C: Government and Policy*. vol.17. no. 4. août. p. 379-389.

KUHN, Richard G.. 1998. «Social and Political Issues in Siting a Nuclear-Fuel Waste Disposal Facility in Ontario, Canada». *The Canadian Geographer / Le Géographe Canadien*, vol. 42. no. 1. printemps. p. 14-28.

LAKE, Robert W..1993. «Rethinking NIMBY». *Journal of the Americain Planning Association*. vol. 59. no. 1. hiver. p.87-96.

LIBAERT, Thierry. 1998. «Faire accepter un projet: principes et méthodes». *Communication & langages*. no.117. 3^e trimestre. p. 76-90.

TROM, Danny. 1999. «De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante». *Revue française de science politique*. vol.49. no. 1. février. p. 31-50.

WALKER, Gordon. 2000. «Urban Planning, Hazardous Installations, and Blight : an Evaluation of Responses to Hazard - Development Conflict». *Environment and Plannig C: Government and Policy*, vol.18, no. 2, avril, p. 127-143.

ARTICLES DE JOURNAUX

BISONNETTE, Lise. 1998. « Haute tension». *Le Devoir* (Montréal). 24-25 janvier.

FORTIN, Richard. 1990. «Le tunnel sous le Saint-Laurent d'Hydro-Québec à Grondines est prêt pour l'opération bétonnage». *La Presse* (Montréal). 27 mars. p.B-4.

GAGNON, Lysiane.1998. «La pelouse de Mme Beauchemin». *La Presse* (Montréal). 26 janvier. p. B-3.

GINGRAS, Pierre. 1990a. «Ligne sous-fluviale : tests négatifs mais l'échéancier ne serait pas compromis». *La Presse* (Montréal). 29 novembre. p.A-10.

GINGRAS, Pierre. 1990b. «Sans être spectaculaire, la ligne de Grondines n'en est pas moins unique au monde». *La Presse* (Montréal). 1 décembre. p.G-2.

MICHAUD, Henri. 1999. «Avec le Nordais, la puissance éolienne au pays est quintuplée». *Le Soleil* (Québec). 29 septembre. p.B-1.

PRESSE CANADIENNE (PC). 1988. «Ligne de Grondines : Micheline Beauchemin négocie toujours avec Hydro-Québec». *La Presse* (Montréal). 5 avril. p. D-17.

VAILLES, Francis. 2002. «L'énergie éolienne à l'aube d'un boom au Québec». *La Presse* (Montréal). 25 mai. page E-1.

INTERNET

ASSOCIATION DANOISE DE L'INDUSTRIE ÉOLIENNE. *Les éoliennes des années 1980*. (page consultée le 23 janvier 2002). [En Ligne]. Adresse URL : <http://www.windpower.dk/fr/pictures/eighties.htm>

AXOR. *Parc éolien Le Nordais, Axor réalise le plus important parc éolien au Canada*. (Page consultée le 22 janvier 2002). [En Ligne]. Adresse URL : <http://www.axor.com/PAGE5C.HTM>

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES MENACES CRIMINELLES CONTEMPORAINES (MCC). (page consultée le 19 juin 2002). [En ligne]. Adresse URL : http://mcccm.free.fr/html/archives/memoires_these/sanviti_roland/avocat-08.html

CLOES DU COTA, Guy. *Guide des énergies renouvelables (ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVLABLES (APERRE))*. (page consultée le 30 janvier 2002). [En ligne]. Adresse URL : <http://www.inti.be/ecotopie/eole.html>

ENVIRONNEMENT CANADA, *Les mécanismes de Kyoto et le Fonds prototype pour le carbone*. (page consultée le 30 janvier 2002). [En ligne]. Adresse URL : http://www.ec.gc.ca/globe/press/000324-2_b_f.htm

GIPE, Paul et NIES, Nancy. 1995. *Aperçu sur la production mondiale d'électricité par aérogénérateurs*. (page consultée le 26 novembre 2002). [En ligne]. Adresse URL : <http://www.chelseagreen.com/Wind/articles/Apercu.htm>

GIPE, Paul. 1995a. *Design as if People Matter :Aesthetic Guidelines for the Wind Industry*. (page consultée le 26 novembre 2002). [En ligne]. Adresse URL : <http://www.chelseagreen.com/Wind/articles/Design.htm>

GIPE, Paul. 1995b. *Tilting at Windmills:Public Opinion Toward Wind Energy*. (page consultée le 26 novembre 2002). [En ligne]. Adresse URL : <http://www.chelseagreen.com/Wind/articles/Tilting.htm>

GROUPE D'ÉTUDE EN MODÉLISATION ÉCONOMIQUE ET ANALYSE DE POLITIQUE (GEMEAP). *Lexique économique*. Université de Moncton. Département d'économie. (page consultée le 19 juin 2002). [En ligne]. Adresse URL : <http://www.umoncton.ca/gemeap/lexique.html>

HYDRO-QUÉBEC. 1998. *Le développement de l'énergie éolienne au Québec*. (page consultée le 10 février 2002). [En ligne]. Adresse URL : <http://www.hydro-quebec.com/eolienne/rtf/memoire.rtf>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC / a. *Évolution et distribution de la population par région administrative, Québec, 1971-2001*. (page consultée le 6 novembre 2002) [En ligne]. Adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/203.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC / b. *Population des MRC et des communautés urbaines, Québec, 1971-2001.* (page consultée le 6 novembre 2002) [En ligne]. Adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/203.htm

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE / a. *Conjoncture économique des régions du Québec en 1996, Bas-Saint-Laurent.*(page consultée le 6 mai 2002). [En ligne]. Adresse URL : http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/CONJONCT/bas_st.html

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE / b. *Conjoncture économique des régions du Québec en 1996, Gaspésie – Île-de-la-Madeleine.*(page consultée le 6 mai 2002). [En ligne]. Adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/CONJONCT/gaspésie.html>

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE / c. *Conjoncture économique des régions du Québec en 1996, Gaspésie – Île-de-la-Madeleine.*(page consultée le 7 novembre 2002). [En ligne]. Adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/CONJONCT/quebec.html>

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Répertoire des municipalités du Québec.* (page consultée le 7 novembre 2002). [En ligne]. Adresse URL : http://mamm.pmvvp.ca/repertoire_mun/repertoire/reperto.html

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Carte routière de la Gaspésie.*(page consulté le 5 avril 2003). [En ligne]. Adresse URL : http://www.mtq.gouv.qc.ca/carte_routiere/gaspe.htm

MINISTÈRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC. *L'atlas interrégional du Québec.* (page consultée le 6 novembre 2002). [En ligne] Adresse URL : <http://www.atlasduquebec.qc.ca/atlas/InterRegional/default.htm>

DOCUMENTS DÉPOSÉS LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT – PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA GASPÉSIE

BÉLANGER, Marcel. 1996. Mémoire DM38 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 5 pages.

BERNIER, Paul-h. 1996. Mémoire DM51 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 6 pages.

BOUCHARD, Jean-Claude.1996. Mémoire DM5 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 3 pages.

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION DE MATANE. . 1996. Mémoire DM48 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 19 pages.

CÔTÉ, Dolorès et al. 1996. Mémoire DM3 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 2 pages.

CHAUMEL, Jean-Louis, FORUM ÉNERGIE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE ET UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI. 1996. Mémoire DM29 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 11 pages.

COMMISSION DE PROTECTION DES TERRES AGRICOLES. 1997. *Avis d'audition publique ayant pour objet l'implantation d'un parc éolien*. Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DB37). Pagination multiple.

CYR, Isabelle. 1996. Mémoire DM23 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 3 pages.

CYR, Marie-Josée. . 1996. Mémoire DM24 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 3 pages.

CYR, Raymond. 1996. Mémoire DM21 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 7 pages.

D'AUTEIL, Janine. 1996. Mémoire DM22 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 3 pages.

DUNSKY, Philippe et PERRON, Benoit.1995. *Comparaison technico- économique des options éolienne et solaire-passive avec l'hydroélectrique*. Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DC11). 44 pages.

ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU SECTEUR ADULTE - CÉGEP DE MATANE. Mémoire DM17 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 11 pages.

GAGNON, Lucie et al.. 1996. Mémoire DM35 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 7 pages.

GERMAIN BÉLANGER & FRÈRES INC. 1996. Mémoire DM6 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 2 pages.

GREBE INC. 1994a. *Étude préliminaire sur l'avifaune*. Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DA13). 41 pages.

GREBE INC. 1994b. *Étude complémentaire de l'avifaune*. Rapport. Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DA14). 52 pages.

GREBE INC. 1995. *Dénombrements printaniers de l'avifaune aux sites Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts*. . Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DA12). 41 pages.

GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT RÉGION DE MATANE INC. 1996. Mémoire DM50 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 5 pages.

HYDRO-QUÉBEC. 1995a. *Évaluation de la valeur en puissance d'un parc d'éoliennes, y compris l'effet de corrélation entre le vent et la demande*. Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DB20). 12 pages et annexes.

HYDRO-QUÉBEC. 1995b. *La filière éolienne : Évaluation des impacts environnementaux au Québec et revue des études de monétisation des externalités*. Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DB38). 56 pages et annexes.

JOMPHE, Raoul et al.. 1996. Mémoire DM36 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 9 pages.

LANDRY, Nancy. 1996. Mémoire DM7 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 4 pages.

LAROSE, Laurent. 1996. Mémoire DM15 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 2 pages.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE MATANE. 1996. Mémoire DM37 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 20 pages.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. 1995.. *La production d'électricité, cahier d'information sur le débat public*. Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DB13). 131 pages.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. 1996. *Extrait de la Table de consultation du débat public sur l'énergie*. Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DB8). 3 pages.

MRC DENIS RIVERAIN. 1996. Mémoire DM34 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 4 pages.

MRC DE MATANE. 1996. Mémoire DM18 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 9 pages.

RÉJEAN BÉLANGER & FRÈRE INC. 1996. Mémoire DM6 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 2 pages.

LES OPPOSANTS-RÉSIDENTS DU VILLAGE DU CAP. 1996. Mémoire DM14 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 10 pages

ROY, Lionel. 1996. Mémoire DM28 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 3 pages.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. 1996a. *Acétates de laprésentation du projet de parc éolien le Nordais*. Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DA1)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KW GASPÉ. 1996b. *Proposition de prix pour les droits de propriété superficière*. Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DA6).1 page.

VALLÉE, Michel. 1996. Mémoire DM40 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 7 pages.

VILLE DE CAP-CHAT. 1996. Mémoire DM10 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 2 pages.

VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS. 1996. Mémoire DM13 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109). 3 pages.

***DOCUMENTS DÉPOSÉS LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT – PROJET DE LIGNE À COURANT CONTINU À 450 KV,
RADISSON-NICOLET-DES CANTONS***

«CONTESTENSION» PORTNEUF LOTBINIÈRE. 1986. Document C22 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet de ligne à courant continu de 450 kv Radisson-Nicolet-Des Cantons (rapport du BAPE 22). 10 pages.

GAUVIN, Paulyne. 1986. Document C22-12 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet de ligne à courant continu de 450 kv Radisson-Nicolet-Des Cantons (rapport du BAPE 22). 3 pages.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS. 1986. Document B6 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet de ligne à courant continu de 450 kv Radisson-Nicolet-Des Cantons (rapport du BAPE 22). 2 pages.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. 1986. Document C22-76 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet de ligne à courant continu de 450 kv Radisson-Nicolet-Des Cantons (rapport du BAPE 22). 3 pages.